

I.E

Grandford 2237

# TIMBRE-POSTE

JOURNAL

DU COLLECTIONNEUR

---

NEUVIÈME ANNÉE



BRUXELLES

J. - B. MOENS, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
42, RUE DU DROSSART (AVENUE LOUISE).

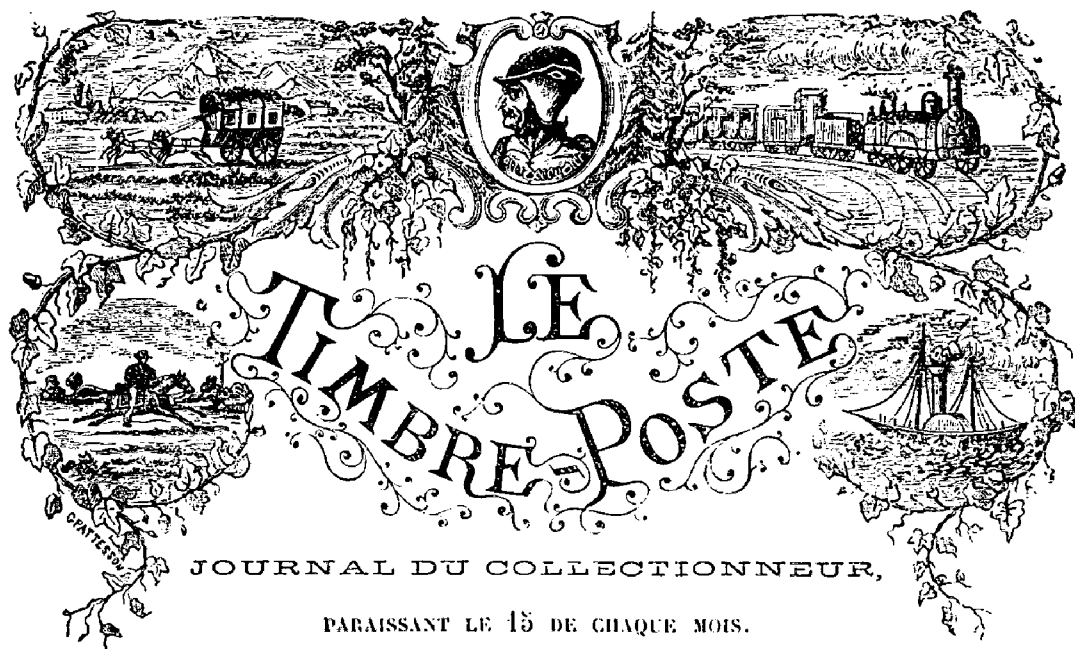
1871

BRUXELLES  
EMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE H. THIRY  
rue d'Isabelle, 42-44

# TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1874

- Açores, 42, 42, 66.  
 Allemagne confédérée, 1, 11, 55, 91.  
 Allemagne (empire), 59, 75, 82, 89.  
 Alsace et Lorraine, 4, 23, 54.  
*Anciens timbres suisses*, 94.  
 Angola, 49, 91.  
 Antilles danoises, 82.  
 Antioquia, 53, 91.  
*A propos de réimpressions lithographiques*, 78.  
*A propos de réimpressions lithographiques (Reponser)*, 86.  
 Argentine, 55.  
 Australie du Sud, 4, 18, 59, 91.  
 Autriche, 49, 91.  
 Bade, 19.  
 Bavière, 12, 19, 29, 43, 58.  
 Belgique, 2, 29, 49, 89.  
 Belosersk, 90.  
 Berdiansk, 54, 50.  
 Bogorodok, 66, 90.  
 Bolivie, 81.  
 Brême, 42.  
 Brésil, 50, 66.  
 Canada, 18, 30.  
 Cap de Bonne-Espérance, 82.  
 Cherson, 90.  
*Correspondance*, 40.  
 Cuba, 12, 17, 23, 34.  
 Danemark, 4, 18, 27, 45.  
 Daubienne (C<sup>e</sup>), 57.  
 Décan, 29, 66.  
*Des enveloppes timbrées*, 43.  
 — — ✓ (*Allemagne Nord*)  
     60, 67, 73.  
 — — ✓ (*Bade*), 76.  
 — — ✓ (*Bavière*), 91.  
 — — ✓ (*Tour et Taxis*), 54.  
 Dominicaine (Rép.), 10.  
 Dominique (la), 56.  
 Egorieff, 66.  
 Egypte, 4.  
*El Averiguador*, 16.  
*Errata*, 16.  
 Espagne, 4, 11, 26, 56, 58.  
*Espagne (Le 12 cuartos 1847 d')*, 59.  
*Espagne (Timb. faux en 1856-1857)*, 75, 95.  
 Etats confédérés, 74.  
 États-Unis, 10, 18, 53, 74, 85.  
 Fidji, 11, 28, 56, 74.  
 Finlande, 2, 17, 59, 74, 90.  
*Finlande (Timbres de, type 1850)*, 7.  
 France, 2, 10, 18, 28, 54, 42, 58, 67, 73.  
 Guadalajara, 10, 54, 59.  
 Guatemala, 55.  
 Grande-Bretagne, 18, 26, 45.  
 Hanovre, 58.  
 ✓ *Hanovre (Réimpressions des enveloppes de)*, 46.  
 Hawaïen, 28, 55.  
 Heligoland, 82.  
 Hongkong, 82.  
 Hongrie, 26, 41, 59, 63, 75.  
 Indes anglaises, 82.  
 Italie, 63.  
 Jamaïque, 55, 82.  
 Japon, 57, 74.  
 Kachmir, 11, 53.  
*L'administration des postes de France et ses moyens secrets*, 20.  
*La poste française*, 55.  
*Le nouvel album timbre-poste*, 50.  
 Levant (C<sup>e</sup> du), 4.  
*Les premiers timbres anglais 1 p. et 2 p.*, 29.  
*Les timbres-poste du père Duchesne*, 59.  
 Livonie, 54.  
 Lombardie, 29, 42.  
 Longa, 19.  
 Luxembourg, 12, 23, 57, 82.  
*Luxembourg (Les timbres-poste du grand-duché de)*, 85.  
 Madère, 42, 57, 91.  
 Mariopol, 82.  
 Maurice, 25.  
 Melitopol, 82.  
 Mexique, 11, 27, 66.  
 Modène, 91.  
 Moldavie, 66.  
*Moldavie (Timbres de)*, 19, 57, 44.  
 Moldo-Valachie, 56.  
 Natal, 11.  
 Nicaragua, 90.  
 Novgorod, 42, 90.  
 Nouvelle Galles du Sud, 49, 59, 82, 90.  
 Nouvelle Grenade, 45, 58, 89.  
 Oldenbourg, 57.  
 Pays-Bas, 4, 18, 85, 90.  
*Pays-Bas (Les cartes-correspondances de)*, 51.  
 Pérou (*Les timbres du*), 12, 22.  
 Philippines, 28.  
 Portugal, 4, 11, 54, 82.  
*Providence (Les timbres de la)*, 5.  
 Prusse, 18, 42.  
 Pskoff, 82, 89.  
*Quelques détails rétrospectifs sur les timbres imprimés à Bordeaux*, 95.  
 Regensburg, 12.  
 Roumanie, 9, 29.  
 Russie, 19, 54, 42, 66, 82, 90.  
*Russie (Timbres locaux de)*, 56, 50.  
 Saint-Thomas la Guaira, 91.  
 Saint-Vincent, 75.  
 Sapojok, 66.  
 Sarawak, 25.  
 Shadrin, 82.  
 Skopin, 66.  
 Soumy, 54.  
 Suisse, 5, 19, 41, 67.  
 Tasmanie, 1, 56, 85.  
 Terre-Neuve, 2, 44.  
 Tolima, 42, 81, 90.  
 Transvaal, 67.  
 Turquie, 11, 26, 41, 63.  
 Tver, 54.  
 Uruguay, 56, 59.  
 Valdai, 90.  
 Victoria, 5, 11, 50, 59.  
 Wurtemberg, 82, 91.



JOURNAL DU COLLECTIONNEUR,

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

**Abonnement par année :**

BELOGIQUE . . . . . 5-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE et FRANCE . . . 5-30  
 ESPAGNE et ITALIE . . . . . 4-00

**BUREAU :**

**GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.**

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

40 centimes le numéro.

**Abonnement par année :**

ANGLETERRE et PORTUGAL . . . 4-20  
 ETATS PONTIQUES, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SCÈDE et TURQUIE . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage : *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

**TASMANIE.**



Il y avait longtemps que le magnifique type de cette colonie demandait un successeur. On ne recevait plus depuis ces derniers temps que des épreuves sur lesquelles on ne pouvait rien démêler, tant la gravure était usée.

Le type qui vient d'entrer en faveur nous arrive sous quatre valeurs : 1, 2, 4 et 10 pence. Nous en donnons ci-contre le fac-simile.

L'effigie de Victoria avec diadème est tournée vers la gauche dans un cercle perlé; en haut est le nom du pays : *Tasmania*; en bas, la valeur en toutes lettres.

L'impression reste sur papier blanc avec filigrammes variés; piquage 12 :

1 penny,	rose, filigramme	10
2 "	vert, "	2
4 "	bleu, "	4
10 "	noir, "	10

Le filigramme des 1, 4 et 10 pence se compose de petits chiffres italiens; celui du 2 pence est un grand chiffre 2 à trait simple.

**ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.**

Outre les différentes enveloppes *feldpost-brief* signalées n° 93, nous avons encore quatre autres variétés dont une sur papier jaune, les autres sur blanc, différant par la disposition des inscriptions. L'une d'elle a les inscriptions en caractères ordinaires au lieu de les avoir en gothique. Toutes au format 15 × 8 centimètres.

Deux autres variétés sont de très-grand format et imprimées en noir sur papier jaune brun. Elles mesurent : 16 × 13 centimètres et 19 1/2 × 12 centimètres.

Nous possédons enfin des *feldpost-brief*, pour l'envoi des espèces et qui portent en tête de l'enveloppe : *Inliegend Thlr.* ; puis à côté quelques lignes horizontales, pour y faire figurer la somme contenue dans la lettre.

Il y a des enveloppes qui portent un J au lieu d'un i à *Inliegend* ; il y en a où l'inscription est : *Inliegend Rthlr.*, et en caractères italiques : 15 1/2 X 10 centimètres.

#### TERRE-NEUVE.



Voici quel est le dessin des deux timbres que nous signalions dans un de nos derniers numéros.

Nous avons déjà la reine Victoria tenant le sceptre et le globe ; puis assise sur le trône ; l'île Maurice nous a fourni plusieurs caricatures de Victoria ; nous avons la reine avec toutes les couronnes possibles. La voici en costume de veuve.

Pour que la galerie soit complète, il manque Victoria en bébé et plus tard, espérons-le, nous l'aurons avec le baton de vieillesse.

L'impression est sur papier blanc ; piquage 12 :

3 cents, rouge vermillon.  
6 " carmin.

#### FINLANDE.

On vient de nous remettre deux timbres, type 1850, imprimés sur papier uni azuré :

5 kop., indigo.  
10 " carmin.

Voir plus loin les détails, page 7.

#### FRANCE.

Nous recevons, *voie des cieux*, par l'obligeance de M. Roussin, la nouvelle que le 40 centimes piqué, à l'effigie de la République, a fait son apparition vers le milieu du mois dernier.

L'émission des timbres au même type, lithographié à Bordeaux a été complétée par les valeurs suivantes :

5 centimes, vert-jaune et vert-pâle.  
30 " brun et brun foncé.  
40 " vermillon et orange.

Il n'y a que les 1, 2 et 4 centimes qui ont de gros chiffres-valeurs. Le 5 centimes qui devait en avoir, réservé qu'il est aux imprimés, est passé par son type dans la classe des timbres destinés à la correspondance.

#### BELGIQUE.

Le *Moniteur* a publié l'arrêté royal suivant, du 24 décembre dernier :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les cartes-correspondance, auxquelles s'applique la modération de port consacrée par la loi du 15 mai 1870, seront émises par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1874, et elles seront débitées par les agents de cette administration au prix du timbre-poste dont elles porteront l'empreinte.

« Art. 2. Les cartes-correspondance, à destination de localités de l'intérieur situées en dehors du rayon de circulation déterminé par la loi, seront traitées comme lettres, à charge par l'expéditeur d'en compléter l'affranchissement au moyen d'un timbre-poste adhésif de 5 centimes.

« Les cartes-correspondance primitivement adressées dans le canton postal, qui devront être réexpédiées en dehors du canton, seront également traitées comme lettres.

« Art. 3. Les dispositions de la loi du 29 avril 1868, relatives à la reprise par exprès et à la recommandation, sont applicables aux cartes-correspondance, lesquelles seront revêtues de timbres-poste adhésifs pour le montant des taxes supplémentaires payables d'avance.

« Art. 4. Notre ministre des travaux publics déterminera la forme et les dimensions des cartes-correspondance et prendra toutes les autres mesures nécessaires à l'exécution du présent arrêté. »

Suit un arrêté ministériel du 25 décembre, conçu en ces termes :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les cartes-correspondance auront les dimensions suivantes : 82 millimètres de hauteur et 140 millimètres de largeur.

« Elles porteront, à l'un des angles, la reproduction du timbre de cinq centimes en usage.

« Art. 2. L'adresse des cartes-correspondance sera inscrite sur la face imprimée ; les communications ne pourront être transcrites qu'au revers.

« Les inscriptions pourront être tracées à l'encre ou au crayon.

« Art. 3. Lorsque les agents de l'administration s'apercevront qu'une carte-correspondance porte des énonciations contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ils en suspendront la transmission et ils en référeront au chef de l'arrondissement postal qui statuera d'urgence et informera, le cas échéant, le procureur du roi du tribunal dans le ressort duquel l'expéditeur pourrait être trouvé.

« Art. 4. Les cartes-correspondance seront expédiées isolément, à découvert et non pliées, sans que les dimensions puissent en être modifiées ni la surface cachée, sans, enfin, que la forme ou le caractère de ces cartes puissent aucunement être altérés.

« Art. 5. Les timbres-poste adhésifs représentant un complément de taxe seront apposés du même côté que l'adresse.

« Art. 6. Les cartes-correspondance qui ne satisferaient pas aux conditions déterminées par les art. 2, 4 et 5 ci-dessus, seront taxées comme lettres insuffisamment affranchies.

« Art. 7. Lorsque des cartes-correspondance seront frappées d'une taxe à percevoir du destinataire, elles pourront n'être transmises qu'après avoir été pliées et fermées ou placées par les agents de l'administration sous une enveloppe fermée.

« Art. 8. L'administration prendra les mesures nécessaires pour que le public soit renseigné sur la composition des circonscriptions cantonales.

« Art. 9. Toutes les dispositions réglementaires concernant la fabrication, l'emmagasinage, la délivrance et la comptabilité des timbres-poste sont rendues applicables aux cartes correspondance.

« L'administration générale des chemins de fer, postes et télégraphes est chargée de l'exécution du présent arrêté. »

L'usage des cartes-correspondance qui devait commencer au plus tard le 15 novembre dernier n'a été introduit que le 1<sup>er</sup> janvier courant. Les retards apportés à leur émission tiennent à des causes assez futiles. Lorsque M. Jamar quitta le département des travaux publics, le modèle des cartes était arrêté et soit dit entre parenthèse, c'est M. Stephan, le Directeur général des postes de Berlin qui en avait fourni le dessin !, l'intention de l'administration était de livrer les cartes au public à la fin du mois d'août.

M. Jacobs a trouvé que le modèle approuvé par son prédécesseur avait un cachet trop artistique ; il a fallu recommencer des études nouvelles qui ont abouti..... à l'adoption, avec quelques changements insignifiants, de la carte de M. Jamar.

En attendant les cartes officielles, le public qui avait hâte de profiter du bénéfice accordé par la loi du 15 mai 1870 qui dit « que les cartes seront émises dans les six mois qui suivront la promulgation de la loi, » a mis en circulation des cartes sous les formes les plus diverses. Parmi les spécimens qu'on nous a soumis, il en est de bien extraordinaires : c'est ainsi que nous trouvons une carte d'invitation à la dernière fête Ghémar servir, grâce à une inscription à la main, à une convocation à dîner. Il y a aussi des cartes de bal, des cartes de visite, des cartes d'adresses de commerçants qui

par la simple application d'un timbre de cinq centimes et la naïve mention de « carte-correspondance » ont été utilisées dans le sens de la loi..... Elles ont été d'abord distribuées sans aucune surtaxe ; puis on a exigé le port double d'une lettre ordinaire, parce que ces cartes n'avaient pas été émises par la poste. A cela le public a répondu en lisant le contenu des cartes, qu'il rendait ensuite au facteur sans payer le port exigé et c'est ce qui nous a valu l'art. 7 de l'arrêté ministériel que nous avons reproduit plus haut.

Les nouvelles cartes officielles, portent à droite le timbre de 5 centimes que nous connaissons ; au milieu de la carte sont les armoiries du pays surmontées d'une couronne ; de chaque côté des armoiries, sont placées des figures allégoriques représentant l'industrie, le commerce, etc., etc. ; sous les armoiries : *carte correspondance* ; puis une place réservée à l'adresse ; de chaque côté, une inscription : flamande à gauche ; française à droite, que voici : « La circulation de ces cartes s'étend aux localités desservies par un bureau de poste formant un canton postal. Ces cartes pourront toutefois circuler dans tout le royaume moyennant l'adjonction d'un timbre-poste de 5 centimes. »

Ce que nous trouvons de plus extraordinaire à ces cartes, c'est la présence du timbre aux armoiries, de 5 centimes. Nous avons toujours cru que les timbres aux armoiries étaient réservés exclusivement pour l'affranchissement des journaux et imprimés et ceux à l'effigie du Roi pour la correspondance. Si ces cartes sont considérées comme imprimés, pourquoi les nomme-t-on « cartes-correspondance. » Si au contraire ce sont là des correspondances, nous ne nous expliquons pas la présence d'un timbre aux armoiries non admis à leur affranchissement.

L'impression de la carte est couleur sur papier jaunâtre.

5 centimes, brun.

SUISSE.

Les enveloppes *feldpost-brief* ne se comptent plus. Nous en avons déjà une quarantaine de variétés.

VICTORIA.

On nous a montré un 6 pence bleu, type actuel, imprimé sur papier blanc, portant le filagramme : *four pence*.

Nous possédons enfin des *feldpost-brief*, pour l'envoi des espèces et qui portent en tête de l'enveloppe : *Inliegend Thlr.* ; puis à côté quelques lignes horizontales, pour y faire figurer la somme contenue dans la lettre.

Il y a des enveloppes qui portent un J au lieu d'un i à *Inliegend* ; il y en a où l'inscription est : *Inliegend Rthlr.*, et en caractères italiques : 15 1/2 X 10 centimètres.

#### TERRE-NEUVE.



Voici quel est le dessin des deux timbres que nous signalions dans un de nos derniers numéros.

Nous avons déjà la reine Victoria tenant le sceptre et le globe ; puis assise sur le trône ; l'île Maurice nous a fourni plusieurs caricatures de Victoria ; nous avons la reine avec toutes les couronnes possibles. La voici en costume de veuve.

Pour que la galerie soit complète, il manque Victoria en bébé et plus tard, espérons-le, nous l'aurons avec le baton de vieillesse.

L'impression est sur papier blanc ; piquage 12 :

3 cents, rouge vermillon.  
6 » carmin.

#### FINLANDE.

On vient de nous remettre deux timbres, type 1850, imprimés sur papier uni azuré :

5 kop., indigo.  
10 » carmin.

Voir plus loin les détails, page 7.

#### FRANCE.

Nous recevons, *voie des cieux*, par l'obligeance de M. Roussin, la nouvelle que le 40 centimes piqué, à l'effigie de la République, a fait son apparition vers le milieu du mois dernier.

L'émission des timbres au même type, lithographié à Bordeaux a été complétée par les valeurs suivantes :

5 centimes, vert-jaune et vert-pâle.  
30 » brun et brun foncé.  
40 » vermillon et orange.

Il n'y a que les 1, 2 et 4 centimes qui ont de gros chiffres-valeurs. Le 5 centimes qui devait en avoir, réservé qu'il est aux imprimés, est passé par son type dans la classe des timbres destinés à la correspondance.

#### BELGIQUE.

Le *Moniteur* a publié l'arrêté royal suivant, du 24 décembre dernier :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les cartes-correspondance, auxquelles s'applique la modération de port consacrée par la loi du 15 mai 1870, seront émises par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871, et elles seront débitées par les agents de cette administration au prix du timbre-poste dont elles porteront l'empreinte.

« Art. 2. Les cartes-correspondance, à destination de localités de l'intérieur situées en dehors du rayon de circulation déterminé par la loi, seront traitées comme lettres, à charge par l'expéditeur d'en compléter l'affranchissement au moyen d'un timbre-poste adhésif de 5 centimes.

« Les cartes-correspondance primitivement adressées dans le canton postal, qui devront être réexpédiées en dehors du canton, seront également traitées comme lettres.

« Art. 3. Les dispositions de la loi du 29 avril 1868, relatives à la reprise par exprès et à la recommandation, sont applicables aux cartes-correspondance, lesquelles seront revêtues de timbres-poste adhésifs pour le montant des taxes supplémentaires payables d'avance.

« Art. 4. Notre ministre des travaux publics déterminera la forme et les dimensions des cartes-correspondance et prendra toutes les autres mesures nécessaires à l'exécution du présent arrêté. »

Suit un arrêté ministériel du 25 décembre, conçu en ces termes :

« Art. 1<sup>er</sup>. Les cartes-correspondance auront les dimensions suivantes : 82 millimètres de hauteur et 140 millimètres de largeur.

« Elles porteront, à l'un des angles, la reproduction du timbre de cinq centimes en usage.

« Art. 2. L'adresse des cartes-correspondance sera inscrite sur la face imprimée ; les communications ne pourront être transcrites qu'au revers.

« Les inscriptions pourront être tracées à l'encre ou au crayon.

« Art. 3. Lorsque les agents de l'administration s'apercevront qu'une carte-correspondance porte des énonciations contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ils en suspendront la transmission et ils en référeront au chef de l'arrondissement postal qui statuera d'urgence et informera, le cas échéant, le procureur du roi du tribunal dans le ressort duquel l'expéditeur pourrait être trouvé.

« Art. 4. Les cartes-correspondance seront expédiées isolément, à découvert et non pliées, sans que les dimensions puissent en être modifiées ni la surface cachée, sans, enfin, que la forme ou le caractère de ces cartes puissent aucunement être altérés.



« Art. 5. Les timbres-poste adhésifs représentant un complément de taxe seront apposés du même côté que l'adresse.

« Art. 6. Les cartes - correspondance qui ne satisferaient pas aux conditions déterminées par les art. 2, 4 et 5 ci-dessus, seront taxées comme lettres insuffisamment affranchies.

« Art. 7. Lorsque des cartes-correspondance seront frappées d'une taxe à percevoir du destinataire, elles pourront n'être transmises qu'après avoir été pliées et fermées ou placées par les agents de l'administration sous une enveloppe fermée.

« Art. 8. L'administration prendra les mesures nécessaires pour que le public soit renseigné sur la composition des circonscriptions cantonales.

« Art. 9. Toutes les dispositions réglementaires concernant la fabrication, l'emmagasinage, la délivrance et la comptabilité des timbres-poste sont rendues applicables aux cartes correspondance.

« L'administration générale des chemins de fer, postes et télégraphes est chargée de l'exécution du présent arrêté. »

L'usage des cartes-correspondance qui devait commencer au plus tard le 15 novembre dernier n'a été introduit que le 1<sup>er</sup> janvier courant. Les retards apportés à leur émission tiennent à des causes assez futiles. Lorsque M. Jamar quitta le département des travaux publics, le modèle des cartes était arrêté et soit dit entre parenthèse, c'est M. Stephan, le Directeur général des postes de Berlin qui en avait fourni le dessin!, l'intention de l'administration était de livrer les cartes au public à la fin du mois d'août.

M. Jacobs a trouvé que le modèle approuvé par son prédécesseur avait un cachet trop artistique; il a fallu recommencer des études nouvelles qui ont abouti..... à l'adoption, avec quelques changements insignifiants, de la carte de M. Jamar.

En attendant les cartes officielles, le public qui avait hâte de profiter du bénéfice accordé par la loi du 15 mai 1870 qui dit « que les cartes seront émises dans les six mois qui suivront la promulgation de la loi, » a mis en circulation des cartes sous les formes les plus diverses. Parmi les spécimens qu'on nous a soumis, il en est de bien extraordinaires: c'est ainsi que nous trouvons une carte d'invitation à la dernière fête Ghémar servir, grâce à une inscription à la main, à une convocation à dîner. Il y a aussi des cartes de bal, des cartes de visite, des cartes d'adresses de commerçants qui

par la simple application d'un timbre de cinq centimes et la naïve mention de « carte-correspondance » ont été utilisées dans le sens de la loi..... Elles ont été d'abord distribuées sans aucune surtaxe; puis on a exigé le port double d'une lettre ordinaire, *parce que ces cartes n'avaient pas été émises par la poste*. A cela le public a répondu en lisant le contenu des cartes, qu'il rendait ensuite au facteur sans payer le port exigé et c'est ce qui nous a valu l'art. 7 de l'arrêté ministériel que nous avons reproduit plus haut.

Les nouvelles cartes *officielles*, portent à droite le timbre de 5 centimes que nous connaissons; au milieu de la carte sont les armoiries du pays surmontées d'une couronne; de chaque côté des armoiries, sont placées des figures allégoriques représentant l'industrie, le commerce, etc., etc.; sous les armoiries: *carte correspondance*; puis une place réservée à l'adresse; de chaque côté, une inscription: flamande à gauche; française à droite, que voici: « La circulation de ces cartes s'étend aux localités desservies par un bureau de poste formant un canton postal. Ces cartes pourront toutefois circuler dans tout le royaume moyennant l'adjonction d'un timbre-poste de 5 centimes. »

Ce que nous trouvons de plus extraordinaire à ces cartes, c'est la présence du timbre aux armoiries, de 5 centimes. Nous avons toujours cru que les timbres aux armoiries étaient réservés exclusivement pour l'affranchissement des journaux et imprimés et ceux à l'effigie du Roi pour la correspondance. Si ces cartes sont considérées comme imprimés, pourquoi les nomme-t-on « cartes-correspondance. » Si au contraire ce sont là des correspondances, nous ne nous expliquons pas la présence d'un timbre aux armoiries non admis à leur affranchissement.

L'impression de la carte est couleur sur papier jaunâtre.

5 centimes, brun.

SUISSE.

Les enveloppes *feldpost-brief* ne se comptent plus. Nous en avons déjà une quarantaine de variétés.

VICTORIA.

On nous a montré un 6 pence bleu, type actuel, imprimé sur papier blanc, portant le filagramme: *four pence*.

## PORTUGAL.



Le changement de type prévu par un de nos derniers numéros est un fait acquis. Les initiales de M. C. Wiener ont effusqué son successeur, M. Campos, qui les a fait disparaître en créant un autre type. Et ce nou-

veau type est servilement copié d'après celui de M. C. Wiener déjà si malheureusement réussi. Donc égalité de talent, mais changement inutile.

Il n'y a que deux valeurs en circulation, les 5 et 25 reis; les autres viendront plus tard, lorsque le besoin s'en fera sentir. Les couleurs restent ce qu'elles étaient. Le type est toujours en relief sur papier blanc; piquage 13.

5 reis, noir.  
25     , rose.

## ALSACE ET LORRAINE.

Deux nouvelles valeurs ont été mises en circulation le mois dernier. Ce sont :

5 centimes, vert-jaune.  
25     , brun foncé.

Le type, l'impression, le piquage sont les mêmes que pour les timbres précédemment émis.

On nous observe que la dénomination de « timbres de l'Alsace » est impropre, l'usage de ces timbres s'étendant à toutes les contrées occupées par les troupes allemandes.

Les timbres de l'Alsace et Lorraine ont été créés pour ces deux provinces. Que l'usage en ait été étendu ailleurs, ce n'est pas une raison pour les débaptiser. Ces timbres sont expédiés dans les parties conquises par les soins de l'Administration des postes de l'Alsace, comme on expédie de France, d'Angleterre, d'Autriche etc., les timbres respectifs de ces pays à l'usage des bureaux de poste qu'ils ont établis à l'étranger. Conséquemment, puisque les timbres français, anglais, autrichiens n'ont pas varié de nom, quoique employés hors du pays originaire, nous ne voyons pas pourquoi un timbre de l'Alsace usité en Champagne ou ailleurs, changerait de nom en voyageant.

## DANEMARK.

Ont paru le 3 janvier courant :

2 skilling bleu centre gris.  
3     — violet —

Conformes au 48 sk. que nous avons reproduit.

## PAYS-BAS.

Le 1/2 cent est en usage depuis le commencement du mois. Sa couleur n'est pas *bleue* comme elle avait été primitivement décidée, mais *chair*.

Il est question de changer le type des timbres. Mais la difficulté git dans la reproduction des traits royaux dont on ne peut parvenir à donner une ressemblance parfaite. Nous avons sous les yeux une épreuve qui vient d'être soumise, de la tête du roi : elle est tout simplement affreuse.

L'introduction des cartes-correspondance pour le service interne vient d'avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier courant. Aux termes de la loi, ces cartes portent le nom de *Brief-Kaart* et sont passibles d'un port de 2 1/2 cents à payer par les envoyeurs.

La carte, sur papier jaune-paille porte le timbre d'affranchissement, écu aux armes des Pays-Bas surmonté de la couronne royale et entouré de deux branches nouées en bas, le tout dans un cercle perlé; au-dessus : *Nederland*, au-dessous : 2 1/2 cent, imprimé, comme la carte même, en violet. Au bas du recto, qui est entouré d'un filet grec, se trouve une note sur l'usage de la carte correspondance. Dimensions 0 12 sur 0.08 1/2 centimètres.

Il y a des cartes semblables sans timbre. Elles servent pour l'étranger.

## AUSTRALIE DU SUD.

Le nouveau timbre 3 pence bleu avec surcharge rouge, est piqué 10. Il porte une étoile en filagramme. Ces détails manquaient à notre annonce de novembre dernier.

Le 2 pence (2<sup>e</sup> type) nous vient piqué 10 avec filagramme *couronne* et lettres *A. S.*

## ESPAGNE.

Les timbres annoncés pour le 1<sup>er</sup> janvier courant n'ont point parus. On dit même qu'il ne verront jamais le jour à cause de l'arrivée du nouveau roi.

La présentation d'Amédée 1<sup>er</sup> à ses sujets se fera au moyen de timbres poste portant son image.

## ÉGYPTE.

Le 1 piastre nous arrive percé. Progrès rétrograde.

## COMPAGNIE RUSSE DU LEVANT.

On sait que le timbre bleu de l'émission précédente est couvert complètement, sauf aux endroits réservés aux inscriptions, de petites lignes diagonales croisées en rouge. Nous avons un exemplaire où l'aigle russe et le vaisseau sont sur fond blanc.

### Les timbres de la Providence.

Il y a quelque temps le *Timbrophile* publiait la note suivante :

« On voit depuis longtemps figurer sur les catalogues deux timbres de cette ville (Providence). L'un bien connu, le 5 cents noir, est très-commun et d'une valeur médiocre. L'autre, le 10 cents, ne porte presque jamais d'indication de couleur. Il est comme le 5 cents de couleur noire et, particularité inconnue, est intercalé dans la planche du 5 cents. Nous en avons nous-même détaché de trois feuillets différents trois timbres doubles de 5 et 10 cents accolés ensemble. »

Ces lignes annoncent bien que le 10 cents se trouve sur la même feuille que le 5 cents, mais ne nous apprend rien de plus.

M. Mahé nous dit qu'il a détaché trois groupes de timbres 5 et 10 cents de trois feuillets différents. Mais dans l'ignorance où il nous laisse de ce que portaient ces parties de feuilles, on peut supposer des rangées de timbres de 5 cents et des rangées de 10 cents. Or, c'est ce qui n'est pas.

Les feuilles de timbres de la Providence comptent douze timbres sur quatre rangées, dont un seul, le troisième, de 10 cents, les autres étant de 5 cents. Voilà qui explique la rareté du 10 cents comparativement à celle du 5 cents.

Si maintenant on examine les timbres entre eux, on arrive à cette remarque, c'est qu'ils sont tous différents et qu'on a gravé autant de timbres que la feuille en comporte, comme cela a eu lieu pour les timbres de Sydney, Nouvelle-Calédonie, Philippines 1854, etc. On était même disposé à augmenter le nombre des timbres, car la feuille que nous avons sous les yeux, porte à droite des traces qui ne laissent aucun doute à ce sujet et qui nous auraient donné des rangées de 4 timbres, peut-être même davantage.

On sait que c'est sur l'initiative du directeur des postes de la Providence, M. W. B. Sayles que ces timbres furent émis en 1846. Mais on ignore encore si cette émission se composait de deux valeurs 5 et 10 cents. Nous croyons, quant à nous, que le 10 cents n'a jamais été officiellement émis et que son existence ne provient que d'une bévue du graveur. Celui-ci ayant terminé deux timbres de 5 cents soit

10 cents aura par mégarde marqué le troisième : 10 cents. On n'a pas dû s'apercevoir de la faute et le timbre aura été livré à la circulation pour un 5 cents.

Si un 10 cents avait officiellement été émis, il nous paraît qu'on aurait fait pour cette valeur, ce qui s'est produit pour le 5 cents. Or, on ne connaît qu'un seul type de 10 cents : celui intercalé dans la planche du 5 cents. Il n'est pas probable qu'on avait prévu pour un 5 cents une vente onze fois plus grande que pour le 10 cents. Et en supposant cette prévoyance, n'aurait-on pas donné au 10 cents un type tout particulier pour ne pas le confondre avec le 5 cents, si la couleur noire était celle de prédilection du directeur des postes. Si au contraire, c'était le dessin qui avait l'heur de plaire à celui-ci, n'aurait-il pas imprimé son timbre d'une autre couleur que le 5 cents ? Nous le croyons. Enfin, de quelque façon que nous envisageons ceci, il appert pour nous qu'un 10 cents n'a jamais été émis et que celui connu, n'est que le résultat d'une erreur.

Nous avons dit que les douze timbres étaient différents, voyons un peu en quoi consistent ces différences. Commençons par indiquer les dimensions de chaque timbre :

#### Dimensions extérieures de l'ovale.

	Larg.	Haut.		Larg.	Haut.
1 <sup>er</sup> type.	24 1/4	× 18 1/2 mill.	7 <sup>e</sup> type.	24	× 18 1/4 mill.
2 <sup>e</sup>	24	× 18 1/4	8 <sup>e</sup>	24	× 18 1/2
3 <sup>e</sup>	24	× 18 1/4	9 <sup>e</sup>	24 1/4	× 18 1/4
4 <sup>e</sup>	23 3/4	× 18 1/2	10 <sup>e</sup>	24	× 18 1/2
5 <sup>e</sup>	23 3/4	× 18 1/4	11 <sup>e</sup>	24	× 18 1/4
6 <sup>e</sup>	24	× 18 1/4	12 <sup>e</sup>	24 1/4	× 18 1/4

Nous faisons le numérotage des types en partant de gauche à droite ; le type 4 est donc celui qui vient premier à la 2<sup>e</sup> rangée et le type 1 à la 3<sup>e</sup> rangée.

On remarquera qu'au milieu de la partie supérieure du timbre, entre le cadre et l'ovale sont des points blancs revêtant différentes formes : parfois ce sont des boules plus ou moins régulières, tantôt ce sont de petits points, forme rectangulaire en hauteur ou en largeur. Le nombre de points ou boules n'est pas toujours le même. On en compte deux, quatre ; le plus souvent cinq, que nous trouvons sur chaque timbre. Voici du reste le nombre :

Type	1.	3	boules.	Type	7.	4	boules.
—	2.	3	—	—	8.	3	—
—	3.	5	—	—	9.	2	—
—	4.	3	—	—	10.	5	—
—	5.	3	—	—	11.	3	—
—	6.	3	—	—	12.	3	—

*Observations.* Les types 1 et 5 ont les boules (1) à peu près de même grosseur ; celle du milieu est un rectangle oblong.

2<sup>e</sup> type. Les trois boules du milieu ne sont pas rondes : elles sont carrées et très-petites.

3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> types. Boules de dimensions presque égales. Celle du milieu est un rectangle haut.

4<sup>e</sup> type. Les trois boules du milieu sont irrégulières et plus petites que les deux autres.

7<sup>e</sup> type. Il n'y a que quatre boules : celle du milieu manque. Les boules extrêmes sont un peu plus grosses que les deux autres, l'ovale touchant presque le cadre n'ayant permis de marquer que de simples petits points.

8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> types. La boule du centre est carrée ; les autres sont à peu près de même dimension.

9<sup>e</sup> type. Il n'y a que deux boules placées aux extrémités, celles du milieu manquent.

11<sup>e</sup> type. La première et la dernière des cinq boules dépassent un tant soit peu le cadre.

12<sup>e</sup> type. La quatrième boule dépasse d'un quart de millimètre le cadre ; la deuxième est très-petite ; la troisième plus grosse que celle-ci, a la forme oblongue.

Passant au nombre de lignes horizontales qu'on trouve dans l'espace compris entre le cadre supérieur et l'ovale, nous voyons qu'il y a entre la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> boules :

1 <sup>er</sup> type. 3 lignes.	7 <sup>e</sup> type. 0 lignes
2 <sup>e</sup> — 2 —	8 <sup>e</sup> — 2 —
3 <sup>e</sup> — 3 —	9 <sup>e</sup> — 3 —
4 <sup>e</sup> — 2 —	10 <sup>e</sup> — 3 —
5 <sup>e</sup> — 3 —	11 <sup>e</sup> — 2 —
6 <sup>e</sup> — 4 —	12 <sup>e</sup> — 2 —

Si nous comptons les lignes horizontales de l'ovale, nous trouvons :

*Depuis la partie supérieure de l'O (office) à l'extrémité supérieure de l'ovale :*

1 <sup>er</sup> type. 12 lignes (2).	7 <sup>e</sup> type. 12 lignes.
2 <sup>e</sup> — 13 —	8 <sup>e</sup> — 9 —
3 <sup>e</sup> — 11 —	9 <sup>e</sup> — 12 —
4 <sup>e</sup> — 11 —	10 <sup>e</sup> — 11 —
5 <sup>e</sup> — 12 —	11 <sup>e</sup> — 12 —
6 <sup>e</sup> — 11 —	12 <sup>e</sup> — 11 —

(1) Le graveur ayant voulu reproduire des boules, nous les appellerons ainsi quoiqu'elles n'en aient pas toujours la forme.

(2) Nous avons compris dans notre chiffre non-seulement les lignes qui se trouvent entre les parties que nous désignons, mais encore celles qui les touchent.

*Depuis l'extrémité inférieure de l'O (office) à la partie supérieure de V (prov.) :*

1 <sup>er</sup> type. 13 lignes.	7 <sup>e</sup> type. 12 lignes.
2 <sup>e</sup> — 14 —	8 <sup>e</sup> — 16 —
3 <sup>e</sup> — 14 —	9 <sup>e</sup> — 16 —
4 <sup>e</sup> — 14 —	10 <sup>e</sup> — 14 —
5 <sup>e</sup> — 13 —	11 <sup>e</sup> — 15 —
6 <sup>e</sup> — 12 —	12 <sup>e</sup> — 15 —

*Depuis le bas de la lettre V (prov.) à la lettre C (cents) partie supérieure :*

1 <sup>er</sup> type. 13 lignes.	7 <sup>e</sup> type. 16 lignes.
2 <sup>e</sup> — 14 —	8 <sup>e</sup> — 13 —
3 <sup>e</sup> — 14 —	9 <sup>e</sup> — 13 —
4 <sup>e</sup> — 14 —	10 <sup>e</sup> — 13 —
5 <sup>e</sup> — 14 —	11 <sup>e</sup> — 14 —
6 <sup>e</sup> — 16 —	12 <sup>e</sup> — 13 —

*Depuis l'extrémité inférieure de l'ovale à la lettre C (cents) partie inférieure :*

1 <sup>er</sup> type. 7 lignes.	7 <sup>e</sup> type. 8 lignes.
2 <sup>e</sup> — 6 —	8 <sup>e</sup> — 8 —
3 <sup>e</sup> — 7 —	9 <sup>e</sup> — 6 —
4 <sup>e</sup> — 7 —	10 <sup>e</sup> — 9 —
5 <sup>e</sup> — 7 —	11 <sup>e</sup> — 7 —
6 <sup>e</sup> — 7 —	12 <sup>e</sup> — 9 —

*De la lettre P (prov.) partie inférieure à la lettre F ou T (five ou ten) partie supérieure :*

1 <sup>er</sup> type. 3 lignes	7 <sup>e</sup> type. 6 lignes.
2 <sup>e</sup> — 4 —	8 <sup>e</sup> — 5 —
3 <sup>e</sup> — 4 —	9 <sup>e</sup> — 4 —
4 <sup>e</sup> — 4 —	10 <sup>e</sup> — 5 —
5 <sup>e</sup> — 4 —	11 <sup>e</sup> — 4 —
6 <sup>e</sup> — 5 —	12 <sup>e</sup> — 3 —

*De la lettre I (R. I.) partie inférieure à la lettre S (cents) partie supérieure :*

1 <sup>er</sup> type. 5 lignes.	7 <sup>e</sup> type. 7 lignes.
2 <sup>e</sup> — 5 —	8 <sup>e</sup> — 6 —
3 <sup>e</sup> — 6 —	9 <sup>e</sup> — 7 —
4 <sup>e</sup> — 5 —	10 <sup>e</sup> — 4 —
5 <sup>e</sup> — 6 —	11 <sup>e</sup> — 5 —
6 <sup>e</sup> — 7 —	12 <sup>e</sup> — 4 —

*De la lettre P (post) partie inférieure à P (prov.) partie supérieure :*

1 <sup>er</sup> type. 6 lignes.	7 <sup>e</sup> type. 5 lignes.
2 <sup>e</sup> — 6 —	8 <sup>e</sup> — 7 —
3 <sup>e</sup> — 3 —	9 <sup>e</sup> — 6 —
4 <sup>e</sup> — 4 —	10 <sup>e</sup> — 4 —
5 <sup>e</sup> — 6 —	11 <sup>e</sup> — 5 —
6 <sup>e</sup> — 3 —	12 <sup>e</sup> — 6 —

*De la lettre E (office) partie inférieure à I (R. I.) partie supérieure :*

1 <sup>er</sup> type. 4 lignes.	7 <sup>e</sup> type. 2 lignes.
2 <sup>e</sup> — 4 —	8 <sup>e</sup> — 6 —
3 <sup>e</sup> — 3 —	9 <sup>e</sup> — 4 —
4 <sup>e</sup> — 1 —	10 <sup>e</sup> — 3 —
5 <sup>e</sup> — 4 —	11 <sup>e</sup> — 4 —
6 <sup>e</sup> — 2 —	12 <sup>e</sup> — 3 —

*Remarques.* Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> types ont le mot cents suivi d'un point; les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> types n'en ont pas.

La lettre V (five) et S (cents), 2<sup>e</sup> type; la lettre S (cents) 5<sup>e</sup> type; la lettre S (post), 9<sup>e</sup> type, ne sont pas achevées: les ombres manquent en partie.

Enfin le 6<sup>e</sup> type a le filet d'encadrement supérieur qui fait défaut depuis la 5<sup>e</sup> boule jusqu'à l'extrémité du timbre à droite.

D'après ces données on pourra assigner à chaque timbre la place qu'il occupe sur la feuille. Lorsqu'il y a doute sur un point, par suite d'identité, on peut se rabattre sur un autre point deux timbres n'étant pas semblables.

On a parlé de timbres faux. Ils sont faciles à reconnaître.

Le 5 cents a été copié d'après un type ayant le mot cents sans ponctuation et avec les cinq boules à la partie supérieure de l'ovale. Cet ovale mesure extérieurement 23 1/2 m/m en largeur et 18 1/2 en hauteur. Les filets qui forment le cadre de l'un, de l'imitation, ont double épaisseur à gauche, à droite, en bas. Les timbres authentiques n'ont que ces deux derniers filets avec double épaisseur.

Le 10 cents a les caractères d'inscriptions beaucoup plus maigres. L'O de *prov.*, entre autres, est d'une maigreur désespérante, comparativement au timbre authentique. Les dimensions surtout sont sensibles: largeur 22 3/4 m/m; hauteur 17 1/2.

Pour ce qui concerne le dessin, les imitations sont tellement grossières qu'on ne peut faire erreur lorsqu'on a vu un timbre authentique.

### Timbres de Finlande, type 1850.

#### SUR PAPIER AZURÉ.

Depuis le jour où M. Herpin entreprit l'histoire des timbres et enveloppes de Finlande, bien des points obscurs ont été éclaircis. Le docteur Magnus a pu rectifier grâce aux renseignements et aux timbres que nous lui avons fournis, plusieurs erreurs généralement admises. Mais cependant nos renseignements n'étaient pas aussi complets que nous les eussions désirés: le 20 kop. rouge reste à l'état de mythe et n'est connu que par la mention qui en est

faite dans le document que nous avons publié; on reste dans l'ignorance sur quelle espèce d'enveloppes le 10 kop. noir a été frappé. Voilà ce qu'il faut élucider encore de la première émission 1845.

Après tout ce qui a été écrit sur les enveloppes 1850, dont le type fut employé plus tard, en 1856, pour les timbres mobiles, on croyait n'avoir plus rien à apprendre. C'était aussi notre avis jusqu'au moment où on nous communiqua plusieurs exemplaires du 5 et 10 kop., imprimés sur papier *mince azuré*. La remarquable collection de M. A. de R... compte une série de ces deux valeurs.

Ces timbres qui nous arrivent si inopinément ont-ils été usités comme timbres mobiles ou comme enveloppes; ou n'est-ce que des réimpressions? Nous allons répondre à ces trois questions.

Les exemplaires qu'on nous a livrés étant coupés carrément, nous ne pouvons rien avancer de positif. Il est donc permis de faire quelques suppositions tout en les appuyant sur des remarques.

*Timbres mobiles.* L'usage des timbres mobiles a été introduit pour la première fois en Finlande le 12 février 1856. Le type qui servait aux enveloppes a été employé pour l'impression des timbres mobiles. Ce type avait subi antérieurement à 1856 une modification consistant dans l'addition de petits points, qu'on trouve dans les pavillons de chaque cor et entre la couronne et l'écu et qui proviennent de l'introduction de petits clous destinés à raffermir les diverses pièces mobiles qui forment ensemble le type.

Les timbres sur *papier azuré* n'ayant pas les points blancs signalés, comme au début de l'émission, en 1850, il est facile de conclure que leur application a eu lieu sur des enveloppes: *les timbres mobiles devant avoir toujours les points blancs.*

Autre remarque. Il n'y a aucune trace de gomme à nos exemplaires; la partie postérieure est même couverte d'écritures ce qui n'annonce guère un timbre adhésif.

*Réimpression.* La réimpression des timbres n'a donné et ne peut donner que des exemplaires portant les points blancs aux endroits que nous avons indiqués, les types ayant été détériorés par l'introduction de clous. Insister davantage sur ce sujet serait inutile, l'impossibilité de réimprimer les timbres comme ils étaient en 1850, étant reconnue.

*Enveloppes.* D'après ce qui précède les timbres sur papier azuré proviennent d'enveloppes. Mais de quelle espèce. Sont-ce des *cover*, sont-ce des *enveloppes*?

Tout fait supposer que ce sont des *cover*, dont l'usage introduit en 1845, comme l'a présumé le docteur Magnus dans notre n° 86, aurait été continué en 1850. Seulement, contrairement au 10 kop. noir 1845, qui semble avoir été frappé sur la *face* de l'enveloppe, à gauche; les timbres sur papier azuré doivent avoir occupé la partie du *cover* réservée à la *fermeture*, continuant ainsi le système d'application du timbre, inauguré pour les *enveloppes* 10 kop. rouge; 20 kop. noir, dits de 1845. Voici sur quoi nous fondons nos suppositions :

Trois de nos 5 kop. sur azuré portent à droite des fragments de timbre, ce qui laisse supposer qu'on a dû compléter la taxe au moyen d'un timbre adhésif. Si au lieu d'avoir des *cover* nous avions des *enveloppes*, l'espace ne permettrait pas d'ajouter sur la patte un deuxième timbre à côté du premier sans empiéter sur l'enveloppe elle-même, le premier timbre occupant toujours, à moins d'accident, le milieu.

Une *enveloppe* n'a jamais la partie interne recouverte d'écritures. Ils se peut que le caprice vous fasse écrire là, par hasard; mais il n'est guère admissible que ce même hasard réunisse entre nos mains huit timbres sur papier azuré : quatre de 5, quatre de 10 kop., dont six porteraient au dos le caprice d'un instant.

Enfin, s'il prenait fantaisie à quelqu'un d'écrire dans l'intérieur d'une enveloppe, l'écriture serait d'ordinaire de gauche à droite au dos du timbre, lorsque la place de celui-ci serait la face de l'enveloppe, et de droite à gauche si le timbre occupait la patte de la fermeture.

Dans cette circonstance, il n'en est pas ainsi :

Retournez le timbre, dans sa position naturelle, l'écriture va de *haut en bas*. Mais renversez le timbre et placez-le tel qu'il doit être à l'extérieur de votre *cover*, c'est-à-dire ayez un timbre d'un ovale en hauteur au lieu de l'avoir en largeur, en dirigeant toutefois le bas à droite et vous aurez la direction ordinaire de l'intérieur d'une lettre : une écriture allant de gauche à droite.

On nous objectera peut-être qu'en mettant le

timbre dans la même position, à gauche, on obtiendra les mêmes résultats. D'accord. Mais la lettre fermée, le timbre serait renversé.

Nous avons encore pour répondre à l'objection, un 10 kop. ayant au revers quelques restes d'un pain à cacheter, non pas placé à gauche, mais à *droite* de l'écriture. Et comme ce timbre a une certaine marge du bas et que cette marge ne laisse pas entrevoir du tout la forme d'une patte d'enveloppe, nous pouvons espérer que toutes nos suppositions sont exactes.

Pour un *cover* la présence d'écritures s'explique, le timbre devant être inévitablement sur la lettre même, mais extérieurement, soit au dos, soit sur la face.

Une dernière remarque. Les timbres frappés sur les pattes de fermeture sont à une distance de près de trois centimètres de la partie aiguë. Pour retrouver sur un de ces timbres des traces de pains à cacheter, il faudrait nécessairement en utiliser qui aient cette dimension. Le désavantage serait de déchirer la lettre en ouvrant l'enveloppe et ce désavantage n'aurait aucune compensation. Donc, l'emploi des pains à cacheter de trois centimètres ne doit pas être fréquent; nous pouvons dire, doit être nul.

Conclusion. Les timbres frappés sur *enveloppes* ne portent jamais traces de fermeture dont nous venons de parler. Il n'y a que les *cover* où la remarque puisse être faite.

Circonstance bizarre, ces timbres viennent tous de Wiborg et sont oblitérés de la marque ci-contre. Un seul est de 1857, les autres de 1858, mais variant par la date et le mois.

Ces dates prouvent qu'à cette époque ils étaient en usage, mais le type démontre que leur émission est antérieure; la nuance des timbres nous l'apprend aussi. Selon nous, l'usage remonterait à 1850 :

5 kop., indigo.  
10 — carmin.

Si quelque collectionneur pouvait changer nos suppositions en certitude, nous accueillerions avec plaisir ses renseignements.

Il nous vient à l'instant un 10 kop. sur papier azuré *épais*, oblitéré 1836.

WIBORG  
18 <sup>6</sup>/<sub>12</sub> 57



TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

Abonnement par année :  
 BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE et FRANCE . . . 5-80  
 ESPAGNE et ITALIE . . . . . 4-00

BUREAU :  
**GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.**  
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro.

Abonnement par année :  
 ANGLETERRE et PORTUGAL . . 4-20  
 ÉTATS PONTIQUES, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE et TURQUIE . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage : *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

ROUMANIE

C'est décidé, résolu, arrêté. A partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante il n'y aura plus que 3 valeurs de timbres : 5, 10 et 25 bani. Par la même occasion le type et la couleur des timbres ont été changés.



Toutefois, comme les inscriptions et le dessin n'étaient pas sans charmes, on s'est contenté de modifier la figure du prince telle quelle est aujourd'hui : Voici donc le prince barbu. Il n'est pas beau, c'est vrai. Mais il paraît que l'usage veut qu'en temps de guerre, la barbe soit de rigueur. Le prince Charles de Hohenzollern a voulu conséquemment se donner aussi un air martial et se révéler tel à ses sujets. Qu'ils soient heureux !

Il n'y a jusqu'à présent que le 5 bani en usage. Des raisons d'économie ont engagé l'administration à épuiser les autres timbres, avant de mettre tous les nouveaux en circulation.

L'impression est toujours sur papier blanc sans filagramme :

- 5 bani vermillon ; carmin.
- 10 — jaune pâle.
- 25 — brun foncé.



Le timbre de journaux 1 1/2 bani, noir sur vert n'est décidément pas en faveur. On a trouvé que le prince avait l'air de pleurer sur ce timbre, ce qui ne dénote pas une âme virile chez un guerrier ; on a remarqué aussi l'absence de l'énonciation de la valeur. Tout cela a déterminé l'administration à remplacer ce type par un autre, complètement remanié, où on voit le prince dans tout l'éclat de sa beauté guerrière. Le mot bani n'a pas été oublié cette fois.

L'impression du timbre est bleu-verdâtre sur papier jaune.

1 1/2 boni, bleu-verdâtre.

Il paraîtra prochainement des timbres-télégraphe.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.



La nouvelle émission d'enveloppes dont nous n'avons encore que les 2, 3 et 6 cents, vient d'être renforcée par l'apparition du 10 cents, que nous reproduisons. C'est l'effigie de Th. Jefferson tournée à gauche; de chaque côté est la valeur en chiffres; dans l'ovale, en bas, la valeur est en toutes lettres et en haut sont les mots : *U. S. postage.*

Le timbre est brun, et estampillé à droite.

*The American Stamp Mercury* donne l'énumération de tous les formats et papiers employés pour la nouvelle émission d'enveloppes. Nous la complétons en énonçant ici les variétés qu'il ne mentionne pas :

8 × 7 CENTIMÈTRES.

3 cents, papier blanc.

13 1/2 × 7 CENTIMÈTRES.

3 cents, papier blanc.

14 × 8 CENTIMÈTRES.

3, 6 et 10 cents, papier blanc.  
1, 2, 3, 6 et 10 cents, — paille  
2 cents, — orange.  
3 — — melon.

16 × 9 CENTIMÈTRES.

3 cents, papier blanc.  
3 — — paille.  
2 — — orange.

22 1/2 × 10 CENTIMÈTRES.

3 et 6 cents, papier blanc.  
6 — — paille.  
3 et 6 — — melon.

26 × 11 CENTIMÈTRES.

12, 15, 24, 30, 90 cents, papier blanc.

On sait que les couleurs des timbres d'enveloppes sont celles des timbres adhésifs.

#### RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

Nous avons reçu sur papier pelure, au type connu et en usage :

UN real saumon.  
Medio — —

GUADALAJARA.

Nous avons vu le 2 reales lilas 1868, sur papier vergé épais.

#### FRANCE.

Comme Bias les Allemands portent tout avec eux. On sait par les journaux tout ce qu'ils ont apporté en France. Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que, outre les timbres-poste, ils ont introduit dans ce pays des cartes-correspondances à l'usage des Allemands et des Français. Les premières sont celles employées en Allemagne; quant aux secondes, voici leur description. Nous en connaissons deux variétés. Elles sont semblables en tous points, pour les inscriptions placées sur le recto de ces cartes :

1<sup>re</sup> VARIÉTÉ : En haut : *Carte de correspondance*, sur une longueur de 80 millimètres; en dessous, à gauche : à *M...*; puis trois lignes plus bas, en lettres grasses : *Lieu de destination*, et en dessous : *Demeure du destinataire, si elle peut être indiquée avec certitude*. Tout au bas de la carte les avis suivants; à gauche : (1) *L'inscription doit être faite avec clarté et précision*; à droite : (2) *Le verso de cette carte peut être utilisé pour les communications écrites à l'encre ou au crayon*.

La 2<sup>e</sup> VARIÉTÉ a les mots : *Carte de correspondance* sur 86 mill. de longueur; les mots : *Lieu de destination* sont de caractères moins gras, qu'à la 1<sup>re</sup> variété; l'avis de gauche, sur deux lignes, se termine à la première, par le mot : *et*, tandis qu'à la 1<sup>re</sup> variété l'inscription va jusqu'à : *préci-*; le 2<sup>e</sup> avis, celui de droite, à la deuxième ligne qui commence par : *Communication*, à la 1<sup>re</sup> variété; la 2<sup>e</sup> variété la commence, par : *LES communications* (On remarquera que la 1<sup>re</sup> variété dit : *DES communications*.)

Le carré réservé au timbre est plus petit à la 1<sup>re</sup> variété, ainsi que les caractères du mot *timbre* qu'on lit dans ce carré.

Ces cartes sont typographiées en noir sur carton couleur :

1<sup>re</sup> variété : Noir sur brun.  
2<sup>me</sup> — — sur jaune pâle.

Les cartes-correspondances (texte français) ne sont pas employées en Alsace, mais dans les autres départements conquis. L'Alsace — et la Lorraine probablement — font usage de cartes, texte allemand.

On nous écrit de Paris que les timbres de 40 centimes et 1 franc, piqués, à l'effigie de la République, ont été retirés de la circulation. Le premier par raison d'économie, pour épuiser les timbres de l'Empire; quant au second il n'a pas seulement été vu, mais signalé par un employé de la poste.



## TURQUIE.



La Compagnie T. B. Morton de Constantinople a compris que ses timbres laissaient à désirer. On vient de nous envoyer le nouveau type qu'elle emploie aujourd'hui et dont il y a trois valeurs :

- 1/2 piastre vert.  
1 — vermillon.  
2 — bleu foncé.

Ces timbres sont imprimés sur papier blanc et piqués 13.

Le type a une grande ressemblance avec les timbres dits de Saint-Thomas Porto-Rico, si audacieusement mis en circulation par M. Ed. Nunès. Nous aimons à croire qu'ils n'appartiennent pas à cette catégorie de timbres.

L'arrière du bâtiment porte le drapeau anglais; en haut, en cintre : *T.-B. Morton et Co.*; en bas : *D. et B. S. L. S.*, abréviations dont nous ne pouvons donner la signification; dans les angles gauches : la valeur; dans ceux de droite : *pre* ou *pres*.

## VICTORIA.

Nous avons eu en mains un 4 pence rose actuel, chiffre 4 à traits simples, en filagramme, *non dentelé*, dans un état des plus satisfaisants.

## NATAL.

L'application du mot *postage* sur les timbres, a subi un changement. Les 1 penny qui nous arrivent en *rouge-vermillon* ont le mot *postage* en noir, de chaque côté du timbre dans la longueur; les 1 sh, au contraire, portent en demi-cercle le mot *postage* en lettres vertes, plus petites, sous l'effigie et dans le même ovale.

## ILES FIJI.

Le *Philatelist* nous apporte la nouvelle qu'on fait emploi dans ces îles, d'un timbre oblong imprimé en noir sur bleu, ayant pour inscription : *Fiji islands, postage six pence* et semblable aux timbres chiffres taxe des îles Sandwich.

## PORTUGAL.

Le 15 janvier dernier a été mis en usage le 10 reis jaune, nouveau type et ce mois-ci le 50 reis, vert; tous deux piqués.

Du 5 reis noir, 1871, nous en avons vu de non dentelés.

## ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.

En fait de cartes correspondances, nous en avons de fort curieuses. Elles ont un caractère tout à fait privé. Ce sont des *feldpost-Correspondenzkarte*, dont la partie réservée à la communication écrite, porte en langue allemande diverses allusions à la guerre actuelle. Voici la traduction d'une de ces cartes. Nous en avons quinze différentes.

Bonne année, brave guerrier!

Puis en dessous, à gauche, une vignette représentant un soldat allemand debout, le fusil au repos, devant une porte entrebaillée qui laisse apercevoir la figure effarée d'un homme, retenant ladite porte et dans la bouche duquel on met sans doute le souhait que nous venons de traduire. En dessous de la vignette, les mots : Un petit peu de français, comme ça sonne tout de même joliment bien!

La partie droite porte sur deux colonnes, ce qui suit :

## Dictionnaire français des voyageurs :

Héros allemand, dit-il.

Rappelles-toi, dit-il.

Si tu viens, dit-il.

A Paris, dit-il.

Au lieu de « ya », dit-il,

Tu diras « oui », dit-il.

Et au lieu de « Lump », dit-il,

Dis : « Louis », dit-il.

Au lieu de « nein », dit-il,

Tu diras « non », dit-il.

Au lieu de « schwein », dit-il,

Dis : « cochon », dit-il.

Au lieu de « ei » dit-il,

Tu diras « œuf » dit-il.

« Garibaldi » dit-il,

Veut dire « le bossu ».

« Liebe » s'appelle, dit-il,

Là bas « amour », dit-il.

Avec cela rime, dit-il,

Aussi « Mercure » dit-il.

« Schöne aussicht », dit-il,

C'est « Bellevue », dit-il.

En place de « l'Empire » dit-il,

Dis : « Perdu ».

Si tu ne sais, dit-il,

Dire quelque chose, dit-il,

Prends ton poing, dit-il,

Tape bien dessus, dit-il.

Chaque doit, dit-il.

Une voyelle, dit-il,

Ainsi tombera juste, dit-il,

Toutes les fois.

Outre toutes les enveloppes *feldpostbrief* que nous avons signalées antérieurement, nous en avons encore une vingtaine de différentes. Nous croyons inutile d'en donner la description, ces enveloppes ne variant que par la forme, le papier ou les caractères d'inscriptions.

## MEXIQUE.

Le 50 centavos actuel nous arrive imprimé en noir sur papier jaune-verdâtre, piqué et non piqué.

## KACHMIR.

Nous avons vu le 1/2 anna bleu 1866, sur papier vergé. On ne connaissait que le 1/2 an. bleu 1867.

## ESPAGNE.

Nous tenons quelques exemplaires du 1 real 1855, imprimé en vert et non en bleu verdâtre. Le papier porte les boucles en filagramme et est satiné.

## REGENSBURG (BAVIÈRE.)

Nous possédons une feuille entière des timbres *retourbrief*, portant l'inscription : *Kgl. Oberpostamt. — Regensburg*. Les timbres sont disposés par 5 sur 6 rangées. Le 8<sup>e</sup> porte par erreur le mot *Oberpostamt* ; le 25<sup>e</sup> le mot *Rotourbrief*.

Composés typographiquement sans aucun soin, ces timbres forment trente variétés distinctes. Ainsi les trois premières rangées ont le mot : *Retourbrief*, d'un caractère plus petit et tout à fait différent de celui des trois dernières rangées : le *t* de *Retourbrief* est surtout remarquable. La ponctuation après *Regensburg* n'a pas été du tout observée : Il y a des timbres sans point et avec points variés.

## LUXEMBOURG.

Le 37 1/2 cent. bistre, aujourd'hui épuisé, peut être considéré comme supprimé : on n'en imprimera plus. Le même sort est réservé aux 2 et 30 centimes une fois l'approvisionnement écoulé.

Par contre, on s'occupe de la création de timbres d'une valeur supérieure à 40 centimes et d'un modèle plus grand que ceux connus. On pourrait les utiliser pour l'affranchissement des dépêches télégraphiques.

## AÇORES.

Encore une variété. Le 5 reis noir, piqué, nous vient avec le mot *Açores*, en lettres maigres, tenant le milieu pour les dimensions entre celles employées à Lisbonne pour toutes les valeurs et le 25 reis à petites lettres maigres. L'impression de ce mot n'est ni noire ni rouge : couleur mixte.

## CUBA.

Voici quel est le dessin des nouveaux timbres-télégraphiques. Il y aura quatre valeurs : 50 cent. de peseta ; 1, 2 et 4 pesetas. Les couleurs ne nous sont pas connues.



Nous avons vu un timbre-poste, type 1871, imprimé en vert et piqué 13 1/2 ; valeur : 50 cent. de peseta. Il y a encore : 12, et 25 centimos de peseta et 1 peseta. Nous ignorons pour le moment les couleurs de ces trois derniers timbres.

Le 40 cent. violet 1869, nous est venu avec la marque ; *Habilitado por la Nacion*, en noir. Reste à trouver le 5 cent. rose.

## Les timbres du Pérou.

L'histoire des timbres du Pérou a déjà fait l'objet d'un article qui a paru dans ce journal, n° 28. Nous y renvoyons nos lecteurs pour la description des variétés, afin d'éviter des redites. Notre but en revenant aujourd'hui sur les timbres de cette république, est de continuer d'abord notre article jusqu'à ce jour et de faire connaître ensuite les intéressants documents qui se rattachent à cette histoire et qui nous faisaient complètement défaut lorsque nous l'avons entreprise pour la première fois.

Nous avons dit que c'était sur l'initiative du directeur des postes, M. A. Davila, que l'usage du timbre-poste fut adopté le 1<sup>er</sup> décembre 1857. La proposition qui en fut faite ne date pas du 17 mars 1857, comme nous l'avons imprimé, mais du 17 mars 1851. A peine présenté ce projet reçut aussitôt (deux mois après) l'approbation du gouvernement, ainsi qu'il résulte d'une lettre en date du 16 mai 1851 signée par le Ministre Jean Crisostomo Torrico, que nous tenons en ce moment et qui réclame de l'administration des postes, les instructions et règlements relatifs à ce nouveau système.

Malgré toute la bonne volonté du gouvernement il s'écoula encore six années avant que le projet ne reçut son exécution. Nous ne savons à qui incombent ces retards : nous ne pouvons que les constater. Toujours est-il que la grande décision ne vit le jour que le 19 octobre 1857. Voici en quels termes :

« Le Conseil des Ministres chargés du Pouvoir exécutif.

» Considérant :

» Que le système de timbres pour l'affranchissement des correspondances dirigées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur présente des facilités au public ; qu'il simplifie les opérations et la comptabilité des bureaux de poste et facilite un meilleur service dans cette branche ; d'accord avec la proposition faite par l'administrateur général.

» Décrète :

» Art. 1<sup>er</sup>. Aussitôt la mise en vigueur de la loi du 2 de ce mois sur le système monétaire, les correspondances seront affranchies par les intéressés en faisant usage de timbres représentatifs de la valeur de l'affranchissement.

» Art. 2. Il y aura des timbres de *un dinero* ; de

un *peseta* et de un *demi-peso*, lesquels porteront les armes nationales avec les modifications et couleurs des modèles soumis et l'indication de la valeur sur chacun d'eux. Ils auront, en outre, des marques secrètes pour contrôler leur authenticité. Le revers de ces timbres sera enduit de gomme. En humectant celle-ci, on pourra adhérer les timbres aux lettres.

» Art. 3. Ceux qui d'une manière quelconque falsifieraient les timbres d'affranchissement, seront sujets aux pénalités comminées par les lois contre les falsificateurs.

» Art. 4. Les matrices des timbres seront conservées par l'administration générale des postes, dans la caisse privée et le même office prendra les précautions convenables pour imprimer la quantité de timbres nécessaire à la consommation.

» Art. 5. De l'impression des timbres, il sera tenu acte dans un livre spécial que signera le chef, le contrôleur et le fonctionnaire principal chargé de la surveillance de l'impression, en présence aussi et avec l'autorisation de l'Agent du Trésor. L'opération une fois terminée, sera transcrite au compte des quantités émises, accompagnée de la copie certifiée de l'acte et de son approbation.

Art. 6. Pour la vente des timbres indiqués, il sera établi des débits dans toute la république ; les vendeurs recevront une prime correspondante et les administrateurs exigeront d'eux des cautions équivalentes à la valeur des timbres qui leur seront confiés.

» Art. 7. Toute correspondance sera affranchie d'avance par les intéressés en fixant sur la lettre ou sur le pli, le ou les timbres correspondant à une valeur égale à celle exigée par le tarif.

» Art. 8. Sur toutes les lettres jetées dans les différentes boîtes établies par l'administration des postes, les contrôleurs annuleront les timbres au moyen d'un estampille qu'ils apposeront dessus.

» Art. 9. S'il est constaté que les timbres appliqués ne sont pas l'équivalent du port à payer, les lettres en destination pour l'étranger ne seront pas expédiées. On en avisera l'expéditeur s'il peut être connu ou bien on placera à la porte du bureau des postes une liste sur laquelle ces lettres seront inscrites, afin que les intéressés puissent compléter le port insuffisant.

» Si semblables lettres ne devaient voyager que

par courriers de la république, elles seraient envoyées aux destinataires qui devraient payer la différence manquante de l'affranchissement. Il en serait de même pour les lettres portant des timbres ayant déjà servis.

» Art. 10. Pour ce qui concerne les lettres mises dans les boîtes, sans timbre aucun ; si elles sont destinées à l'intérieur de la république, elles seront expédiées en payant double port exigé par les destinataires. Si elles sont en destination de l'étranger, on ne les expédiera pas, mais les intéressés en seront avisés par les moyens indiqués par l'art. 9.

» Art. 11. Les lettres qu'on voudra expédier, *recommandées*, devront porter les timbres nécessaires à l'affranchissement et au chargement. Pour ces lettres, la poste accomplira les formalités prescrites pour leur remise aux destinataires.

» Art. 12. L'administrateur général des postes a la faculté de faire les dépenses et les règlements nécessaires pour établir le susdit système de timbres poste.

» Donné au siège du gouvernement à Lima, le 19 octobre 1857.

» (Signé) : JOSÉ MARIA RAYGADA.

MANUEL ORTIZ DE ZEVALLOS.

LUCIANO MARIA CANO.

JUAN MANUEL DEL MAR. »

Le directeur des postes, l'auteur probable des retards, n'ose pas encore, après ce décret, adopter franchement le nouveau système. Il veut l'essayer préalablement entre les villes de Lima et Chorillos. A cet effet, il adresse la proposition suivante au Ministre :

Lima, le 5 novembre 1857.

« Je puis obtenir de l'agent de la compagnie des vapeurs, une quantité importante de timbres de *porte-franco*, qu'il possède depuis quelque temps et dont le dessin n'a jamais servi jusqu'ici. Ces timbres seraient livrés gratuitement afin d'essayer le système pour la correspondance des villes entre Lima et Chorillos. Leur emploi n'offrant aucun inconvénient, on pourrait publier d'avance, l'avis, qu'à partir du 1<sup>er</sup> du mois prochain, on peut se servir de ces timbres pour l'affranchissement de la susdite correspondance. Ce système pourra s'étendre plus tard à l'affranchissement par les vapeurs.

» Rendez-en compte au Gouvernement Suprême

pour qu'il puisse connaître et approuver ma proposition.

» (Signé) : A. DAVILA. »

Il résulte du document que nous venons de transcrire, que les timbres de la compagnie à vapeur de l'Océan pacifique n'ont servi d'abord, que comme timbres péruviens, entre les villes de Lima et Chorillos, et qu'avant cette date (1<sup>er</sup> décembre 1857), les timbres de cette compagnie n'avaient jamais été en usage. Ceux annulés de la griffe *Callao*, considérés comme ayant été usités à cette époque, doivent avoir eu cours lorsque le nouveau système d'affranchissement des lettres a été étendu à la correspondance envoyée par les vapeurs, dont il est question dans la lettre au Ministre de M. A. Davila.

On ne connaît qu'un timbre provisoire de la compagnie de l'Océan pacifique. C'est le 1 real bleu imprimé sur papier azuré.

M. A. Davila ayant obtenu l'autorisation qu'il sollicitait, fit expédier la circulaire suivante à tous les bureaux de postes de la république.

Lima, le 23 novembre 1857.

« Il a été établi par un décret suprême du 19 du mois passé, que l'affranchissement des lettres au moyen de timbres serait introduit pour toutes les correspondances. Cette invention qui simplifie les travaux de comptabilité des bureaux, offre au public de grandes facilités pour l'affranchissement des lettres.

» Les tarifs pour toutes les destinations ont été rendu uniformes, de manière qu'il suffise de bien connaître la valeur des timbres, pour contrôler l'affranchissement, sans recourir aux bureaux des postes. »

« Désirant essayer le système des timbres et faire connaître au public les avantages qu'il en retirera, j'ai publié un avis dont je vous joins quelques exemplaires, pour que vous puissiez mettre le système en pratique dès le 1<sup>er</sup> décembre, pour la correspondance entre Lima et Chorillos. Ceci simplement pour vous donner une idée préparatoire du système; plus tard, vous recevrez des instructions détaillées que je porterai à la connaissance du public et des employés, pour que le service ne donne lieu à aucun inconvénient.

» Veuillez bien communiquer ma circulaire à vos subordonnés pour qu'eux aussi se fassent une idée du système.

» Signé : JOSÉ DAVILA CONDEMARIN. »

L'efficacité du système étant bien établi par les résultats donnés à Lima et à Chorillos, on se décida enfin à faire profiter de l'innovation toutes les localités de la République. Un nouveau décret voit le jour, où il n'est plus question du 1/2 peso;

Art. 9. Il sera gravé des dessins pour timbres de un *dinero* et de un *peseta*, par les soins de l'administration générale des postes, conformément au décret du 19 octobre dernier.

Art. 10. Les timbres de 1 *dinero* seront vendus à 1 réal et ceux de 1 *peseta* à 2 réaux chacun.

Art. 11. Le présent décret sera mis en vigueur quinze jours après cette date dans ce département et la province de *Callao* et après trente jours dans le restant de la République.

Art. 12. Les dispositions contenues dans le décret du 21 janvier 1851 ne sont maintenues en vigueur que pour autant qu'elles ne soient pas incompatibles avec celles du présent décret.

Donné au siège du Gouvernement :

Lima, 23 janvier 1858.

Signés : José Maria Raygada. — Manuel Ortiz de Zevallos. — Luciano Mario Cano. — Juan Manuel del Mar.

Une pièce que nous possédons, signée A. Davila, approuve les propositions faites par D. José M. Masias concernant les dépenses à faire pour les timbres poste et fixe la date du 1<sup>er</sup> mars 1858 comme devant être celle de l'introduction du système d'affranchissement des correspondances au moyen de timbres, entre *Lima*, *Callao* et *Chorillos*. La date du 26 février 1858 que nous avons donnée dans notre n° 28, est donc erronée; elle appartient d'après ce que nous voyons, au nouveau tarif général publié le 26 février: c'est ce qui explique l'erreur de notre correspondant, lorsqu'il nous a fourni ce renseignement.

On sait par notre précédent article que le 1/2 peso fut supprimé le 18 juin 1858. En voici la preuve :  
MINISTÈRE DU GOUVERNEMENT.

Lima, 18 juin 1858.

« Monsieur l'Administrateur général des postes.

» Par décret du 19 octobre de l'an dernier, je vous ordonnais de faire graver les dessins de timbres 1 *dinero*, 1 *peseta* et 1/2 *peso*. Cette disposition a été modifiée par décret du 23 janvier dernier, par suite de nouveaux tarifs pour ports de lettres. Con-

formément à certain article de ce décret il ne devait se fabriquer que des timbres de un dinéro et un peseta.

» Conséquemment, veuillez ne plus imprimer des timbres d'un demi peso devenus inutiles.

» Dieu vous garde!

Signé : JEAN MANUEL DEL MAR.

D'après ce qui précède l'emploi des timbres n'a commencé partiellement que le 1<sup>er</sup> mars 1858 et l'usage général — si l'on a tenu compte du décret du 23 janvier 1858 — 15 jours plus tard.

Pour se conformer au décret du 19 octobre 1857, le 1/2 peso a bien certainement été émis le 1<sup>er</sup> mars 1858, pour disparaître le 18 juin, même année. Le type du 1/2 peso appartenant essentiellement au type des timbres de la 2<sup>e</sup> série, tant par les détails du dessin que par ses dimensions, il faudrait pour admettre le classement que nous avons précédemment donné et qui a été généralement approuvé, qu'on ait fait précisément le contraire de ce que la loi voulait. Le premier décret ordonne la création de *trois* timbres : il n'y en a que *deux* de la première série. Le deuxième décret se contente de *deux* timbres : on en crée *trois* pour la 2<sup>e</sup> série. De plus, entre la création de la première série et la suppression d'un timbre (1/2 peso) de la deuxième série, il ne s'est écoulé que trois mois. Pendant un laps de temps aussi peu considérable (90 jours) il ne nous paraît guère présumable qu'on ait émis deux séries de timbres. Nous pensons donc que les trois timbres de la 2<sup>e</sup> série doivent prendre la place des timbres de la première série et ceux-ci, celle de la seconde.

Il n'est pas impossible non plus qu'on ait voulu différencier le 1/2 peso des autres valeurs et que, plus tard, après la suppression de ce timbre, on en ait appliqué le type aux 1 dinéro et 1 peseta. Cependant, malgré l'accord général sur le classement des deux timbres à double filets d'encadrement intérieur et extérieur, considérés comme les plus anciens, nous croyons qu'en présence des observations que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, il y a lieu de modifier le classement dans le sens que nous avons indiqué.

L'art. 2 du décret du 19 octobre 1857 nous avertit que les timbres sont porteurs de marques secrètes. Nous avons fouillé les timbres dans tous les coins et recoins, avec notre loupe : nous n'avons rien trouvé de particulier. La seule remarque que

nous avons faite porte sur la dimension des timbres, variant pour chaque série. Ne serait-ce pas là la marque secrète dont il est toujours question au Pérou pour les timbres, ce que nous verrons plus loin ? Nous le pensons. Si donc, tout le secret de l'administration des postes repose sur la dimension des timbres, la division de la 2<sup>e</sup> série nous semble impossible et nous voyons dans cette remarque une preuve de plus que notre nouveau classement est le bon.

On connaît deux timbres du 1/2 peso : l'un imprimé en jaune, l'autre en rose. Nous avons d'abord cru à un essai pour ce dernier ; mais ayant vu depuis des exemplaires annulés authentiquement (collection de M. A. de R.) nous nous rallions à l'idée dernièrement émise par M. Mahé, que l'existence du timbre rose est le résultat d'une erreur. Notre confrère pense que « la planche du 1/2 peso a été imprimée au lieu et place de la peseta rose même type. » Vu la grande rareté du 1/2 peso rose, nous croyons plutôt à l'introduction d'un timbre 1/2 peso dans la planche de la peseta.

Le directeur des postes que nous avons consulté à ce sujet, nous répond aujourd'hui : « Je ne puis comprendre comment vous ayez pu voir des timbres roses 1/2 peso, attendu qu'il n'a jamais été imprimé que des timbres jaunes de cette valeur. »

C'est donc bien le résultat d'une erreur dont l'administration des postes n'a jamais eu connaissance malgré ses moyens secrets pour reconnaître les timbres authentiques.

Depuis 1858 jusqu'à 1863 tous les différents timbres émis ont été lithographiés par M. D. Emilio Prugue de Lima.

On a supposé que les différentes séries qui ont parues n'étaient que la conséquence de l'usure du dessin. Point du tout. C'était pour parer aux inconvénients causés par la contrefaçon. Voici une circulaire sans date malheureusement, que l'administration adressait à ce sujet aux différents bureaux de poste :

« Tout récemment est arrivé à la poste centrale une lettre portant un timbre bleu de 1 real (un dinéro) grossièrement contrefait et provenant du district de Huaraz. L'administration aurait dû en avertir tous les chefs et employés dépendant de la poste, afin de pouvoir découvrir les auteurs de la falsification et saisir toutes les lettres portant des timbres

semblables et en donnant à la direction toutes les indications nécessaires. »

Les deux premières séries de timbres ayant été retirées de la circulation, l'administration générale des postes réclame l'autorisation du ministre de pouvoir brûler tous ces timbres. Cette autorisation lui est envoyée dans les termes suivants :

« Lima, le 15 décembre 1860.

» Monsieur l'Administrateur général des postes,

» En suite de la lettre que vous nous avez adressée en date du 12 novembre dernier, par laquelle vous demandez l'autorisation de brûler les anciens timbres qui existent dans votre administration, pour un import total de 8,653 pesos, un real, et les livres de cet office ; S. E. le Président a résolu, en date du 7 de ce mois, que vous pouvez procéder à cette opération avec les formalités voulues en pareil cas.

» Je vous communique la présente pour que vous vous y conformiez.

» Dieu vous garde !

» Signé : A. MANUEL MORALES. »

D'après ce document la troisième série ne serait pas postérieure à 1860 et nous croyons qu'elle ne doit pas être non plus antérieure à cette date. Il n'y a donc pas inconvénient à lui donner l'année 1860, comme celle de son émission.

Nous arrivons à la série des timbres à relief fabriqués sur la machine de M. Lecocq. Grand appareil pour la réception de cette machine venant de Paris. Cette réception est consignée dans les lignes suivantes :

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

« Le 14 septembre 1862 il a été procédé à Lima à la réception de la machine de Lecocq pour la fabrication des timbres, laquelle machine avait été commandée à Paris.

» J'ai ouvert la caisse contenant les deux matrices de un dinéro et un peseta en présence des employés et du Secrétaire du Trésor et je les ai déposées dans la caisse de l'Administration en y joignant le pli cacheté contenant les secrets et remarques sur les timbres.

» Pour qu'il puisse être procédé à la fabrication, sous les précautions nécessaires, le directeur des postes faisant usage de l'autorisation qui lui est octroyée par l'art. 12 du décret suprême du 19 octobre 1857, et autres dispositions relatives à la fa-

brication des timbres, vient d'arrêter les instructions suivantes pour éviter tout abus :

(A continuer.)

#### El Averiguador.

Il paraît sous ce titre à Madrid un journal bimensuel qui a pour but d'arriver à éclaircir tous les points obscurs que présentent l'histoire, la science et tout ce qui concerne les collections en général, par la discussion des faits.

Notre ami Pardo de Figueroa, un des collaborateurs principaux de ce journal, s'est chargé déjà de plusieurs questions timbrophiliques en suspens et relatives aux timbres d'Espagne *Habilitados* ; 12 cuartos orange 1857, et 2 cuartos vert 1854 aux armoiries, ayant des boucles en filagramme.

M. de Figueroa demande si les deux marques *Habilitados* H P N dans un ovale et *Habilitado por la nacion*, également dans un ovale, sont authentiques et où elles ont été employées, et si le 12 cuartos orange 1857 et 2 cuartos 1854 aux armoiries, avec filagramme, ont été oui ou non en usage. Ces questions n'ont pas encore été résolues : il est vrai, que ce journal ne compte que trois numéros.

On s'abonne à Madrid, calle de Atocha 143, et chez tous les principaux libraires de cette ville.

#### AVIS.

Notre catalogue prix-courant (troisième édition) est paru depuis le 1<sup>er</sup> février courant. Il a été adressé à tous nos abonnés de 1870 et 1871.

*A partir de ce jour, il n'est plus délivré des abonnements au TIMBRE-POSTE, contre la remise des bons que contenaient nos Albums Timbres-Poste.*

#### ERRATA.

Notre correcteur qui a été si prompt à rectifier, à notre insu, des erreurs dans notre catalogue, là où elles n'existaient point et cela en dépit de nos remarques et de nos corrections propres, a laissé subsister l'erreur typographique que nous avions cependant corrigée dans la dernière épreuve du journal qui nous a été remise. Notre article sur les timbres de Finlande est rendu inintelligible par la date 1836 qui se trouve au bas de la deuxième colonne de la page 8 de notre n° 97. C'est 1856 qu'il faut lire.

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Buggenboudt, 42, rue d'Isabelle.



TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

**Abonnement par année :**

BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE et FRANCE . . . 3-50  
 ESPAGNE et ITALIE . . . . . 4-00

**BUREAU :**

**GALERIE BORTIER, 7. A BRUXELLES.**

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro.

**Abonnement par année :**

ANGLETERRE et PORTUGAL . . . 4-20  
 ÉTATS POSTIFICAUX, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE et TURQUIE . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage : *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

**FINLANDE.**



Le timbre bistre et bleu de 10 penni, ne pouvait plus faire le bonheur de la ville d'Helsingfors. On vient de le remplacer par le timbre ci-contre.

Au centre est un chiffre dans un ovale, indiquant la valeur ; dans les angles inférieurs la valeur est répétée en chiffres romains ; en haut, le mot : *Stadspost* ; en bas : *Kaupungin posti* ; à gauche : *Helsingfors* ; à droite : *Helsingissa*.

L'impression en deux couleurs est assez originale. Toute la partie supérieure du timbre, depuis l'angle droit supérieur à l'angle gauche inférieur, est rouge ; le restant est vert. De sorte que les inscriptions suédoises : *Helsingfors-Stadspost* ont leur couleur,

précisément comme les inscriptions finnoises : *Kaupungin posti Helsingissa*.

Le timbre est imprimé sur papier blanc et percé en serpentín :

10 penni rouge et vert.

**CUBA.**

On a constaté jusqu'à présent l'existence de trois types de la surcharge noire Y 1/4, appliquée sur les timbres 2 réaux 1855. Nous en avons un quatrième ayant le chiffre 4 très-large, comparativement aux autres. Ce quatrième type, nous l'avons aussi rencontré sur un timbre 2 réaux 1857 et M. W... possède en outre, de cette dernière émission, un cinquième type qui n'a pas encore été signalé. Il y aurait donc :

- 1<sup>er</sup> type, Y très-étroit.
- 2<sup>e</sup> — Y très-large.
- 3<sup>e</sup> — Y moyen, avec chiffre 4 moyen.
- 4<sup>e</sup> — Y — — — 4 très-large.
- 5<sup>e</sup> — Y — — — 4 maigre.

Les 4 premiers types se rencontrent sur les timbres 1855 ; les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> types sur ceux de 1857.

La collection des timbres *Habilitados* est complète : nous tenons le 5 cent. 1869 qui manquait à la série.

## DANEMARK.



Les timbres de service dont nous avons parlé plusieurs fois vont être bientôt mis en usage. Nous pouvons en donner le fac-simile dès aujourd'hui, d'après une épreuve qui nous a été communiquée. Il a été tiré de

ce type des essais en rose, vert, bleu, lilas, brun.

Il existe un autre type, dans le même genre, qui n'a pas été adopté.

On commence à délivrer les 8 et 16 sk. au nouveau type, avec cadre gris-verdâtre. L'émission cependant n'est fixée que pour le mois d'avril prochain :

8 skilling brun et gris.  
16 — vert et gris.

Le papier et la piqure ne diffèrent pas des autres timbres.

## CANADA.

Nous avons vu le 3 cents (petite dimension) non pas imprimé en rouge-brun, ou rouge-pâle, mais en brun foncé. Le 6 cents brun est maintenant bistre-jaunâtre.

3 cents brun foncé.  
6 — bistre jaunâtre.

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.



Le 12 cents enveloppe nous est arrivé presque en même temps que le 10 cents, reproduit le mois dernier. Il représente le buste de Clay (Henry), regardant à gauche. De chaque côté est la valeur en chiffres : en haut : *U. S. Postage* ; en

bas : *Twelve cents*. Le timbre est imprimé en violet foncé et estampillé à droite. Nous avons reçu ce timbre sur enveloppe papier blanc, 22 1/2 × 10 centimètres.

12 cents violet foncé.

## AUSTRALIE DU SUD.

Le 3 pence bleu n'a plus la surcharge rouge 3-pence. Elle est noire aujourd'hui. Ces timbres ont une étoile en filagramme et sont piqués 11.

## PAYS-BAS.

Nous possédons le 2 cents jaune non dentelé.

## GRANDE-BRETAGNE.

M. W... nous observe qu'il y a deux types du timbre enveloppe 1 penny. Le premier existe avec fils de soie et avec date. Il a été remplacé en 1866. Le deuxième type existe seulement avec date.

Les inscriptions : *Postage, one penny* n'occupent pas la même place aux deux types ; les diadèmes sont complètement différents ; l'extrémité du buste est plus arrondie au premier type et la mèche de cheveux qui s'échappe du chignon va deux fois *de gauche à droite* au premier type, tandis qu'elle ne va qu'une seule fois *de droite à gauche* au deuxième.

Le timbre vert pour journaux de 1/2 penny nous vient sans millésime. La date 1-10-70 est remplacée par la rose héraldique. Les bandes portant ce timbre ont été émises en trois dimensions :

1/2 penny vert.

## PRUSSE.

On sait que la Société nationale des Invalides de Berlin fait emploi d'enveloppes 1/3 groschen (type Allemagne du Nord). Il n'en a été mentionné jusqu'ici qu'un seul format. Il nous en arrive trois aujourd'hui. Un surtout est remarquable par sa dimension. C'est le Murphi des enveloppes timbrées : 38 centimètres de largeur sur 13 de hauteur ! L'ouverture est pratiquée à gauche. Il y en a deux variétés : l'une, avec l'inscription autographiée sur trois lignes : *Angelegenheiten der Victoria-National-Invaliden-Stiftung* ; l'autre, avec la même inscription imprimée en caractères gothiques sur deux lignes. Voici les dimensions des autres formats :

49 × 12 1/2 cent. (inscrip. autographiée).  
15 × 13 — ( — gothique).

Le papier de ces deux formats est blanc, celui de dimension colossale est jaunâtre.

## FRANCE.

Nous avons reçu sur une lettre de Besançon un 20 cent. lithographié, impression de Bordeaux, qui était *percé*. Nous ne savons si c'est le fait de l'administration des postes de cette ville ou si ce timbre a été percé, soit par entreprise particulière ou par la spéculation.

Les premiers timbres *piqués*, de la République, imprimés à Paris, ont trois têtes bèches sur les feuilles des 10 centimes et une tête bèche sur celles des 20 centimes. Les derniers tirages ne donnent plus ces variétés, de nouvelles planches ayant sans doute été faites.

Décidément le timbre 1 franc n'a pas été remis en usage.



## BADE.

Les 1 kreuzer arrivent depuis peu d'un vert jaune très-pâle.

## RUSSIE.

Les timbres locaux qu'on ne peut obtenir malgré toutes les influences qu'on a mis en jeu jusqu'ici, ont vu leur nombre augmenté par l'apparition du timbre ci-contre. Au centre sont les armoiries de la province auquel appartient ce timbre; au-dessus, une couronne; autour, une inscription russe, qu'on nous traduit comme suit : *Poste rurale de la province de Longa*. Le timbre est en relief sur papier blanc, avec fond bleu. Point de valeur indiquée.

Le *Stamp Collector's Magazine* lui donne la valeur de 5 kopeck.

5 Kop. bleu.

## SUISSE.

Militaires français  
internés en Suisse.

**Gratis.**

La correspondance des militaires français internés en Suisse porte le timbre ci-contre qui lui donne la franchise de port. L'impression est noire; le papier rouge, rose ou solferino.

Nous avons une carte-correspondance officielle 15 1/2 × 9 1/2 centimètres, imprimée en noir sur carton chamôis. En haut, au milieu, sont les mots suivants, ainsi disposés :

Carte-Correspondance.  
Officiel.

En-dessous, une inscription allemande; plus bas, à gauche, la même inscription, laquelle est répétée en langue italienne à droite. Voici cette inscription : « Le timbre ou la désignation de l'autorité ou de la personne expéditrice doit être indiquée sur le cercle gauche. Les correspondances ne jouissant pas de la franchise de port seront grevées des taxes légales. » Plus bas est la place réservée à l'adresse; en haut, à droite et à gauche un cercle. On connaît la signification de celui-ci par l'avis que nous venons de transcrire; l'autre est réservé au timbre du bureau de poste expéditionnaire.

## BAVIÈRE.

Il nous est arrivé quelques enveloppes feldpost de et pour l'armée. Il y a plusieurs variétés de chaque espèce.



ENVELOPPES DE L'ARMÉE. — 1<sup>re</sup> variété. — En haut, sur la première ligne : *Absender..... im..... Rgt*; plus bas : *An*; sur la 3<sup>e</sup> ligne : *d*; 5<sup>e</sup> ligne : *in*; 7<sup>e</sup> ligne, à gauche : *Soldatenbrief..... Kgl. Bezirksamt*; tout en bas : *Bayern*.

2<sup>e</sup> variété. — La première ligne porte seulement : *Absender*; la 2<sup>e</sup>, le mot : *An*; sur la 7<sup>e</sup> ligne, à gauche : *Soldatenbrief..... Postexpedition* et plus bas, à droite : *Bayern*.

ENVELOPPES POUR LA CORRESPONDANCE DU PUBLIC. — En bas, à gauche, une vignette représentant un fantassin ou un cavalier. L'inscription varie. Sur celle-ci, on lit : *Absender..... An den..... Arméecorps..... Division..... Regt..... Batterie..... Esc.....*; sur celle-là ces deux derniers mots sont remplacés par : *Bataillon..... Comp.....* Il y a aussi des enveloppes semblables pour les envois d'argent. Ces enveloppes, dans ce cas, portent à gauche, de bas en haut : *Geld-Brief*, en gros caractères. De cette dernière catégorie d'enveloppes nous avons reconnu en plus une variété. Parfois les mots : *Regt..... Batterie..... Esc.....* sont *Rgt..... Esc..... Batterie.....*. Toutes ces enveloppes sont imprimées en noir sur papier blanc vergé et de format ordinaire.

## Timbres de Moldavie.

Les renseignements qu'on nous avait promis viennent de nous arriver. On nous en promet d'autres, en ajoutant qu'ils démontreront que les variétés des deux premières émissions ne sont pas aussi nombreuses qu'on le suppose. Nous nous contenterons donc aujourd'hui de publier les documents sans commentaire aucun, quitte à y revenir plus tard s'il y a lieu.

## Première émission.

## MOLDAVIE.

Direction des Postes

et diligences,

N° 975 Honoré chef du Département des  
1858. Mai 1<sup>er</sup>. Finances.

Outre ce qui a été mis en application suivant le nouveau règlement des postes et la réformation des diligences, il est de nécessité absolue, que des timbres de prix gradués soient établis conformément au paragraphe 4 de l'instruction concernant le transport des lettres, qui dit :

« Pour le payement des lettres il a été introduit des timbres du prix de 27 paras, 54 paras, 81 paras

et de 108 paras, le cours du Trésor. Ces timbres seront vendus dans les lieux où se trouve le papier timbré, dans les bureaux et les expéditions de poste, lesquels timbres seront collés aux lettres, conformément aux tarifs d'après le poids et la distance. »

Ceci soumis à la connaissance de l'honoré chef du Département, il est prié de régler que les timbres soient faits et remis où il convient.

(Signé) Le Directeur,  
V. GRIGORIOU.

Ministère des Finances,  
n° 5895 M. le Secrétaire de  
1858. Juillet 1<sup>er</sup>. l'Atelier du Timbre.

D'après le règlement des postes et des diligences approuvé par le Conseil et sanctionné par Son Excellence le Prince Caïmacam, il a été décidé que pour le paiement du port des lettres, il serait introduit des timbres de valeurs conformes aux tarifs, combinés d'après le poids, qui sont de 27, 54, 81 et 108 paras, le cours du Trésor.

A cet effet le Département a fait confectionner les sceaux nécessaires, au nombre de QUATRE, qu'il vous envoie, en vous chargeant de faire pour le moment un nombre de 24000 timbres répartis comme suit :

6,000	timbres de	27	paras
10,000	—	54	—
2,000	—	81	—
6,000	—	108	—

Le papier et les autres objets nécessaires à cette opération, vous les prendrez à la direction des postes, d'après le devis approuvé; vous préparerez le nombre de timbres cités, dans le plus court délai et vous les remettrez au Département en y joignant les sceaux.

(Signé) Ministre  
BALCHE.

Ministère des Finances,  
n° 6313 A la Direction des Postes,  
1858. Juillet 11.

Le Secrétaire d'État communique (n° 2663) à ce département, le mémoire fait par Monsieur le Prince Démètre Cantacuzène pour l'accomplissement du projet, qui a été trouvé indispensable et relatif au service des postes et des diligences. Le mémoire ayant reçu l'approbation du Conseil administratif et celui-ci l'ayant soumis à Son Excellence le Prince Caïmacam, il a été décidé, entre autres, que des timbres de différentes valeurs seraient émis, afin de servir aux particuliers pour l'expédition des lettres. Il a été arrêté en outre que ces timbres seraient

imprimés dans l'atelier du timbre, d'après le calcul fait par cette Direction, pour la quantité nécessaire à la consommation d'une année.

D'après le rapport de M. le Secrétaire du susdit atelier (n° 62) les timbres suivants ont été reçus au nombre de 5,984, savoir :

992	à	27	paras le timbre.
992	à	54	— —
480	à	81	— —
3520	à	108	— —

Total : 5984 timbres.

Ce département les renvoie à la Direction pour en régler l'emploi conformément au règlement postal et au mémoire cité plus haut, commençant le 15 juillet courant. Le département réclame un reçu des timbres immédiatement.

(Signé) Ministre  
BALCHE.

**L'administration des postes de France et  
ses moyens secrets.**

Un journal de Paris publie les détails suivants :

« Par suite de l'armistice, on peut sans inconvénient aujourd'hui faire connaître au public les efforts immenses tentés par l'administration pour faire passer les correspondances, malgré le blocus rigoureux auquel Paris était soumis.

» Le 18 septembre 1870, à 3 heures du soir, le dernier train poste était expédié de Paris par la ligne de l'Ouest, et, le lendemain le blocus était complet. En vingt-quatre heures, les armées allemandes avaient enlacé Paris de leur « cercle de fer, » et, pendant quatre mois et demi, l'administration des postes allait avoir à déployer toutes les ressources de la ruse et de l'esprit d'invention exaltées par la nécessité, pour vaincre l'exacte vigilance prussienne.

» Quelques jours avant l'investissement, le préfet du Nord et le président de la Chambre de commerce de Lille avaient eu l'heureuse pensée d'envoyer à Paris neuf cents pigeons des Sociétés colombophiles de Roubaix et de Tourcoing.

» Tout le monde a su que les pigeons voyageurs, ayant leur pigeonnier à Paris, étaient emportés par les ballons et lâchés en province, d'où ils nous rapportaient les nouvelles. Mais ce que l'on a soigneusement caché et ce que l'on peut maintenant dire sans inconvénient, c'est que le service inverse a fonctionné également, grâce aux pigeons flamands

qui, mis en liberté au Jardin des Plantes où ils étaient réunis, étaient rendus deux ou trois heures plus tard à leur colombier de Roubaix ou de Tourcoing.

» Les ballons ont permis de réserver ce service spécial pour les dépêches d'État à envoyer quand soufflaient des vents contraires, les aérostats ayant toujours suffi à enlever *la totalité* des correspondances *nées* — pour employer la pittoresque expression des agents des postes — à Paris pendant toute la durée du siège.

» Les lettres de retour ont présenté bien d'autres difficultés ; sur environ deux cents pigeons emportés par les ballons (quatre-vingt-dix-neuf depuis le commencement de décembre) soixante-treize seulement sont revenus au colombier, — encore, sur ce nombre, cinq n'avaient pas de dépêches, trois apportaient les célèbres dépêches apocryphes des Prussiens, et dix donnaient simplement des nouvelles de la descente des ballons qui les avaient emportés.

» En présence d'un aussi maigre résultat, l'administration des postes revint à l'antique système des piétons. Dès le 23 septembre, on avait essayé de cacher sous des bottes de paille ou de foin, dans des charrettes de maraichers, les lettres à destination des départements : *pas une* de ces carrioles ne put passer.

» On fut un peu moins curieux avec les piétons ; du 20 septembre au 30 octobre, date d'après laquelle on a renoncé à en envoyer, quatre-vingt-cinq messagers furent expédiés ; sur ce nombre, neuf ont été faits prisonniers, un a été arrêté, puis mis en liberté, un a disparu, un est arrivé sans dépêches à Tours, où l'un des neuf prisonniers est également parvenu, après s'être évadé ; enfin, cinq ont pu remettre leurs correspondances et sur ce nombre, deux sont parvenus à en rapporter. Tous les autres, après avoir essayé de passer par toutes les localités des environs de Paris, par tous les points de la rose des vents, ont dû rétrograder devant le cordon des sentinelles qui leur interceptait le chemin. Ah ! nos géoliers avaient bien pris leurs mesures, et un investissement aussi absolu sur un périmètre aussi vaste est fait pour étonner ceux qui ont la moindre notion de la science militaire.

» Il fallait encore recourir à d'autres moyens : une voie se présentait naturellement : la Seine ; il était tentant de penser que le paisible courant du

fleuve se chargerait de nous apporter les nouvelles de nos familles à la barbe des Prussiens ; mais l'ennemi, qui avait pensé à monter des canons sur des affûts articulés comme un pied de télescope pour atteindre les ballons, qui avait dressé des faucons et des aigles à la chasse des pigeons, n'avait eu garde d'oublier les voies navigables dans ses prévisions, et des filets en barraient le cours.

» Par suite de ces dispositions, le bon vouloir administratif fut paralysé. M. Rampont, malgré son zèle de néophyte, les administrateurs, MM. Béchet et Besnier, malgré leur connaissance approfondie du service si compliqué des postes, ne purent soustraire les messages à la surveillance de l'argus germanique.

» Le 6 décembre, un traité fut passé avec MM. Venoven, Delort et Robert, pour le transport à Paris, dans des boules creuses flottantes, des dépêches photographiées. On espérait beaucoup. La délégation provinciale avait même préparé, à la fin de décembre, un arrêté qui fixait les bases de ce mode de correspondances. Mais vainement on attendit les sphères messagères, elles n'arrivèrent point (1). Un autre inventeur proposa de leur substituer de vieux bouchons, comme il en flotte constamment sur la Seine. Je crois, sans l'affirmer, que le moyen n'a pas été essayé ; il présentait cependant quelques chances de succès ; peut-être nos ennemis eussent-ils dédaigné de pêcher une semblable épave, que l'on voit si habituellement.

» L'esprit de deux millions d'hommes était en travail ; de même que l'on avait substitué les ballons montés aux ballons libres, on songea à remplacer les bouées par un bateau sous-marin. Il y avait de grandes difficultés matérielles résultant de l'encom-

(1) Antérieurement à cet article nous avons cueilli dans un autre journal les lignes suivantes :

» Il est arrivé dernièrement un paquet de huit cents lettres de province, qui ont usé d'un singulier mode de transport.

» Le wagon qui les a apportées est une boule de zinc de 25 centimètres de diamètre et le rail qu'elles ont suivi est le fil de l'eau.

» M. Steenkens avait eu l'idée de deux hémisphères creux qu'on bourrait de lettres et qu'on souderait ensemble après. Ces hémisphères avaient des ailettes comme celles des roues de moulin. Le poids était calculé de façon que cette boule, jetée dans la Seine, se maintint entre deux eaux. Le courant, en frappant sur les ailettes, la faisait avancer rapidement.

N. D. L. R. »

brement du lit des cours d'eau par les ponts écroulés. Ces difficultés, jointes à toutes les autres, ne rebutèrent point un inventeur, M. Delente, dont les projets furent accueillis par l'administration des postes.

» M. Delente partit avec ses appareils plongeurs le 14 janvier, par l'aérostat poste le *Vaucanson*. Depuis on n'en a plus entendu parler. L'armistice, qui rendait ses efforts inutiles, en est peut-être la principale cause.

» On passait dans l'air, on essayait de passer sur terre, sur l'eau, sous l'eau. On voulut passer sous terre; des messagers s'offrirent pour tenter de s'échapper par les catacombes. Mais, hélas! la fatalité — l'antique fatalité — nous tenait; elle nous tient encore. Pas un ne put passer; l'un d'eux mourut horriblement, enlisé dans la boue.

» Que dirai-je encore? Où l'homme échouait, on voulut essayer de l'animal; après l'oiseau, le quadrupède. Un M. Hurel s'engagea à faire rentrer à Paris des chiens de bouvier très-habitués à retrouver leur chemin.

» Il partit avec cinq chiens, le 13 janvier, dans l'aérostat le *général Faidherbe*. Les propriétaires des chiens devaient recevoir *deux cents francs* par chaque dépêche apportée. Mais est-il besoin de dire que les chiens ne sont pas revenus? On suppose que les Prussiens — à moins que ce ne soient les francs-tireurs, ou bien les mobiles — ont transformé les pauvres chiens-poste en gigots de présalé.

» Quelques jours plus tard, l'armistice était signé, et on pouvait expédier les correspondances, mais sous les yeux du vainqueur et en lui payant un droit — la langue elle-même raille les vaincus — un droit de dix francs par kilogramme. »

#### Les timbres du Pérou.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

» 1° La machine sera déposée en un endroit isolé et sûr et bien couvert pour la préserver de l'humidité.

» 2° L'impression des timbres sera confiée à une personne compétente en la matière, sous des conditions bien établies et avec l'obligation de réparer à ses frais toutes les détériorations qui pourraient survenir à la machine.

» 3° Toutes les fois qu'il sera nécessaire d'imprimer des timbres, la matrice sera extraite de la

caisse en présence du Secrétaire du Trésor et remise à celui qui devra l'employer. La même formalité sera observée pour la rentrée dans la caisse de l'administration.

» 4° Conformément à l'art. 5 du décret cité, il sera tenu note journalièrement sur un registre spécial de chacun des tirages des timbres. Cette note sera signée par le chef de service, l'entrepreneur et l'employé chargé de surveiller l'impression, en présence et avec l'intervention du Secrétaire du Trésor qui y assistera du commencement jusqu'à la fin et se rendra compte de la quantité fournie, dont il dressera un acte certifié.

» 5° Les timbres qui pour une cause quelconque seraient en mauvais état, et ceux dont le nombre excéderait la quantité demandée, lequel nombre doit toujours être d'un chiffre rond, seront brûlés.

» 6° Il sera remis à la Direction un bulletin numéroté de chaque impression, signé par l'entrepreneur et contrôlé selon les dispositions de l'article 4.

» 7° L'entrepreneur pour couvrir sa responsabilité personnelle pourra envelopper les matrices dans une feuille de papier, cachetée de son sceau particulier.

» 8° La remise des timbres au caissier sera constatée sur le bulletin dont il est parlé à l'art. 6.

» 9° L'entrée dans le local où se fabriquent les timbres n'est permise qu'aux employés de la commission. Il est défendu d'y introduire des personnes étrangères, parents ou amis.

» 10° La direction doit prévoir le type des timbres qui doit être imprimé; arrêter la couleur et se réserver le droit d'inspecter à son gré, l'exécution de la fabrication; établir en outre toutes les surveillances qu'elle jugera nécessaire pour un bon contrôle.

» 11° L'employé chargé de la surveillance prêterait serment qu'il exercera loyalement sa charge.

» 12° Lorsque l'entrepreneur aura terminé la quantité de timbres qu'il s'est engagé d'imprimer, on lui rendra son cautionnement en lui payant ce qui lui est dû.

» Enfin cette opération exigeant de la part de la Direction une haute confiance, elle espère qu'on observera soigneusement tout ce qui précède.

» Signé : DAVILA. »

Nous n'avons rien à ajouter à notre article précédent concernant cette émission, si ce n'est l'annonce par le *Timbrophile* d'un timbre 1 Dinéro rouge, « dont les armoiries sont par erreur gaufrées

en travers, par rapport à la valeur indiquée au bas. »

Pour nous qui avons vu fonctionner à Bruxelles la machine de M. Lecocq, nous ne nous expliquons pas comment cette erreur d'impression est possible.

Nous voudrions, pour croire, *toucher ces timbres*, car M. Mahé dit en avoir vu plusieurs.

Les documents officiels ne parlent pas de l'émission 1866/67 gravés par la Société des billets de banque de New-York. Nous en avons demandé les motifs à Lima. On nous répond :

« Il n'est pas fait mention des timbres de 5, 10 et 20 cents gravés à New-York, parce que cette décision provient de l'époque de la Dictature dont les actes furent illégaux et conséquemment nuls. »

Cette réponse nous paraît tellement logique que nous n'avons rien à y répondre.

La taxe des lettres ayant été réduite de moitié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1866, entre les villes de Lima, Callao et Chorillos, on fit usage, en attendant le timbre de 5 centavos commandé à la *American Bank Note Company* de New-York d'un demi timbre de 1 Dinéro rouge (le dinéro valant 10 centavos) jusqu'au 5 juin 1866, époque à laquelle fut livrée à la circulation le 5 centavos vert. (Ces détails nous les avons donnés n° 50.)

Les 10 centavos rouge et 20 centavos brun ne purent que vers le milieu de l'année 1867. On les connaît suffisamment.

La Dictature au Pérou ayant probablement eu « son Sedan, » nous voyons arriver un beau jour un timbre vert de 1 Dinéro tout à fait conforme au timbre rouge même valeur. Tout le monde timbrophile s'interroge et chacun de répondre comme dans la *Dame-Blanche* : « Je n'y puis rien comprendre. »

M. Mahé apprend qu'un tremblement de terre a eu lieu au Pérou. Voilà la cause de l'émission se dit-il et vite il en donne la nouvelle dans son journal sans réserve aucune : C'est de l'histoire. Oyez plutôt :

« Nous avons maintenant, dit-il, le mot du changement des timbres. Les planches des 5, 10 et 20 centavos, et celles des timbres fiscaux gravés par la *American Bank Note Company*, ont toutes été détruites dans le dernier tremblement de terre. On a donc dû, en attendant qu'on puisse refaire ces planches, avoir recours à l'ancien type, qui ne nécessitait qu'une main-d'œuvre et un temps très-

court pour avoir de suite les timbres nécessaires à l'affranchissement. »

Faut avouer que le tremblement de terre a de singuliers effets au Pérou. Il respecte à Lima, la machine Lecocq qui y est déposée et à *New-York* où les effets du tremblement de terre ne se sont pas fait sentir, il détruit dans les ateliers de la *American Bank Note Company* les planches des timbres 5, 10 et 20 centavos, parce qu'elles appartiennent sans doute à l'administration des postes du Pérou !

Le 18 juillet 1868, l'Administrateur général des postes adressa la circulaire suivante à tous les bureaux de postes :

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Lima, 18 juillet 1868.

Circulaire n° 63.

Il a été fabriqué des nouveaux timbres pour l'affranchissement de la correspondance, par la machine particulière de la poste, lesquels timbres ont le relief blanc et le contour vert.

« Les personnes qui possèdent des timbres anciens avec le relief en blanc et le contour en carmin, pourront les échanger dans tous les bureaux de postes, contre ceux de la nouvelle émission.

» A partir du mois d'août prochain l'affranchissement au moyen d'anciens timbres ne sera plus admis.

» Je vous annonce aussi qu'on n'admettra plus à l'affranchissement, les timbres dits : *timbres fiscaux* émis du temps de la dictature, ni ceux qui ont été émis antérieurement pour l'acquit des contributions.

» Je vous adresse ces instructions pour votre gouverne et pour que vous en fassiez part au public, au moyen d'affiches et que vous en informiez vos subordonnés.

» Dieu vous garde !

» JOSÉ DAVILA CONDEMARIN. »

Le timbre vert de 1 Dinéro n'a jamais été piqué comme on en a fait courir le bruit ; il n'y a jamais eu non plus de timbres 1/2 et 1 peso, à ce type.

Une lettre adressée le 1<sup>er</sup> mai 1869 au directeur général des postes de Lima par le ministre A. Manuel J. Ferreyros décide que tous les timbres seront désormais imprimés par les soins de l'administration des postes. Conséquemment le traité conclu avec la Compagnie de New-York n'existe plus à partir de ce jour.

Dans la lettre que nous écrivions à Lima, nous nous étions étonnés de voir abandonné le système décimal adopté sous la dictature. On nous répond :

« Il n'y a pas eu de changement dans la monnaie. On a établi le système décimal, c'est vrai ;

mais un sol vaut 100 cents, tandis que le peso n'en valait que 80. Le sol a la valeur de 5 pesetas et le dinéro est la moitié d'une peseta ou 10 cents. »

S'il n'y a pas eu de changement dans le monnaie nous voyons cependant le peso devenu sol, gagner 20 p. c. Expliquera qui pourra le sens qu'il faut donner au passage que nous venons de citer.

La chute de la dictature (le tremblement de terre de M. Mahé) ayant entraîné dans une même disgrâce les timbres de la Compagnie de New-York, supprimés par décret du 1<sup>er</sup> mai 1869, le directeur des postes songea à remplacer le 5 centavos vert à peu près épuisé, — le 10 centavos l'était déjà par suite de l'émission du 1 Dinéro vert dont la valeur est équivalente à 10 centavos — en laissant provisoirement en circulation le 20 centavos brun.

L'autorisation qu'il sollicite du ministre lui arrive ainsi :

Lima 15 septembre 1869.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES.

« Sur la proposition que vous nous faites relativement à la taxe de la correspondance entre cette capitale, Callao et Chorillos, je vous fais parvenir le décret suivant, en date du 4 de ce mois :

» Vu la présente proposition du directeur général des postes, le décret du 29 décembre 1865 est remis en vigueur. Les ports des lettres entre Lima Callao et Chorillos sont donc réduits de moitié. Conséquemment, la direction générale est autorisée à faire fabriquer des timbres-poste de 5 centavos destinés à l'affranchissement de ces correspondances.

» Je vous communique ce décret pour votre information.

» Dieu vous garde !

» RAFAEL VELARDE. »

Le timbre dont il est ici question est celui que nous avons reproduit dans ce journal, n° 92. Il ne sera mis définitivement en usage qu'en avril 1871. Néanmoins, on en voit depuis longtemps d'oblitérés.

Nous transcrivons encore le document suivant concernant ce timbre, où il est plus que jamais question de marques secrètes :

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Lima 12 septembre 1870.

« En suite de l'autorisation que me concède le décret suprême du 18 septembre 1869, pour la fabrication des timbres-poste de 5 centavos, destinés

à l'affranchissement des correspondances entre Lima, Callao et Chorillos, j'ai fait fabriquer la matrice conforme au dessin, contenant en relief l'écu national au centre, avec les mots : *porte franco*, la reproduction d'une locomotive et les mots : *Lima-Callao-Chorillos-cinco centavos*, aux quatre côtés. Ce type contient des marques secrètes pour découvrir facilement la falsification et sera approprié pour fonctionner sur la machine Lecocq, qui existe dans l'établissement postal. Enfin, l'impression sera faite en couleur carmin et les timbres déposés à la poste publique jusqu'au terme qui sera fixé ultérieurement. En attendant, les timbres verts de 5 centavos serviront au même usage.

Signé : DAVILA.

N'ayant rien trouvé de mystérieux ni sur les 5 centavos nouveau type, ni sur aucun des timbres des émissions précédentes, nous avons donc pris la liberté de nous renseigner à Lima pour savoir en quoi consistaient ces marques si secrètes. Il nous a été répondu que « les marques secrètes étaient dans un pli cacheté, pour faire des comparaisons et qu'on ne pouvait conséquemment satisfaire à notre demande. »

Nous sommes intrigué par tant de mystères : des marques secrètes dans un pli cacheté enfoui au fond d'une caisse, qui ne peut être que secrète, laquelle caisse est elle-même placée dans un endroit isolé, mais sûr. Tant de mystères nous engage à offrir un abonnement d'un an au *Timbre-Poste* aux personnes qui pourraient pénétrer le secret. Nous pourrions peut-être ainsi satisfaire notre propre curiosité et celle de nos lecteurs.

La reprise du timbre brun 1 peseta n'est pas mentionnée dans aucun des documents officiels qui nous ont été communiqués; mais la lettre du directeur des postes nous indique les timbres suivants comme étant en vigueur aujourd'hui :

5 centavos rouge (Lima Callao, etc.), imp. sur la machine Lecocq.			
1 dinéro vert,	—	—	—
1 peseta brun,	—	—	—

Les 5, 10 et 20 centavos imprimés à New-York sont admis également à la circulation jusqu'à épuisement. La poste ne délivre plus que le 20 centavos. Encore est-il remplacé dans certains localités par le 1 peseta brun.



TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

Abonnement par année :  
 BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE . . . . . 3-50  
 ALLEMAGNE et FRANCE . . . . . 4-00  
 ESPAGNE et ITALIE . . . . . 4-00

BUREAU :  
**GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.**  
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro

Abonnement par Année :  
 ANGLETERRE et PORTUGAL . . . . . 4-20  
 ÉTATS PORTUGAIS, GRÈCE, MALTE, PAYS D'OUTRE-MER, RUSSIE, SUÈDE et TURQUIE . . . . . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage: *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

**SARAWAK.**



Un de nos correspondants de Hambourg nous communique un nouveau type de timbre qu'il a détaché d'une lettre venant des Indes. Nous le reproduisons ici. L'effigie dans un cercle est tournée à gauche; en haut : *Sarawak*, sur une

ligne droite; en bas, la valeur : *three cents*. Dans les angles les lettres C. B. R. S. Le timbre est imprimé en brun sur jaune et piqué 11 :

3 cents brun sur jaune.

**ALSACE ET LORRAINE.**

Le *Philatelist* annonce une prochaine émission de timbres, avec l'aigle prussienne aux angles supérieurs.

**CUBA ET PORTO-RICO.**

Voici quelles sont les couleurs des timbres 1871, dont nous avons donné le type dans notre numéro de novembre dernier :

- 12 cent. de peseta lilas.
- 25 — — bleu.
- 50 — — vert.
- 1 peseta bistre.

On nous dit que le 4<sup>e</sup> type Y 1/4 1855 et 1857 décrit dans notre n° 99 est faux. Il arriverait de Madrid.

**MAURICE.**

Le directeur des postes par intérim, faisant l'inventaire de ses timbres, a trouvé à son grand étonnement parmi les feuilles du 9 pence lilas, quelques feuilles de 9 pence vert. Aucun ordre n'ayant jamais été donné d'imprimer le 9 pence dans cette couleur, il est à présumer que cette impression accidentelle ne sera pas approuvée et que les 9 p. verts ne seront pas mis en usage, à moins de décision ultérieure.

## LEVELEZÉSI LAP.

CORRESPONDENZ-KARTE.



Csim \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## HONGRIE.

Un journal allemand *Deutsche Briefmarken Zeitung*, annonce l'émission d'une nouvelle carte-correspondance telle que nous en donnons le fac-simile. Le texte est en deux langues : hongrois et allemand. Cela vaut infiniment mieux que de distribuer deux cartes avec texte différent. Mais c'est le timbre qui ne marque pas un progrès ! L'empereur d'Autriche semble n'avoir guère profité des bienfaits du vaccin. L'effigie est tournée à droite dans un cercle perlé ; sous l'effigie les armes de Hongrie ; en bas, dans un cercle : 2 kr. Le timbre est placé à droite et imprimé en jaune sur papier chamois. Le cadre et les inscriptions sont noires :

2 kreuzer, jaune pâle et vis sur chamois.

Les mandats-poste ont subi la même transformation que les cartes-correspondances. Le texte est en deux langues et l'impression est noire. Le timbre semblable à celui de la carte a la valeur 5 kreuzer ; il est imprimé en rouge et placé à droite. Le carton est vert.

5 kreuzer rouge sur vert.

## TURQUIE.

Nous sont apparus, piqués 9 :

20 paras, vert.

1 piastre, jaune.

## GRANDE-BRETAGNE.

Nous avons un timbre télégraphe qui n'a pas encore été décrit. Il appartient à la Compagnie « The Electric Telegraph Coy » dont en haut, en cintre, le nom de la société ; en dessous, dans un petit ovale large à fond burrelé : *three pence* ; de chaque côté un monogramme : côté gauche *R. G.* (Robert Grimsten), le « chairman » président de la compagnie, côté droit : *J. S. F.* (J. S. Fourdrinier), nom de feu le secrétaire. Sous le petit ovale est une banderole allant dans toute la largeur du timbre et portant sur trois lignes :

The stamp only franks messages  
to the CONTINENT written  
on the company's printed forms.

Sous cette banderole est réservée une place pour le n° du télégramme ; de chaque côté le millésime 1861 dans un petit ovale. Le tout est entouré d'un cordon formant encadrement. Le timbre est oblong, imprimé en couleur sur blanc uni et piqué 12 :

3 pence, noir.

## ESPAGNE.

Les timbres à l'effigie d'Amédée I<sup>er</sup> paraîtront le 1<sup>er</sup> juillet prochain. On a parlé d'un type soumis par un graveur de Turin ; nous ignorons s'il a eu la préférence.





## BREV-KORT.

(Paa denne Side skrives kun Adressen.)

*Til*



### DANEMARK.

Trois timbres de service au type reproduit le mois dernier, ont parus le 1<sup>er</sup> avril courant. En bas est la valeur 2 (4 ou 16) sk. Ils sont imprimés sur papier blanc, filigranne couronne et piqués 14 :

2 skilling bleu vif.  
4 — carmin vif.  
16 — vert.

Les cartes-correspondances ont fait leur apparition le même jour. Il y en a de deux espèces : pour le service officiel et pour le public.

Elles ont toutes deux des timbres semblables à ceux émis pour l'affranchissement des lettres. Il y a deux valeurs ; l'impression est sur carton blanc :

2 skilling bleu.  
4 — carmin.

Les cartes de service portent : *Tjeneste-Brevkort* (carte-correspondance officielle), *paa denne Side skrives kun Adressen* (on écrit l'adresse de ce côté). Le cadre est formé d'une grecque entre deux filets, comme les cartes à l'usage du public. Celles-ci ont à gauche les armoiries du Danemark. En voici du reste le fac-simile.



Il nous arrive une enveloppe *Retourbrief* de grand format 17 sur 10 centimètres. La face porte en haut, dans toute la largeur, en langue danoise :

« *Ci inclus se trouve une lettre non expédiée qui a été ouverte par les employés des postes autorisés, conformément à l'arrêté royal du 23 juin 1868. Cette lettre est remise à l'écrivain.* » Le revers contient sur la partie supérieure de la patte de fermeture : « *Veuillez remarquer que le nom et le domicile de l'expéditeur doivent être distinctement indiqués sur ou dans la lettre. Il est défendu d'envoyer de l'argent et des effets de valeur dans des lettres non chargées.* »

Enfin le timbre reproduit ci-contre occupe la patte de fermeture. Le tout est imprimé en noir sur papier blanc.

### MEXIQUE.

Nous trouvons dans un album le 3 centavos (aigle) imprimé en brun foncé sur papier vergé blanc.

Le 15 cents *gravé*, effigie de Maximilien vient d'être imité. Il nous arrive d'Allemagne de plusieurs côtés à la fois. L'inscription : *imperio mexicano, 15 c, correos* y est en caractères très-gros et le fond de l'ovale au lieu d'être ligné horizontalement est uni. On en a imprimé sur papier blanc et azuré. Ils n'ont pas d'inscription noire supplémentaire.

Au dernier moment, on nous écrit que ce timbre a été expédié en Europe par le consul d'Allemagne résidant là-bas. Nous croyons à la sincérité de ces paroles, mais non à l'authenticité du timbre qui a pu être contrefait au Mexique.

## FRANCE.

M. A. de T... nous remet des cartes-correspondances des armées du *Nord*, de l'*Est* et de la *Loire*. Leur authenticité nous paraît bien douteuse; aussi, notre confiance en elles est-elle fort limitée et ce n'est qu'afin de provoquer des renseignements que nous allons en donner la description :

Ces cartes mesurent en largeur 115 mill. et en hauteur 75; elles ont un simple filet pour encadrement. Le milieu de la partie supérieure porte sur deux lignes :

Armée du Nord (de l'Est ou de la Loire).

Carte-correspondance.

Il y a deux variétés de chaque espèce de cartes des armées de l'*Est* et de la *Loire*. Celles-ci ont parfois les mots : *Armée de l'Est* en lettres anglaises, comme celles-là ont en lettres semblables, les mots : *Carte-Correspondance*, au lieu de les avoir en caractères ordinaires.

Elles sont imprimées en noir sur carton *blanc*, *jaune*, *rouge* et *vert*. Cela nous fait :

8 espèces de cartes de l'Armée de la Loire ;  
8 — — — de l'Est ;  
4 — — — du Nord.

Nous renseignons à titre de curiosité un fragment de feuille du 1 cent. à l'effigie de la République, impression de Bordeaux, qui nous arrive dans un singulier état. Un pli formé dans la partie droite supérieure de la feuille nous donne :

Sur la première rangée 5 1/2 timbres.  
— deuxième — 7 1/4 —  
— troisième — 8 1/2 —  
— quatrième — 9 3/4 —

Les timbres absents ont rempli le même office que s'ils étaient présents. L'employé a annulé la place de chaque timbre, d'une griffe en losange formée de petits points, au centre duquel le n° 549, qui est celui du bureau de poste de Boulogne-sur-Mer. Le timbre a date : *Boulogne-sur-Mer* — 15 mars 71, nous apprend le jour où ces timbres ont été employés.

Nous avons signalé des timbres *percés* imprimés à Bordeaux. Un employé des postes nous écrit à ce sujet :

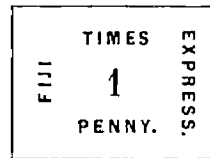
« Les timbres de Bordeaux ont toujours été émis non dentelés. Certains receveurs ayant, pour leur facilité, des machines à piquer ou des roulettes pour percer leurs mandats, reçus de chargement, timbres-

taxe, ont appliqué le système de perforage aux timbres non dentelés de Bordeaux. Voici entre autres une série de timbres percés venant d'Autun. »

Les principaux bureaux de poste des départements, délivrent des timbres 10 et 20 cent. piqués, imprimés à Paris. Les timbres de Bordeaux vont donc disparaître peu à peu.

Par contre, les timbres imprimés à Paris ne s'emploient plus momentanément dans cette ville, l'administration ayant emporté tous les timbres à Versailles. Les grands citoyens de la Commune n'émètraient-ils pas d'autres timbres avec leur charmante devise : *La république ou la mort?*

## ILES FIDJI.



Le *Philatelist* reproduit le timbre ci-contre. Il est, dit-il, imprimé en noir sur papier mince rosé et percé à la roulette. Il a servi avec un timbre de même valeur, pour l'affranchissement à Melbourne d'un numéro du journal le *Fiji Times*, lequel a été apporté en Angleterre par la dernière malte d'Australie.

## HAWAÏIEN.

Nous recevons deux nouvelles valeurs : 6 cents vert; 18 cents chair. Les types représentent deux effigies différentes : deux Kaméhaméha sans doute. Nous devons nous attendre à voir défiler sur les timbres toute la généalogie de cette famille.

Le mois prochain nous reproduirons ces deux types.

## PHILIPPINES.



Il nous est venu une série des timbres au type ci-contre dont l'emploi devait commencer en 1870 et qui ne prendra probablement cours que cette année.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre n° 88, ces timbres ne portent pas de millésime; ceux avec millésime ont été en usage à Cuba.

Les couleurs sont les mêmes que dans cette dernière colonie :

5 cent. de esendo bleu.  
10 — — vert foncé.  
20 — — bistre.  
40 — — rose vif.

Ces timbres sont piqués 14. Nous en avons cependant un 10 cent vert foncé, *non dentelé*.

## DÉCAN.



Le *Philatelist* a toujours l'heureuse chance d'annoncer le premier les timbres venant de ces contrées. Il reproduit le timbre ci-contre et donne ainsi la traduction des hiéroglyphes. Au centre : *Gouvernement de*

*Scinde*; à droite : *année 1868*; à gauche 21. A côté de 1/2 anna, la même désignation en caractères indiens; le bas porte : *marque ou timbre et maison de poste.*

L'impression du timbre est couleur sur papier mince sans filagramme.

1/2 anna brun.

## BELGIQUE.

La feuille télégramme avec timbre à 50 centimes a été complètement recomposée. Le mot *télégramme* occupe en haut de la feuille un espace de 73 mill., au lieu de 58. La colonne totale des mots, à l'inscription : *nombre des mots*, sur deux lignes placées de bas en haut. Auparavant cette inscription était sur trois lignes dans la largeur de la feuille.

Il y a encore grand nombre de remarques à faire sur d'autres différences : nous donnons les principales.

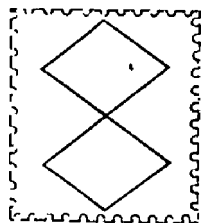
## LUXEMBOURG.

On nous apprend que le 4 centimes ocre-jaune va être changé de couleur. L'impression sera *verte*.

## LOMBARDIE.

Nous possédons un 45 centesimi bleu, 1850, imprimé sur papier *vergé* blanc.

## BAVIÈRE.



Les timbres *piqués* n'ont pas de fils de soie. Ils sont imprimés sur papier *vergé* avec des lozanges en filagramme, tel que nous l'indiquons ici. Cette remarque n'a pas encore été faite.

Ayant rencontré beaucoup de mauvaise volonté pour obtenir ces timbres, parus depuis plusieurs mois, nous ne pouvons dire s'il y a des timbres *piqués* imprimés sur papier uni avec fils de soie, la remarque que nous signalons étant faite sur les timbres qui viennent de nous parvenir. Ce sont :

- 1 kreuzer vert.
- 3 — rose.
- 7 — bleu.

## ROUMANIE.

On nous remet deux types de timbres télégraphe soumis par le lithographe Sander. Le choix jusqu'à ce jour, n'est pas arrêté :

1<sup>er</sup> type. Chiffre dans un petit ovale autour duquel, en haut : *Romania*; en bas : *Serviciul telegrafic*. Ces deux inscriptions sont séparées par des foudres.

Le timbre que nous avons est imprimé en violet sur blanc.

5 lei violet.

2<sup>e</sup> type. Effigie du prince barbu Charles de Hohenzollern, regardant à gauche dans un grand ovale. En haut : *Serviciul telegrafic*; en bas 5 lei 5. Également des foudres entre les inscriptions du haut et du bas.

L'impression est sur papier blanc. Il y a :

5 lei, vert, carmin, vermillon, bleu, jaune, lilas.

On remarquera que la monnaie est exprimée en lei. Est-ce le précurseur d'un nouveau changement pour les timbres-poste?

## Les premiers timbres anglais

## 1 penny et 2 pence.

Un de nos correspondants, M. W., nous fait remarquer qu'il existe deux types du timbre 1 penny. Le deuxième type, dit-il, a le nez de l'effigie plus fort, la figure pleine, l'œil plus ouvert et l'oreille mieux marquée.

A première vue nous trouvâmes juste l'observation de M. W.; mais un examen minutieux, au moyen de la loupe, nous fit changer d'idée : nous avons l'intime conviction qu'il n'y a jamais eu qu'un seul et même type 1 penny depuis 1840 et que ce type est encore le même aujourd'hui.

L'explication des différences constatées par M. W. a été insérée dans le *Timbre Poste*, n° 60. M. J. P. l'auteur de l'article, dit ceci :

« ... Au commencement de 1855, un graveur du nom Humphreys, fut chargé de rendre les lignes de ce timbre (1 penny) et du 2 pence, également gravé par Heath, plus profondes, l'administration des postes jugeant que les planches n'offraient pas un assez long usage. Le travail fût couronné de succès : Humphreys réussit à rendre les lignes plus profondes, sans apporter aucun changement au dessin; il est resté le même jusqu'à présent. »

Le renseignement de M. J. P. doit être exact. En effet les traits sont plus fortement accentués depuis 1855, peut être même avant cette date. Cette remarque peut parfaitement s'appliquer aussi au 2 pence : le nez, l'œil, l'oreille, les cheveux, les ombres de la figure, tout cela est bien visible aujourd'hui.

Puisque l'occasion s'en présente, donnons le classement exact de ces timbres :

*Sans ligne blanche au dessus et en dessous de l'effigie ; deux fleurons aux angles supérieurs ; papier blanc ; petite couronne en filagramme ; non dentelés.*

13 mai	1840.	1 penny noir.
—	—	1 — — (avec V li angles supérieurs.)
Juillet	1840.	2 pence bleu.
Janvier	1841.	1 penny rouge (très-varié.)
(?)	1 —	rose pâle.

*Les mêmes, sur papier azuré.*

(?) 1 penny rouge (très-varié)

Nous n'avons jamais vu de 2 pence sur papier azuré.

*Même effigie, avec lignes blanches au-dessus et en dessous de l'effigie :*

Mars	1841.	2 pence bleu, papier blanc.
—	—	2 — — — azuré.

*Les mêmes (le 1 penny toujours sans ligne blanche, le 2 p. avec 2 lignes) ; petite couronne en filagramme, piqués 16.*

1850.	1 penny rouge, papier bleuté.
—	2 — bleu, — —
—	1 — rouge, — blanc.
—	2 — bleu, — —

*Même filagramme, piqués 14.*

1 penny rouge, papier bleuté.
2 pence bleu, — —

Novembre 1854. A partir de cette époque les timbres appartiennent au type modifié par M. Humphreïs.

*Grande couronne en filagramme, piqués 16.*

1 penny rouge, papier bleuté.
2 pence bleu, — —
1 penny rouge, — blanc.
2 pence bleu, — —

*Grande couronne en filagramme, piqués 14.*

1 penny rouge, papier bleuté.
2 pence bleu, — —
1 penny rouge et rose, papier blanc.
2 pence bleu, — —

Quelques amateurs croient que le filagramme *petite couronne*, piquage 14 est le résultat d'une erreur. Nous pensons qu'on piquait les timbres 16

et 14 à la même époque sur deux machines. Un cas semblable se présente pour l'impression des timbres.

Nous trouvons après la modification de M. Humphreïs, les timbres suivants :

*Filagramme petite couronne, piqués 16.*

1 penny rouge, sur papier bleuté et blanc.

*Même filagramme, piqués 14.*

1 penny rouge, sur papier bleuté et blanc.

C'est bien là une preuve, nous semble-t-il, qu'on imprimait à la même époque sur plusieurs planches : celle modifiée et non modifiée.

Les autres timbres sont connus : nous ne nous y arrêtons pas

### Le nouvel album timbres-poste.

La question des albums timbres-poste est toujours la grande préoccupation des collectionneurs. Diogène cherchait un homme ; les timbrophiles, eux, s'en vont la lanterne à la main, à la recherche d'un album-type qu'ils ne trouvent pas.

Du reste, quoi d'étonnant. Cet album doit être la réunion de tant de qualités que, ma foi, beaucoup d'amateurs ont fini par désespérer de mettre un jour la main sur un pareil mythe. En attendant, ceux qui conservent la foi, gardent leurs timbres dans des enveloppes.

Pour qu'un album puisse contenter tout le monde, il doit pouvoir contenir :

Les timbres-poste et télégraphe avec leurs variétés de types, nuances, filagramme, piquure ;

Les enveloppes avec leurs différents formats, variétés de nuances, filagramme et dessin de la patte ;

Toutes les cartes-correspondances, mandats poste et leurs variétés ;

Enfin, tous les essais de timbres et enveloppes.

On a commencé par répondre à ce besoin en publiant des albums avec texte : c'est juste ce qu'il faut pour les commençants. Le moindre défaut de ces publications est de devoir collectionner machinalement, restreindre sa collection comme l'a décidé l'auteur de ces albums, couper les timbres de leurs enveloppes et reclasser les timbres chaque année, sur un autre album, les émissions de l'avenir n'ayant pu être prévues.

Les albums à feuilles blanches, avec onglets, ont le même inconvénient. Ils ont toutefois l'avantage de pouvoir collectionner comme on l'entend.

On a proposé des feuilles volantes réunies dans des boîtes. Le grand désavantage de ce système est de voir se déchirer les timbres quand on réunit les feuilles et celles-ci s'égarer et se froisser trop facilement.

Reste l'idée des albums à feuilles mobiles qui a été améliorée par M. A. de R. et que nous venons de perfectionner.

Voici en quoi consiste le système de M. A. de R. :

Dans le dos de la reliure, à l'intérieur, est un montant en cuivre — on emploie le métal qu'on veut — sur lequel deux tiges en métal sont fixées : l'une est en haut, l'autre en bas ; au côté opposé — toujours à l'intérieur du dos — est un deuxième montant dans lequel deux trous ont été perforés. Ils permettent de laisser passer à travers la reliure les deux tiges recevant préalablement toutes les feuilles de l'album, perforées aux endroits où l'introduction doit avoir lieu. Les tiges sont alors vissées à l'extérieur, par deux boutons en métal qu'on peut recouvrir, pour plus de propreté, d'un cuir semblable à la reliure.

Notre perfectionnement est celui-ci :

Le dos de la reliure est fixe ; il reçoit toutes les feuilles perforées comme pour le système de M. A. de R., en haut et en bas. Nous introduisons d'un côté, dans ces trous, un petit tube en cuivre lequel est vissé au côté opposé, mais toujours à l'intérieur.

C'est là l'album que nous venons recommander aux timbrophiles. Il réunit tous les avantages qu'on peut désirer. Le format est grand in-4° ; il permet de réunir toutes les différentes grandeurs d'enveloppes et collectionner de la façon qu'on le désire. On peut mettre et remettre des feuilles à volonté ; remplacer celles salies ; bref, satisfaire à tous ses caprices sans qu'ils vous obligent à faire un classement nouveau de tout l'album.

Les principaux amateurs ont adopté le placement des timbres et enveloppes sur charnières. C'est à notre avis le système qui doit prévaloir : il a pour avantage de laisser libre l'objet à examiner. Le docteur Magnus en reprenant bientôt son article sur les enveloppes nous donnera quelques détails sur les moyens de fixer les enveloppes dans les albums.

Le prix du nouvel album dépend de la reliure et du nombre de pages qu'on veut avoir dans chaque volume. Il ne se fait que sur commande.

### Les cartes-correspondances des Pays-Bas.

En parlant aujourd'hui des cartes-correspondances des Pays-Bas, ce n'est pas de la carte en usage dont nous voulons entretenir nos lecteurs. Suffisamment connue des amateurs, par sa présence dans tous les albums, elle n'offre à notre su, absolument rien de particulier pour devoir y revenir. Mais ce que nous voulons faire connaître maintenant ce sont tous les types qui ont été créés par l'Administration des Postes avant d'arriver à faire un choix définitif.

En principe la « Brief-kaart » était « Correspondentie-kaart » et ne portait pas de note sur le recto. Il y a cinq types avec l'inscription : *Correspondentie-kaart* ; le sixième seul, a : *Brief-kart* (avec note), comme le type adopté. Le timbre ne varie pas de place à aucun des six types : il est toujours à droite, partie supérieure.

1<sup>er</sup> type. A comme encadrement une bordure festonnée sur un gros filet. En haut de la carte, on lit : *Correspondentie-kaart*, en caractères de 2 1/2 millimètres de haut ; sous cette inscription sont les armes du pays surmontées d'une Couronne ; plus bas ; *aan..... te.....* Le timbre indique sa valeur au milieu d'une circonférence, par un gros chiffre 2 1/2 ; entre le cadre et le cercle, les angles sont remplis par de petites lignes verticales ; en bas, sur une ligne droite, est le mot : *Nederland*.

On a imprimé de ces cartes sur carton jaune et sur carton blanc, dans les couleurs suivantes :

*Carton jaune* : ardoise, lilas, violet, violet rougeâtre, brun, vert, vert-jaune.

*Carton blanc* : bleu terne, outremer, lilas, lilas-rougeâtre, solferino, vert, vert-jaune, vert-bleu, carmin, orange, ocre-jaune, jaune-brun, brun et ardoise.

2<sup>e</sup> type. Il n'est pas le plus beau. Rien n'indique l'origine, si ce n'est le timbre aux armoiries des Pays-Bas. Ces armoiries sont placées dans un cercle ; l'espace resté libre est rempli par de petits fleurons ; en dessous, sur une ligne droite est la valeur : 2 1/2 cent, en caractères gras.

L'encadrement carte de mort est composé de cinq filets d'épaisseurs inégales fondant à l'intérieur ; l'inscription : *Correspondentie-kaart* est en gros caractères de 3 millimètres de haut.

Il y a des essais imprimés comme suit :

*Carton jaune* : brun, vert, lilas, violet, violet-rougeâtre.

*Carton blanc* : noir, lilas, mauve, vert, vert-jaune, vert-bleu, carmin, solferino, brun, bleu terne, outre mer, ocre-jaune, orange, jaune-brun.

Le 3<sup>e</sup> type a pour timbre un report du timbre adhésif aux armoiries, mais avec le chiffre 2 1/2 plus couché. L'encadrement de la carte est celui qui a été adopté. Le mot *Correspondentie-kaart* en caractères maigres mesure 3 millimètres de haut. Il existe :

*Carton jaune* : vert, mauve, lilas, violet, brun,

*Carton blanc* : brun, lilas, mauve, solferino, orange, ocre-jaune, jaune-brun, vert, vert-jaune, vert-bleu, carmin, bleu terne, outre mer.

4<sup>e</sup> type. A deux filets comme encadrement. Le filet extérieur a deux millimètres d'épaisseur. Le timbre a les dispositions du type qu'on voit sur la carte adoptée. Les perles qui forment cercle sont plus petites ; la couronne, les branches de chêne et laurier et les inscriptions sont également de dimension plus petite ; bref, c'est un autre type. Le mot *Correspondentie-kaart* a 2 1/4 millimètres de haut. Nous avons :

*Carton jaune* : vert-jaune, vert foncé, brun, violet.

*Carton blanc* : vert foncé.

5<sup>e</sup> type. Cadre et inscription du 4<sup>e</sup> type ; timbre de la carte adoptée. On en a imprimé seulement sur carton blanc, dans les couleurs :

Vert-jaune, vert, bleu terne, outre mer, carmin, brun, lilas, solferino, orange, jaune, brun, ocre jaune.

6<sup>e</sup> type. Cadre du type adopté ; timbre du 4<sup>e</sup> type. A le mot : *Brief-Kaart* (k majuscule au lieu de minuscule, type en usage). La « nota » est en caractères moyens, elle occupe cinq lignes au lieu de 4, type adopté ; il y a 4 lignes, au lieu de trois, réservées à l'adresse ; les mots *Aan.... te..* ont 4 millimètres au lieu de 2 1/2. Nous n'avons vu que des épreuves sur carton jaune et imprimées comme suit :

Ardoise, vert-jaune, brun, noir, jaune-brun, bleu, lilas, mauve, carmin.

Nous omettions de dire que les types 2, 3, 4, 5 et 6 ont un petit filet sous le mot : *Correspondentie-kaart* ou *Brief-kaart*, contrairement à la carte en usage et au 1<sup>er</sup> type

Tous ces renseignements sont puisés dans l'album de M. A. de R.

ORNITHOLOGIE POSTALE. — La réforme postale commence déjà à produire les calamités annoncées par les prophètes de la droite.

Jérémie-Barthelemy n'a-t-il pas prédit que toutes ces innovations allait en porter le trouble et le désordre au sein des familles d'Israël ?

Il aurait pu ajouter : et dans les boîtes aux lettres.

A l'heure qu'il est, ces récipients épistolaires se trouvent envahis par les petits oiseaux qui s'y installent sans plus de façon.

Ces jours-ci, le facteur Bloemen, en ouvrant la boîte de Rémersdael, près Verviers, y découvrit non sans surprise un nid parfaitement construit et contenant quatre œufs couvés par une femelle de *rossignol des toits*.

La chronique ajoute que l'on a pris toutes les précautions voulues pour ne point la troubler dans sa couvée qu'on lui laisse mener à bonne fin.

Mes compliments au facteur Bloemen. Mais ce brave homme n'a peut-être pas songé aux conséquences de sa bonne action.

Durant la période d'incubation, tout ira bien dans la boîte de Rémersdael. Mais après l'éclosion des petits, gare aux maculatures extra-réglementaires des enveloppes et des timbres-poste.

On a beau naître dans une boîte aux lettres, on n'en est pas affranchi pour cela de certains besoins inhérents à la nature ornithologique.

C'est égal, voilà une couvée qui, sans encombre, ira loin. Je serais bien étonné si ces rossignols des toits, ayant ainsi dès leur tendre enfance cultivé les belles-lettres à Rémersdael, ne venaient pas un jour, dans leur vol hardi, se percher sur les fauteuils de l'Académie.

EL AVERIGUADOR. *Correspondencia entre curiosos, literatos, anticuarios* etc. Journal in-30 à deux colonnes paraissant deux fois par mois. Prix : 25 fr. par an.

On s'abonne chez M. Don Eduardo de Mariategui, rue Atocha, 143, à Madrid.

## ALBUM TIMBRES-POSTE

Edition populaire de 1879

ill. de 140 types

Ce volume contient la place pour tous les timbres connus.

Albums cartonnés. . . . . fr. 5 00

Reliure pleine toile . . . . . » 4 50

Bruxelles. typ. de H. Thiry-Van Buggenhout, 42, rue d'Isab.lla.



TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

Abonnement par année :  
 Belgique . . . . . 5-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE et FRANCE . . . 5-50  
 ESPAGNE et ITALIE . . . . . 4-00

BUREAU :  
**GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.**  
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro.

Abonnement par année :  
 ANGLETERRE et PORTUGAL . . 4-20  
 ÉTATS PONTIICAUX, GRECE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE et TURQUIE . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage : *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

**ANTIOQUIA.**



Il n'a encore été signalé qu'un seul timbre de 1 peso. Il nous en vient un deuxième qui ne diffère guère de celui connu. En voici du reste le fac-simile. Notre correspondant omet de nous dire s'il est antérieur au type connu ou s'il le remplace. Les suppositions ont donc beau jeu. Le timbre est imprimé sur papier blanc uni et non dentelé.

1 peso rose-carmin.

Les autres timbres 2 1/2, 5, 10 et 20 centavos sont imprimés aujourd'hui sur papier beaucoup plus fort. Le 10 centavos n'est plus lilas-ardoise mais violet-rougeâtre.

**HAWAÏEN.**

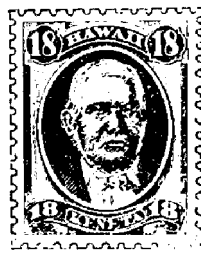


Nous avons annoncé le mois dernier deux types nouveaux. Il nous en est parvenu depuis un troisième. Procédons par ordre :  
 1 cent. Nous donne l'effigie de feu la princesse Victoria Kama'ama'u, sœur du roi actuel. Le mouchoir sur la tête ne lui donnerait certes pas chez nous un air « princesse. » Il faut bien autre chose que ça.

L'ovale dans lequel est renfermé le portrait de la princesse, porte en haut : *Hawaii* ; en bas : *akahi keneta* ; dans les angles, un chiffre : ombré en haut, blanc en bas.

6 cents. Portrait de Kaméhaméha V en costume militaire, tourné à droite et entouré d'un ovale. En

haut : *Hawaii*; en bas, sur une banderole : *ono keneta*; dans les angles supérieurs le chiffre 6.



18 cents. Représente les traits du gouverneur Kekuanaoa, de face, également dans un ovale portant les mots : *Hawaii*, — 18 *keneta*. Kakuanaoa est le père de Kaméhameha IV et V.

Ces timbres sortent des ateliers de la National Bank Note Company de New-York et sont imprimés sur papier blanc uni; piquage 12.

1 cent violet vif.  
6 — vert.  
18 — chair.

#### PORTUGAL.

Le 100 reis lilas pâle, type nouveau, a été livré à la circulation le 15 écoulé; quelques jours après, le 20 reis a fait son apparition.

#### GUADALAJARA.

Nous possédons au millésime 1868, imprimé sur papier uni et percé en pointes :

2 reales rose.

Et sur papier batonné, vergéures intérieures, également percé en pointes :

un real vert.

#### CUBA.

Le timbre télégraphe 1870, 1 escudo, dont la couleur n'est point connue, nous est venu imprimé en bleu sur blanc et piqué.

#### LIVONIE.

Le timbre *Packenmarke* est imprimé maintenant en vert-jaune, au lieu de vert-bleu.



Le timbre avec griffon dans un ovale, a été remplacé par le type qui figure ici. Le dessin quoique plus soigné ne signifie absolument

rien et est nul comme exécution. Le centre est vert, le restant rouge ou carmin, sauf l'ovale touchant le centre, qui est blanc :

Rouge et vert.  
Carmin et vert.

Toujours absence de filagramme et dentelure; papier blanc.

#### FRANCE.

Le *Journal officiel* de Paris annonce qu'on a repris dans cette ville l'impression des timbres. Mais lesquels? Est-ce ceux de la République ou de l'Empire?

Les timbres venant sur les lettres de Paris sont annulés à la plume, d'une croix à l'encre. Serait-ce là encore une innovation de la Commune?

On nous communique un chiffre-taxe de 15 centimes *lithographié* et venant sans nul doute de Bordeaux. Le papier est blanc mat; point de dentelure.

#### ALSACE ET LORRAINE.

Le directeur général des postes de Berlin nous informe qu'il n'est pas question de changer les timbres qui y sont en usage. Le renseignement du *Philatelist* ne serait donc pas exact.

#### RUSSIE.



La poste rurale de Tver a mis en usage le timbre ci-contre. Les lettres sont blanches avec cadre rose et le centre a le cercle et la valeur bleus.

L'application de la valeur 2k. se faisant après coup, n'est pas toujours des plus régulières. On trouvera conséquemment des timbres portant le chiffre renversé ou l'ayant placé à gauche ou à droite.

2 kop. rose et bleu.

Le papier est blanc sans filagramme.

Le *Stamp Collector's Magazine* annonce un 10 kop. émis par le tribunal du district de Berdiansk. Le dessin représente un rectangle en hauteur divisé transversalement en deux parties inégales; dans la partie supérieure, de couleur verte, sont imprimés en noir une charrue à côté d'une sorte de bâtiment rural; dans la partie inférieure, de couleur bleu, se trouve au contraire une ancre imprimée en noir. Le cadre supérieur n'est pas colorié et autour des quatre cotés sont placés en caractères russes, les mots : *Timbre de la poste rurale de Berdiansk*. Aux quatre coins, dans un ornement, est le chiffre 10, valeur du timbre.

10 kop. vert et bleu.

Nous avons un 5 kop. vermillon sur papier gris, de la poste locale de Soumy. Le timbre signalé de cette couleur est un 3 kop., même type.



GUATÉMALA.



En décembre 1867 nous avons fait connaître le type gravé par M. Hulot, pour cette république. Nous le remettons ici pour mémoire. Il a été livré à la circulation quatre valeurs, selon ce type. Les timbres sont imprimés sur papier blanc uni et piqués 13 1/2.

- 1 centavo bistre.
- 5 — brun.
- 10 — bleu.
- 20 — carmin.

L'annulation consiste dans une griffe oblongue au centre de laquelle : *Guatemala*. Il y en a aussi avec chiffres.

KACHMIR.

Le 1/2 anna noir, millésime 1867 connu seulement sur papier mou uni, existe également sur papier vergé. On sait que ce timbre est carré.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Quelques variétés se sont produites en 1867 et sont restées inaperçues jusqu'à présent. Le hasard vient de nous les faire découvrir.

Outre les 3 timbres non dentelés sur papier blanc uni, mince, nous avons :

1° 1 timbre 5 centavos non dentelé, sur papier blanc uni épais, imprimé en carmin, rappelant la couleur primitive des timbres même valeur, émis en 1864.

2° Un 5 centavos non dentelé avec filagramme R. A., imprimé en rouge-brun pâle.

Deux exemplaires se tenant, sont oblitérés : *Buenos Ayres* 3 avril 1867. C'est là l'époque de leur émission. Et la preuve c'est que cette nuance ne s'est jamais produite avant et que des timbres piqués, absolument semblables, que nous possédons, portent la date d'oblitération, 9 avril 1867.

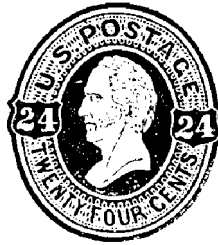
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.



Trois des enveloppes nouvelles ont paru ces jours-ci. Ce sont :

- 1 cent bleu.
- 24 — violet vif.
- 30 — noir.

La première de ces valeurs, que nous représentons, nous donne le type si connu de Franklin regardant à gauche. De chaque côté est la valeur en chiffre dans un petit ovale.



Le 24 cents a l'effigie du général Scott et le 30 cents celle d'Alexandre Hamilton, toutes deux tournées vers la gauche. La valeur est représentée en chiffres aux côtés latéraux, dans un petit écu, au 24 cents; dans un octogone, au 30 cents.

Il nous est arrivé les formats suivants :

- 1 cent bleu, 14 x 8 centimètres, papier blanc et paille.
- 12 — violet foncé 22 1/2 x 10 cent., — jaune.
- 24 — violet vif — — — — — et blanc.
- 30 — noir — — — — —

Il nous vient des exemplaires du 10 cents sur blanc et paille imprimés non en brun, mais en noir-gris. Est-ce une erreur d'impression? nous ne pouvons le dire.



Il a paru aussi un timbre de 7 cents, que nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros, pour l'affranchissement des correspondances en destination pour l'Allemagne. L'effigie représente un homme à barbe

tourné à gauche, dans un ovale; en haut : *U. S. Postage*; en bas : *Seven — 7 — cents*.

Le timbre est imprimé sur papier blanc et piqué 12: 7 cents vermillon.

ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.

On nous annonce que pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain de nouveaux timbres seront mis en circulation pour toute l'Allemagne. Et comme conséquence, les timbres de Bade, Bavière et Wurtemberg seront supprimés.

JAMAÏQUE.

On nous a montré deux timbres spécimen avec le filagramme CC et couronne adopté pour la plupart des colonies anglaises. Ce sont :

- 3 pence vert pâle.
- 6 — mauve.

Ces spécimens nous font supposer que les timbres de la Jamaïque auront le filagramme changé, s'il ne l'est déjà.

## MOLDO-VALACHIE.

On a signalé de l'émission 1865 au type Couza, des timbres sur papier blanc uni et sur vergé. Nous trouvons qu'il existe :

1° *Timbres sur papier blanc uni mince.*

- 2 parale jaune pâle.
- 3 — bleu pâle.
- 20 — rouge pâle.

2° *Timbres sur papier blanc uni ordinaire.*

- 2 parale orange.
- 3 — bleu et bleu foncé.
- 20 — rouge et rouge vif.

3° *Timbres sur papier mince et très-légèrement azuré.*

- 20 parale rouge vif.

4° *Timbres sur papier azuré mince.*

- 21 parale rouge carminé foncé.

5° *Timbres sur papier vergé blanc.*

- 2 parale orange.

Les trois premières catégories ont le papier mouclété.

## LA DOMINIQUE.

Une lettre reçue de cette colonie dit qu'il n'est pas question d'émettre des timbres-poste. On parle bien de réformer le système postal, mais les timbres sont relégués au deuxième plan.

Les journaux anglais voient bien qu'il n'était pas nécessaire de consulter les augures, pour juger de la valeur de la vignette représentée dans notre n° 90.

## ESPAGNE.

Nous avons sous les yeux un essai du type qui doit prendre cours en juillet prochain.

L'effigie d'Amédée 1<sup>er</sup> est tournée de 3/4 à droite et remplit à peu près tout l'ovale dans lequel elle est renfermée. Le roi porte barbe et moustaches, les cheveux relevés par derrière. En haut, dans l'ovale, est le mot : *España*; le restant de l'ovale, depuis la partie gauche jusqu'à la partie droite est blanc, pour l'énonciation de la valeur; les angles portent un dessin de fantaisie.

C'est ce que l'Espagne a produit de mieux en timbres jusqu'à présent : Ce type fait oublier tous les petits *mastro* dont ce pays s'est montré si prodigue.

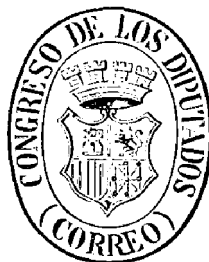
L'essai que nous avons n'a pas de valeur indiquée; il est imprimé en rouge foncé sur carton blanc.

On nous a montré les essais soumis de Turin en janvier dernier. Ils ont été refusés et cela n'a rien d'étonnant :

Qu'on se figure une tête de négriillon à relief regardant à gauche, dans un ovale perlé : C'est là le portrait d'Amédée 1<sup>er</sup> dû au graveur italien. En bas du

timbre figure les valeurs 1, 10, 25, 50, 100, 200, 400, 1,600 mil<sup>s</sup> de escudo, 2 escVdos : 12 et 19 cuartos.

L'inscription supérieure varie aussi. Il y a : *Es-pana, comunicaciones, impresos, ultramar, correo 1871* et *regijos*. Enfin, il a été soumis un 5 milésimOs, chiffre, type rappelant celui qui nous est connu. En haut, dans les angles, il y a deux chiffres 1, dans un petit cercle. Que peuvent signifier ces chiffres? C'est là un mystère que nous n'avons pu pénétrer jusqu'ici. Il a été imprimé de



ces timbres avec et sans relief en plusieurs couleurs.

Le timbre *Congresso* (deux S) quoique bien jeune a vu le fil de ses jours tranché.

Il lui a été donné pour successeur le timbre ci-contre, toujours imprimé en bleu.

## URUGUAY.

Le 5 cents est imprimé aujourd'hui en *bleu outre-mer*.

Un 10 cents porte par erreur sur le zéro : *dizz* au lieu de *diez*.

## TASMANIE.

Il a été émis deux valeurs nouvelles selon le type reproduit n° 97. Ce sont :

- 3 pence, brun-rougeâtre.
- 3 shillings, violet vif.

Ils portent en filagramme les lettres *TAS* placées obliquement de gauche à droite. Ils sont piqués 12.

## FIDJI.

M. Pemberton nous signale sur papier quadrillé et percés en ligne de couleur :

- 1 penny noir sur rose pâle.
- 3 — — — — —
- 6 — — — — —
- 1 schilling — — — — —

## Timbres locaux de Russie.

Le meilleur moyen de dissiper tous les doutes au sujet des timbres locaux de Russie, est de faire connaître le décret impérial par lequel ils furent créés. Ce décret est de date postérieure à certaines émissions de timbres, parus, contrairement aux lois. Il régularise donc ces émissions et en autorise d'autres. Voici ce décret qui date du 3 septembre 1870.

« Vu les moyens restreints octroyés à l'adminis-

tration des Postes et qui deviennent insuffisants pour assurer à tous les habitants de l'Empire leur correspondance particulière, principalement dans les localités qui, par leur position géographique sont ou presque totalement privées de communication postale ou bien se trouvent à une grande distance des bureaux organisés de la poste; en vue de faciliter aux habitants de ces contrées la possibilité d'échanger leur correspondance d'une manière plus commode et moins coûteuse sur tout; m'appuyant sur les lois du Sénat en date du 27 août de cette année; j'autorise l'établissement d'une poste locale particulière dans les localités où besoin sera, aux conditions suivantes :

1° LA POSTE LOCALE EST AUTORISÉE.

a. A transmettre de l'endroit postal la correspondance ordinaire ainsi que les journaux et annonces, envois d'argent, lettres chargées et diverses expéditions dans toutes les parties plus ou moins éloignées du district.

b. Pour la transmission de diverses correspondances du district dans les bureaux de postes les plus rapprochés.

c. Et pour la transmission des diverses correspondances entre les endroits du district, privés de communications postales.

2°.... (Article peu intéressant).

3° Le transport de la correspondance locale n'est autorisé que par les chemins de traverse, entre la ville et les villages.

4° La poste locale n'est autorisée à avoir ses timbres particuliers, qu'à la condition expresse que leur dessin diffère totalement des timbres employés dans l'Empire.

5° Les facteurs ruraux de la poste locale peuvent avoir sur leur sac l'armoirie du gouvernement ou du district, mais sans le cor postal.

« Faisant part à Votre Excellence des dispositions prises, j'ai l'honneur de vous prier de transmettre dans les divers bureaux, les ordonnances de l'organisation de la poste locale, engageant les tribunaux de la province à contribuer de leur côté à l'organisation de la poste locale, afin d'assurer aux habitants du district le libre échange de leur correspondance. »

Le Gouverneur du Ministère de l'Intérieur,  
PRINCE LOBANOFF ROSTOVSKY.

Le Directeur,  
BARON VELIO.

Le correspondant de qui nous tenons les détails qu'on vient de lire nous fait remarquer plusieurs erreurs dans l'orthographe des noms, des postes locales suivantes, ayant émis des timbres et qui figurent dans notre catalogue et dans ce journal.

Beloserzk	doit s'écrire	Belosersk.
Bogorodski	— —	Bogorodsk.
Borowitzk	— —	Borovitch.
Longa	— —	Louga.
Riasauski	— —	Riasan.
Schunelbourg	— —	Schlusselfbourg.
Soumy	— —	Soumy.
Ussursskaja	— —	Tchetepovitz.

A propos du timbre *Soumy*, notre correspondant pense qu'on a représenté un sac sur le timbre, à cause de la ressemblance de son nom avec celui de la ville. Sac se prononce *souma*.

Il en est de même pour Schlusselfbourg dont le dessin représente une clef. Schlüssel signifie en allemand, clef, et Schlusselfbourg est d'origine allemande.

**Timbres de Moldavie.**

(Suite. — Voir n° 99.)

MINISTÈRE DES FINANCES  
DE MOLDAVIE.  
N° 8523.

1858, septembre, 17.

JASSY.

*A l'honorable Conseil d'Administration.*

Comme le sait l'honorable Conseil, la taxe du port des lettres à l'intérieur du pays, d'après le nouveau tarif, a été établie à raison de 27 paras pour une lettre simple et pour une distance de 1 à 8 postes (la poste a 12 à 14 kilom.); quant aux lettres avec récépissé, la taxe est double et lesdites taxes acquittées au moyen de timbres de valeur convenable, appliqués selon le poids des lettres.

Attendu que l'application de ce système basé sur la distance et le poids apporte une très-grande complication, non-seulement pour le public, lequel ignore souvent le poids des lettres que l'on ne peut vérifier qu'à l'aide de balances et se trouve par le fait exposé à des taxes parfois énormes; mais encore pour les employés obligés de peser toutes les lettres et à dresser la comptabilité;

Le Ministère prenant ce qui précède en considération, d'autant plus qu'à l'étranger le port des lettres n'est point basé sur la distance, juge convenable

d'introduire de même dans le pays, une taxe indépendante de la distance et du poids, qui pour les lettres offre peu de différences et de fixer à 40 paras la taxe pour chaque lettre simple et à 80 paras pour celles avec récépissé. Il va de soi que ladite taxe n'est applicable qu'aux lettres et non aux paquets, lesquels continueront à être soumis au tarif établi par le règlement actuellement en vigueur.

En conséquence, soumettant à l'honorable Conseil, la présente proposition, celui-ci est prié de bien vouloir la prendre en considération et l'approuver s'il l'en juge digne, afin qu'il puisse être fait usage des timbres à créer à cet effet.

Le Ministre des Finances,  
(Signé) J. A. CANTACUZIN.

SECRETARIAT D'ÉTAT  
DE MOLDAVIE.

N° 4288.

1858, septembre, 23.

JASSY.

*A l'honorable Ministre des Finances.*

La proposition faite par cet honorable Département, sous le n° 8823, relative au mode d'établissement de la taxe des lettres, qu'il a jugé convenable d'introduire pour l'intérieur du pays, d'après le nouveau tarif, a été approuvée par le Conseil d'Administration extraordinaire, lequel en autorise la mise en application à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Le Secrétaire d'État a donc l'honneur, pour votre règle, de vous communiquer cette approbation.

Pour le Secrétaire d'État,  
(Signé) D. A. FOLINO.

Le chef de section,  
(Signé) J. ANGELIKI.

MINISTÈRE DES FINANCES  
DE MOLDAVIE.

N° 9740.

1858, octobre, 13.

JASSY.

*Monsieur le Secrétaire de l'atelier du Timbre.*

Par une adresse du Secrétaire d'État n° 4288, contenant l'approbation du Conseil d'Administration au sujet du tarif du port de lettres à l'intérieur, lequel fixe à 40 paras la taxe d'une lettre simple et à 80 paras celle d'une lettre avec récépissé, quelle que soit la distance, le Département des Finances vous charge de vous entendre avec la Direction des Postes, pour mettre en œuvre l'impression de 20,000 timbres selon le devis de ceux qui ont été abandonnés

et cela dans le plus bref délai possible, la mise en application du nouveau tarif commençant le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Le Ministre des Finances,  
(Signé) J. A. CANTACUZIN.

MINISTÈRE DES FINANCES

DE MOLDAVIE.

N° 9741.

1858, octobre, 13.

JASSY.

*Monsieur le Directeur des Postes.*

A la suite d'une demande de ce Département, le Conseil d'Administration ayant approuvé la réduction de la taxe des lettres simples à 40 paras et celles avec récépissé à 80 paras, ainsi qu'il résulte d'une communication du Secrétaire d'État qui ajoute, que la mise en application du nouveau tarif aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre prochain, le Département des Finances vous informe qu'il a en même temps ordonné à M. le Secrétaire de l'atelier du timbre, de s'entendre avec votre Direction pour l'impression de 20 000 timbres-poste d'après le devis de ceux qui ont été remplacés.

Le Ministre des Finances,  
(Signé) J. A. CANTACUZIN.

SECRETARIAT

de

L'ATELIER DU TIMBRE

DE MOLDAVIE.

N° 88.

1858, octobre, 18.

JASSY.

*A l'honorable Ministre des Finances.*

La Direction des Postes par une adresse n° 2629, me fait savoir que, conformément à un ordre 9741 qu'elle a reçu de l'honorable Ministre, il a été décidé de faire imprimer vingt mille timbres-poste pour le service du transport des lettres et journaux, savoir :

12,000 à 40 paras.

5,000 à 80 --

3,000 à 5 --

J'ai donc l'honneur de prier respectueusement l'honorable Ministre, de bien vouloir me donner l'ordre nécessaire à la confection des susdits timbres-poste et me remettre les cachets à timbrer, en m'indiquant en même temps si je dois délivrer les timbres-poste à la Direction susmentionnée ou à l'honorable Ministre.

Le Secrétaire,  
(Signé) A. DUCA.

MINISTÈRE DES FINANCES  
DE MOLDAVIE.  
N° 10045.  
1858, octobre, 19.  
JASSY.

Monsieur le Secrétaire de l'atelier du Timbre.

En réponse à votre adresse n° 88, le Département des Finances vous fait connaître que l'emploi des timbres-poste de 40, 80 et 5 paras devant commencer le 1<sup>er</sup> novembre prochain, vous aurez à faire imprimer 20,000 desdits timbres, ainsi qu'il vous l'a indiqué dans son ordre n° 9740, savoir :

12,000 à 40 paras.
3,000 à 80 —
3,000 à 5 —

Aussitôt après leur confection vous aurez à les délivrer au Département des Finances, qui les transmettra à la Direction des Postes.

Vous recevrez ci-joints les cachets à timbrer que vous avez demandés et que vous renverrez avec le résultat produit.

Le Ministre des Finances,  
(Signé) J. A. CANTACUZIN.

MINISTÈRE DES FINANCES  
DE MOLDAVIE.  
N° 10283.  
1858, octobre, 27.  
JASSY.

A Monsieur le Directeur des Postes.

Conformément à l'adresse n° 9741 qui vous a été transmise, d'avoir à vous entendre avec M. le Secrétaire de l'atelier du timbre, relativement à la confection des timbres-poste d'après un nouveau modèle approuvé par le Conseil, et ayant reçu selon le rapport de M. le Secrétaire de l'atelier du timbre un nombre de 10,816 timbres-poste répartis comme suit :

960 timbres à 5 paras.
7,040 — 40 —
2,816 — 80 —

10,816 timbres

soit dix mille huit cent seize timbres, s'élevant à la somme de piastres 12,792 (douze mille sept cent quatre-vingt-douze) ; il est envoyé à votre Direction le nombre ci-dessus de timbres, pour être distribués aux bureaux d'expédition des districts, lesquels les mettront en usage à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, date de l'introduction du nouveau tarif.

Il vous est en même temps donné avis que l'employé chargé par le ministère de la livraison de ces timbres, est Monsieur Michael Figa, auquel la direc-

tion fournira un compte détaillé des timbres reçus auparavant et confiera ceux anciens qui seraient restés.

Le Ministre des Finances,  
(Signé) J. A. CANTACUZIN.

DIRECTION DES POSTES  
ET DILIGENCES.  
N° 368.  
1859, février, 26.  
JASSY.

A l'honorable Ministre des Finances.

A l'ouverture de la caisse du défunt caissier Nicolas Costin, il a été trouvé des timbres-poste anciens et réformés au nombre de :

3,432 timbres à 108 paras.
1,307 — 81 —
3,244 — 34 —
2,328 — 27 —

12,308 timbres

soit douze mille trois cent huit timbres lesquels sont envoyés à l'honorable Ministre, en attendant le compte qui lui sera remis et de la réception desquels la Direction le prie de bien vouloir lui donner avis.

Le Directeur des Postes,  
(Signé) C. TULBURI.  
Le contrôleur,  
(Signé) J. BOGDAM.

(A continuer.)

#### Les timbres-poste du Père Duchesne.

Le Père Duchesne — qui est un malin — a trouvé que la commune de Paris devait avoir ses timbres-poste. Voici comment il formule sa proposition, d'un haut comique. On verra que le Père Duchesne tout en ayant l'air de défendre « la cause sacrée du peuple, » ne perd pas de vue surtout ses propres intérêts et tire considérablement à la ligne pour gagner plus facilement son « rond » (sou) qui est le prix de chaque numéro de ce journal. La voilà, sa proposition. Nous retranchons les exclamations un peu trop accentuées :

..... Le Père Duchesne a débiné ce matin un sacré truc des Jean f... Versaillais, qui est encore pas mal canaille.

Ecoute bien, mon brave directeur des Postes, c'est toi que ça regarde.

Et il faut que tu ouvres l'œil tout de bon.

Afin qu'on ne te f..... pas dedans, ni nous non plus.

Figure-toi que le brave Jean-Bart, qui est un fameux ami du Père Duchêne, a reçu ce matin une lettre d'un bon b.... de son département.

Le Père Duchêne — un vrai malin qui ne se laisse pas monter le coup généralement — a voulu savoir comment le poulet avait pu parvenir,

Et alors Jean-Bart lui a raconté qu'un b.... du pays l'avait apporté dans sa poche.

Et qu'en arrivant à Paris il l'avait tranquillement f.... dans la boîte avec le timbre qui était dessus. Avec le timbre qui était dessus !

.....

Tu vois le coup maintenant, mon brave homme ? Hein !

Quels filous ça fait que ces honnêtes gens là.

Ils ont tout bonnement emporté avec eux, quand ils ont f... le camp, des tapées de timbres-poste tout neufs qui étaient en réserve pour la vente de Paris.

Et, f.... ! il devait y en avoir pour de l'argent, Peut-être plusieurs millions, .... !

Et puis, maintenant, ces escrocs-là vendent les timbres de la commune dans les départements,

Ce qui fait que notre poste à nous se trouve volée comme dans un bois.

Qu'elle distribue des masses de lettres pour rien ; Qu'elle se donne un mal de chien gratis,

Et que ce sont les jean f.... qui empochent tous les monacos.

Qu'est-ce que tu dis de ça, citoyen délégué aux postes ?

Tu dis que tu ne veux pas de ça, n'est ce pas ?

Tu dis qu'il faut empêcher quand même les jean f.... d'insurgés de continuer leur petit commerce à nos dépens,

Et qu'il faudrait être b.... bête pour s'esquinter le tempérament à leur f.... des rentes,

Sans ça, ce n'aurait pas été la peine de leur f.... du balai,

Il n'y avait qu'à continuer l'ancien système.

Eh bien ! mon vieux, si tu es là-dessus de l'avis du Père Duchêne, voilà comment tu dois procéder :

Tu vas tranquillement donner ordre au brave Camelinat, qui est notre délégué à la Monnaie, de faire fabriquer tout de suite de nouveaux timbres à deux sous.

Avec une nouvelle effigie qui ne ressemble plus du tout à l'ancienne.

Quelque chose de bien, là.

Une belle femme qui ait de l'œil,

Et qui ait l'air d'une bonne b.... de patriote.

Avec un beau bonnet rouge sur la tête, .... !

Et surtout que ça soit soigné,

Et que ça donne tout de suite une crâne idée de notre commune.

Quand ça sera fait, tu prévendras les Parisiens que tous ceux qui ont chez eux d'anciens timbres, doivent les échanger contre des nouveaux avant tel jour.

Et, passé ce délai, les vieux ne vaudront plus rien.

Voilà !

Comme ça, les filous de Versailles ne pourront plus nous f.... dedans,

Et nous faire trimer à porter leurs lettres gratis, Ce qui est une fameuse infamie,

Attendu,..... ! que des gens qui se battent les uns contre les autres doivent avoir au moins la délicatesse de ne pas se voler comme ça ..

Mais ces gens-là ne respectent rien ;

Ça serait à dégoter, de l'humanité, quoi !

Mais Versailles, ce n'est pas de l'humanité, eh !

#### Correspondance.

M. J.-B. Mocus, à Bruxelles.

Le n° 100 de votre journal contient une remarque à propos des timbres de Roumanie, dont voici l'explication :

*Lei* veut dire francs, au pluriel ; *Leu* est le singulier. *Ban* signifie centime et *bani* est le pluriel.

Il n'y a donc pas de changement de monnaie comme vous l'aviez supposé.

Voici quelles seront les valeurs et couleurs des timbres télégraphes :

25 bani	jaune.
50 —	vert.
1 leu	bleu.
1 1/2 —	lilas.
5 lei	rouge.

L'affranchissement des télégrammes au moyen des timbres n'est pas encore fixé.

Tout à vous,

A. GEORGIADI.



JOURNAL DU COLLECTIONNEUR,

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

**Abonnement par année :**

BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE ET FRANCE . . . 3-80  
 ESPAGNE ET ITALIE . . . . . 4-00

**BUREAU :**

**GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.**

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro.

**Abonnement par année :**

ANGLETERRE ET PORTUGAL . . . 4-20  
 ÉTATS PORTUGAIS, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE ET TURQUIE . 8-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage: *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

**SUISSE.**

L'administration générale des postes a fait fabriquer des bandes pour imprimés avec timbre d'affranchissement, dont voici le type. Ces bandes s'achètent au prix de la taxe avec l'augmentation suivante:



Petit format, taxe 2 cents, par 1/4 feuille ou 11 bandes à 25 cents.				
Moyen	—	2	—	1/2 — 12 — 27 —
—	—	3	—	1/2 — 12 — 63 —
Grand	—	3	—	1/2 — 10 — 53 —

Les bandes mesurent, y compris les deux gros traits qui les séparent :

2 cents	28 millimètres de haut sur 22 centimètres de large.
2	— 34 — — — 35 — —
3	— 35 — — — 35 — —
3	— 42 — — — 35 — —

Le millésime qu'on voit sur le timbre ferait croire à une émission du 3 mars. On nous assure qu'elle est du 18 mai. L'impression des timbres est rose plus ou moins vif sur papier blanc sans filigranne:

2 centimes rose.  
 3 — —

Si le public apprécie la valeur du système, l'administration des postes émettra d'autres valeurs.

**TURQUIE.**

Nous possédons le 2 piastres vermillon avec le nouveau piquage 9 et nous trouvons parmi nos timbres annulés un 10 paras bistre pâle, inscriptions supplémentaires en noir. Est-ce un chiffre-taxe nouvelle valeur, est-ce un changement de couleur apporté au 10 paras violet, nous le saurons bientôt.

**HONGRIE.**

Une série de timbres et d'enveloppes portant les mêmes valeurs que celles employées en Autriche

depuis 1867, et qui sont également employés dans ce royaume, seront mises en circulation au fur et à mesure de l'épuisement des timbres existants, dont ils prennent la couleur. Le type est semblable à celui qui figure sur les cartes-postales et sur les mandats-poste, dont nous avons donné le dessin dans notre n° 100.

Nous avons vu le 5 kr. oblitéré; il est piqué 10.

## TOLIMA.

On nous a montré un 5 cents azur, papier vergé, portant *Correos del Estado*, au lieu de *del Estado* avec *l* de *del* qui chevauche.

D'autre part, M. Roussin nous signale un 5 cents azur, papier quadrillé, ayant l'inscription : L. L. *del T. CORREOA del Estado*, au lieu de *E. S. del T. Correos del Estado*.

La composition de tous ces timbres est fort irrégulière : il n'y en a pas un seul de correct.

## AÇORES.

Les timbres piqués 5, 10, 25 et 50 reis ont été remplacés, comme on s'y attendait, par des timbres mêmes valeurs, ayant le nouveau type du Portugal, émis en 1870.

## MADÈRE.

Comme pour les Açores la suppression de l'ancien type a fait place au nouveau du Portugal. Nous avons reçu le 25 reis.

## FRANCE.

Nous avons le 40 centimes, impression de Bordeaux, imprimé en jaune très-pâle.

Un de nos correspondants dit avoir vu à Paris, quelques essais des timbres de la république, ceux gravés probablement, ayant l'inscription supérieure : *Répub. franç.* remplacée par : *Commune de Paris*. L'émission projetée n'a pu avoir lieu, MM. les communaux n'en ayant pas eu le temps.

Faut-il décrire les timbres des postes privées qui ont fonctionnées plus ou moins à Paris? On compte 26 postes, nous dit-on. Nous pensons que cela offre peu d'intérêt, aussi différons-nous la description de tous ces timbres.

## LOMBARDIE.

Nous avons vu le 15 centesimi rouge vif 1850, imprimé sur papier vergé.

## BRÈME.

On n'a pas encore signalé l'existence d'enveloppes portant le timbre à droite. Nous en avons ainsi sur papier azuré uni et sur papier vergé blanc, sans le mot *franco*.

## RUSSIE.

Nous recevons de M. A. Smith la communication du timbre ci-contre portant l'inscription : *Poste de campagne — département de Novogorod — 5 kop.* Au centre sont les armoiries surmontées d'une couronne.



Le timbre est solferino; l'impression noire. Point de dentelure, point de filagramme.

5 kop. Solferino.

## PRUSSE.

On a découvert une enveloppe de franchise de 1850, qui servait à l'envoi de la correspondance du roi de Prusse. Le format a 17 × 14 centimètres. Elle porte l'inscription suivante en français :

ENVELOPPE DE LA POSTE.  
RECOMMANDÉE

au

BUREAU DE POSTE

à

TRÈS-PRESSÉE,  
A OUVRIR SANS AUCUN DÉLAI.

Le Bureau de Poste est invité à faire remettre *incessamment* à son adresse *par un exprès* La lettre de cabinet de Sa Majesté le Roi de Prusse contenue dans la présente enveloppe, et de marquer sur cette enveloppe le jour et l'heure tant de l'arrivée de son incluse, que de sa remise à l'exprès, et de la reddition de l'accusé de réception.

Temps du jour.

Arrivée à le 185 à heures min.

Remise à l'exprès — — —

L'accusé de réception

rendu par l'exprès — — —

L'impression est en deux couleurs, noir et rouge. *Enveloppe de la Poste. Recommandée. Très-pressée, à ouvrir sans aucun délai* est rouge, le reste noir. Cette enveloppe est fort rare; le hasard seul nous en a fait rencontrer un exemplaire.



## NOUVELLE GRENADE.

Nous devons à M. Roussin la découverte d'un deuxième type du 10 centavos 1868. Les deux types sont placés l'un près de l'autre et se répètent toujours par deux sur la feuille. Il faut un examen minutieux pour les découvrir, le lithographe ayant réussi assez bien à imiter une deuxième fois son timbre.

Les exemplaires bien venus permettent les remarques suivantes :

La première étoile à gauche touche l'aile de l'aigle au premier type et non au second ; les lignes verticales de l'écu où se trouve le bonnet phrygien sont au nombre de treize à l'un, de seize à l'autre ; le nœud qui retient les drapeaux sous l'écu effleure l'ovale ou est distant de 1/2 mill. ; la devise *libertad y orden* qu'on voit à la loupe sur la banderole, au dessus de l'écu, n'est pas bien semblable aux deux types : au premier, la lettre *n* de *ORDEN* commence là où finit l'écu ; au deuxième c'est la lettre *d* qui occupe cette place. Enfin, dernière remarque, les inscriptions varient par leur grandeur mais d'une manière peu sensible : il n'y a que la deuxième lettre *o* de *Colombia* qui est beaucoup plus petite au deuxième type qu'au premier.

## DANEMARK.

L'enveloppe *retourbrief* dont nous donnions le fac-simile (n° 100 de ce journal) du timbre qui se trouve sur la patte, a vécu. Nous constaterons un deuxième format : 9 1/2 × 16 1/2 centimètres. Elle a trouvé un successeur dans une enveloppe de même espèce ayant sur la partie supérieure de la patte de fermeture, quatre lignes d'impression, en langue danoise, au lieu de deux. Le timbre a l'inscription suivante sur trois lignes : *Generaldirektoratet for Postvesenet*. Le tout est imprimé en noir sur blanc uni ; format 9 1/2 × 16 1/2 centimètres. Un deuxième format a l'inscription sur trois lignes : 10 × 23 1/2 centimètres, papier blanc vergé.

L'usage de mandats-poste a été introduit au Danemark. Ils ne portent point de timbre.

La carte postale en usage avait paraît-il quelques concurrents. On nous a fait voir quatre types tous au format de 8 × 11 centimètres, et n'ayant pas la parenthèse à la deuxième ligne :

*Premier type*. En haut, en grandes lettres, *Brevkort*, (un seul mot) ; la deuxième ligne en ca-

ractères assez grands et larges sur une longueur de 65 mill., le mot *Til* en écriture anglaise. Il y en a imprimés en violet sur blanc et lilas sur blanc et jaune.

*Deuxième type*. Le mot *Brev-kort* (en deux mots) a les caractères du précédent type, mais l'inscription de la deuxième ligne est semblable à la carte adoptée, sauf qu'elle occupe une étendue de 46 mill. au lieu de 49. Imprimé en vert, brun et carmin sur blanc et carmin sur jaune.

*Troisième type*. Semblable à la carte adoptée, pour les inscriptions. La deuxième ligne cependant a une longueur de 46 mill. au lieu de 49. Ces trois types ont pour encadrement deux filets, au milieu desquels une suite de petites croix de Saint André avec petite boule au milieu. Imprimé en lilas sur blanc.

*Quatrième type*. Encadrement formé d'une grecque plus large. *Brev-kort* en très-grands caractères et en deux mots. Les autres inscriptions sont aussi de grandes dimensions. Imprimé en bleu et brun sur blanc.

## GRANDE-BRETAGNE.

Nous avons sous les yeux une *feuille (cover)* 1 penny, papier Dickinson, portant sur la tranche du cou de l'effigie du timbre le n° 67 et une autre le n° 82. La première a servi en 1847 ; la seconde en 1860.

Nous possédons ensuite des *enveloppes*, toujours papier Dickinson et de 1 penny, avec les nos 84, 85 et 87 aux mêmes endroits.

Pour quels motifs certaines enveloppes de mêmes valeurs, avec millésime, entre autres 3/28-62 et 2/9-62 que nous gardons en ce moment, ont-elles le n° 86. Si ces chiffres qui renseignent le n° du coin, indiquent en même temps l'ordre d'émission, la poste aurait continué à fabriquer sur papier Dickinson, pendant un certain temps, des *cover* sans date et des enveloppes avec date sans fils de soie.

Il est possible que la fabrication ait continué pour utiliser le papier. Mais alors pourquoi absence et présence de millésime en même temps ? A MM. les collectionneurs anglais de chercher à résoudre la question.

Puisque nous parlons des *cover* avec fils de soie, nous rectifierons une erreur commise par le docteur Magnus, n° 67 de ce journal, sur les indications de M. Ph... Les *cover* n'ont pas les fils de soie qui

traversent horizontalement le timbre. Ces fils de soie sont au *dessus* de l'impression et à des distances qui varient de 1/4 à 3 centimètres. S'il y a des exemplaires où les fils traversent le timbre, ce doit être accidentellement : quatre exemplaires que nous tenons, ayant les fils où nous les avons indiqués.

Il y en a sur papier blanc, azuré et azuré verdâtre.

#### TERRE NEUVE.

Le 1 cent violet foncé n'existe plus, nous ne savons pourquoi. Mais la *American Bank Note Company* de New-York s'est chargée de le remplacer par un type semblable mal gravé et mal imprimé.

Au nouveau type les inscriptions sont tant soit peu plus petites, surtout les lettres *N. F.* ; les chiffres sont plus grands et le fond est complètement couvert de lignes obliques et horizontales. La couleur de violet foncé qu'elle était au premier type, est aujourd'hui brune :

1 cent brun.

#### Timbres de Moldavie.

(Suite. — Voir n° 101.)

Monsieur J. B. Moens,  
à Bruxelles.

Satisfaisant à votre demande et remplissant aujourd'hui la promesse que je vous ai faite, je vous adresse copie des différentes pièces relatives à la création des premiers timbres-poste en Moldavie. Ces pièces forment avec celles que vous avez publiées dans le *Timbre-Poste* n° 99, le complément de tout ce que l'on a pu trouver d'intéressant.

Par la même occasion, je prends la liberté de vous donner quelques explications au moyen desquelles je désire vous convaincre qu'il n'a pu exister un aussi grand nombre de variétés de timbres de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> émission de Moldavie, ainsi que vous l'indiquez dans le catalogue que vous avez publié et dont vous avez bien voulu me remettre un exemplaire.

Comme vous le savez, la Valachie et la Moldavie ont été jusqu'au 24 janvier 1859, deux principautés distinctes. A partir de cette époque elles ont été réunies sous le nom de Principautés-Unies, aujourd'hui Roumanie. Leur administration quoique sous un seul prince, Alexandre-Jean 1<sup>er</sup> Couza, se composait de ministères et d'autorités en double, chaque principauté ayant les siens. En 1862, les ministères

et autorités de Jassy (ancienne capitale de la Moldavie) furent transférés à Bucarest, capitale des Principautés-Unies.

En septembre 1864, l'ancien directeur général des télégraphes, à cette époque M. César Librecht, jugea utile de réunir le service télégraphique à celui des postes tels qu'ils sont aujourd'hui, sous une seule et même administration, avec un chef de station dans chaque ville. Bucarest, Jassy, Galatz, Braïla et Ploesti furent exceptés, à cause de la multiplicité des correspondances : ils eurent un chef pour chaque branche, poste et télégraphe.

Jusqu'en 1862, le service postal dans les deux principautés fut très-irrégulier. MM. Manovarda et autres s'attachèrent dès lors à le régulariser.

On sait aujourd'hui par les pièces publiées par le *Timbre-Poste* (v. n°s 99 et 101) que l'inauguration du système des timbres-poste a commencé en Moldavie le 15 juillet 1858. Le document, n° 6313, nous dit que le prince Démètre Cantacuzène fut chargé par le gouvernement de Moldavie de présenter un mémoire destiné à la régularisation du service postal et décide l'introduction des timbres-poste comme en usent les autres États.

Je crois utile de vous observer au sujet des copies 975 et 5895 qu'en Moldavie il y avait deux cours de monnaies : pour le commerce et pour l'État.

l'arrive maintenant au point principal : les variétés de timbres des deux premières émissions.

Il y aurait selon vous plusieurs dessins. Les uns présenteraient les cornes du taureau (zimbre) droites ou plus ou moins recourbées ; les oreilles aussi seraient parfois relevées ou courbées.

Ces observations et d'autres encore ne peuvent exister.

La première émission n'a circulé que depuis le 15 juillet 1858 (copie 6313) jusqu'au 31 octobre 1859 (copies 4288, 9740, 9741, 10046, 10283), c'est-à-dire pendant trois mois et demi. On a dû imprimer d'après le document 5895, 24,000 timbres, dont 12,308 sont restés sans emploi (n° 548). Comment supposer alors des types en quadruple exemplaire, alors que l'usage du timbre-poste à peu près nul rendait la création de ces types tout-à-fait inutile? Les précautions établies pour l'impression des timbres (n°s 5895, 6313, etc.), prouvent aussi qu'il n'est guère possible d'admettre que les bureaux de postes des principales villes de Moldavie eussent en

leur possession un timbre à main, pour s'en servir au fur et à mesure de leurs besoins, comme il est dit dans l'article du docteur Magnus que vous avez publié dans votre journal.

Le public, peu habitué à faire usage de timbres, n'a pas plus utilisé les timbres de la 2<sup>e</sup> série que ceux de la 1<sup>re</sup>. On n'a donc pas eu l'occasion de créer des sous-types. La correspondance était en majeure partie confiée aux services postaux russes et autrichiens établis aux consulats respectifs de ces pays et fonctionnant même pour l'intérieur du pays. On affranchissait soit en espèces ou au moyen de timbres russes ou autrichiens.

La Moldavie, ainsi que je l'ai dit plus haut, a créé ses premiers timbres le 15 juillet 1858 (n°s 975, 5895, 6313), comme suit :

27	paras noir sur papier rose.
54	— bleu — — vert clair.
81	— — — — — azur.
108	— — — — — rose.

La deuxième série date du 1<sup>er</sup> novembre 1858 (8823, 4288, 9740, 9741, 88, 10016, 10283).

5	paras noir sur papier blanc mince (pour journaux).
40	— bleu — — et azuré — —
80	— rouge — — — — —

La réunion des services postaux de la Valachie et de la Moldavie a causé la troisième série, le 1<sup>er</sup> janvier 1862.

3	paras jaune sur papier blanc uni et vergé (pour journaux).
6	— rouge — — — — — (pour la ville).
30	— bleu — — — — — (p <sup>r</sup> l'intér. du pays).

Il existe de nombreuses variétés de nuances de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> émission, ce qui n'est pas le cas pour la 1<sup>re</sup> émission où les variétés sont nulles.

La rareté des timbres de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> émission, la demande continuelle qui en était faite, ont engagé quelques personnes de la Roumanie, principalement des juifs, à faire imiter ces timbres en lithographie : ce sont probablement là les variétés que vous avez admises.

Il est possible que vous les teniez de la direction des postes comme vous me l'avez affirmé dans une de vos lettres, mais dans ce cas elles proviennent d'employés qui, faute de timbres véritables vous auront envoyé les imitations en question (1).

(1) Nous avons toujours reçu les timbres de Moldavie de l'office autrichien établi à Jassy. Ce ne sont pas des impressions lithographiques, mais bien des timbres imprimés avec un timbre à main comme ceux officiels. Il est possible qu'ils proviennent de spéculation d'employés de postes.

N. D. L. R.

Il faut bien vous garder de vous former une opinion de notre service postal par l'imperfection de nos timbres-poste roumains, dont vous avez parlé dans votre n° 98 ; nous ne disposons pas malheureusement de lithographes capables, mais cette lacune sera comblée par la suite.

Un grand pas est déjà fait depuis 1862 : la régularisation du service postal. Il n'a fait que progresser jusqu'ici et en ce moment, sous l'administration du directeur des postes, M. Alexandre T. Zissu, il peut rivaliser avec le service des premiers États de l'Europe.

Je tâcherai une autre fois de vous décrire tous les timbres de Roumanie qui ont circulé jusqu'à ce jour et qui ont été employés à titre d'essai.

Recevez, Monsieur Moens, l'assurance de ma considération distinguée.

A. GEORGIADI.

#### Des Enveloppes timbrées (Suite.)

##### A NOS LECTEURS.

Avant de reprendre la publication de notre article sur les *Enveloppes timbrées*, nous devons à nos lecteurs quelques explications sur les motifs qui nous ont forcé à la suspendre. Lorsque parurent les premières parties, en mai 1868, le manuscrit était entièrement terminé. Il représentait l'état de la science timbrophilique au sujet des enveloppes. C'était le résultat des recherches combinées du Directeur de ce journal, des principaux amateurs en relation avec lui et des notes propres. Comme il était probable que cette publication durerait plusieurs années et que pendant ce temps de nouvelles et heureuses recherches pourraient modifier et compléter un grand nombre de points, il fut convenu que le manuscrit ne serait livré à l'impression qu'au fur et à mesure du besoin, et l'on a pu remarquer avec quelle régularité les articles se sont succédés, n'éprouvant d'interruption que pour laisser la place à des sujets plus intéressants comme M. Moens sait en trouver pour les lecteurs de son journal. Il est facile de reconnaître combien cette précaution était sage, car malgré tout, il nous a fallu plusieurs fois revenir sur des sujets déjà traités, pour les compléter, des renseignements nous ayant été transmis tardivement ou ayant été provoqués par la lecture de nos articles. Les choses suivaient cette marche régulière lorsque

survinrent les douloureux événements qui marqueront dans l'histoire la fin de l'année 1870 et la première partie de 1871. Notre cher pays de France fut envahi par les hordes allemandes et le siège de Paris commença en septembre. Habitant l'une des communes de la banlieue, forcé nous fut de rentrer par ordre et à la hâte dans la grande ville. Ce n'était guère le moment, pendant le siège, de se livrer à l'étude des timbres, et d'ailleurs comment consulter une collection emballée pêle-mêle dans trois ou quatre caisses? Comment adresser à Bruxelles un manuscrit quand la voie des ballons ne permettait que des missives de quatre grammes?

Comment se tenir au courant de la science, quand on reste pendant cinq mois sans nouvelles mêmes des personnes qui vous sont les plus chères. Enfin la capitulation de Paris et la reprise des affaires nous avaient permis de réintégrer notre ancienne demeure. C'est au milieu de notre installation nouvelle que M. Moens venait agréablement nous surprendre et nous apporter notre premier ravitaillement d'enveloppes timbrées. Nous devions quelques jours après nous remettre au travail. Le lendemain éclatait l'horrible insurrection du 18 mars qui devait couvrir de sang et de ruine le malheureux département de la Seine. Placé à la porte de Paris sur la route d'un des rares ponts conservés, notre commune devenait l'un des théâtres de la guerre civile. Cinquante jours durant (2 avril au 22 mai) le canon retentissait à nos oreilles, démolissant nos maisons et frappant ses victimes. Malgré la gravité de la situation, nous avons demandé à la timbrophilie les moyens de prendre en patience notre inaction forcée, pendant les heures trop longues de détention que nous laissait la visite des blessés. C'est donc au bruit de la fusillade et du sifflement des obus qu'ont été revues ou composées les lignes qui suivent. Maintenant tout est terminé. Le drapeau de l'Assemblée nationale et des honnêtes gens flotte sur les monuments de Paris que n'a pas réduits en cendres la torche des misérables incendiaires. Dieu nous garde, chers confrères, des fauteurs de la Commune et des séides de la République universelle. Tout fait espérer qu'avec l'ordre et la tranquillité, la paix ramènera la reprise du commerce et des affaires. Faisons ensemble des vœux pour que l'Europe retrouve de longues années de paix et de prospérité. Notre plus ardent désir est de poursuivre ensemble nos chères études sur les timbres.

Il ne dépendra pas de nous qu'il survienne quelque nouvelle interruption.

Dr MAGNUS.

#### Réimpression des enveloppes de Hanovre.

Dans les nos 81, 82 et 88 de ce journal, nous avons signalé les caractères des enveloppes réimprimées de certaines valeurs de quelques émissions, valeurs qui manquaient sans doute à l'administration ancienne pour la décider à les réimprimer seules. L'auto-da-fé de 1866 (et non de 1861) comme il a été imprimé par erreur, en rendant les enveloppes anciennes plus rares, a donné par avance de l'intérêt à la réimpression; mais comme il importe qu'on ne puisse confondre les anciennes avec les nouvelles enveloppes, en donnant la liste complète de ces dernières, nous indiquerons les caractères qui les différencient. Nous invitons nos lecteurs à se reporter aux numéros du *Timbre-Poste* pour les caractères généraux de chaque émission primitive, afin d'éviter les répétitions.

#### *Émission du 25 mai 1849.*

(Feuille blanche avec inscription Bestellgeld frei.)

La nouvelle réimpression ne comprend pas cette feuille.

#### *Émission du 16 décembre 1850.*

(Vignette avec timbre rond Bestellgeld frei.)

La réimpression diffère :

1° Par la nuance du papier qui existe en quatre variétés distinctes dont trois sont d'une nuance plus orange que l'ancienne, la quatrième étant très-voisine;

2° Par le dessin de la vignette qui sur tous les exemplaires sous nos yeux appartient à l'espèce A, dont les ornements des quatre angles sont différents;

3° Par la couleur du timbre à la main, qui est d'un bleu plus foncé et dont les détails sont pâteux et épais.

Nous ne parlons pas de la forme. Les exemplaires sous nos yeux sont en feuilles, mais il serait facile avec des ciseaux de les découper en enveloppes.

#### *Émission du 15 avril 1857.*

(Effigie à gauche Valeurs en silbergroschen.)

Nous avons vu que deux enveloppes seulement en moyen format ont été réimprimées :

1 silberg. rose.

3 — jaune.

La nouvelle réimpression comprend les quatre valeurs: 1 gutgr. et 1, 2 et 3 silbgr. Elle se distingue des anciennes enveloppes :

1° Par le format qui est toujours le moyen, les anciennes présentant soit le grand, soit le moyen format ;

2° Par la nuance du papier qui est azurée pour les réimpressions et non blanc mat ou grisâtre comme pour les anciennes ;

3° Par la gomme, qui est blanche et non jaunâtre, et occupe la majeure partie du bord libre de la patte et non un espace d'environ deux centimètres sous le dessin gaufré ;

4° Par la couleur des timbres qui est :

Pour le 1 gutgr. vert pâle, et vert d'eau et non vert foncé.

— 2 silbgr. bleu outremer nuancé et non bleu de Prusse pâle,

— 3 — jaune pâle verdâtre et non jaune de chrôme.

pour ne parler que des trois valeurs qui sont sous nos yeux en enveloppes entières ;

5° Par les lignes d'inscription dont le caractère paraît plus fin, la légende est répétée près d'une demi fois de plus et le soulage typographique infiniment moins marqué. Enfin caractère *positif* des plus importants, on trouve après le mot *couvert* de chaque fraction de la légende *un point* qui ne se rencontre ni sur les anciennes enveloppes, ni sur celles de la réimpression de 1864.

On distinguera les réimpressions nouvelles des anciennes de cette émission : 1° par la nuance du papier (comme en 2° ci-dessus) ; 2° par le fait qu'il n'existe de réimpression ancienne que pour les 1 et 3 silbgr. ; 3° par la couleur des timbres qui est dans les nouvelles réimpressions pour le 1 silbgr. carmin foncé et non carmin vif ou pâle ; pour le 3 silbgr. jaune verdâtre et non jaune de chrôme ; 4° par les lignes d'inscription qui se rapprochent pour les réimpressions anciennes de celles des enveloppes primitives sous le rapport de la disposition typographique des caractères, et du soulage. Nous avons indiqué au n° 82 du journal les différences qui distinguent les anciennes enveloppes et les premières réimpressions.

Parmi les enveloppes qui nous ont été remises s'en trouve une destinée au 1 gutgr., mais qui ne porte pas de timbre.

*Émission du 1<sup>er</sup> octobre 1858.*

(Effigie à gauche. Valeurs en groschen.)

La nouvelle réimpression comprend les trois

valeurs 1, 2 et 3 groschen, et non le 3 gr. seulement comme celles de 1864, elle se distingue des anciennes enveloppes :

1° Par la teinte azurée du papier ;

2° Par la disposition de la gomme, qui sont celles des réimpressions de la série précédente ;

3° Par la couleur qui est, carmin foncé, bleu outremer, jaune verdâtre respectivement pour les trois valeurs, dans les réimpressions ; rose foncé, bleu de Prusse, jaune de chrôme sur les enveloppes primitives ;

4° Par les mêmes caractères tirés de l'examen des deux lignes d'inscription que pour la série précédente et notamment par la présence d'*un point* après le mot *couvert* de chaque fraction de la légende.

Ces caractères suffisent pour distinguer le 3 gr. de la réimpression de 1870, de celui de 1864. En plus la couleur jaune verdâtre du premier diffère complètement du jaune de chrôme du second.

*Émission du 1<sup>er</sup> novembre 1858.*

L'enveloppe portant un trèfle se distingue de l'enveloppe ancienne :

1° Par la couleur du papier qui est chamois plus foncé dans la réimpression de 1870 ;

2° Par la couleur du timbre et de la légende du revers qui est d'un vert foncé presque noir ou jaunâtre au lieu de vert plus ou moins foncé ;

3° Par la présence de la gomme sous la majeure partie du bord libre de la patte ;

4° Par la dimension plus large du chiffre 5, de 5 groschen, imprimé au-dessus du cachet gaufré de la patte ;

5° Par la longueur plus faible, sur la réimpression, de presque toutes les lignes de l'inscription de la patte inférieure et principalement de la quatrième qui porte seulement 45 mm. ; l'enveloppe ancienne présentant 48 mm. pour la ligne correspondante ;

6° Enfin à la seconde ligne de la même patte l'*h* de *hamover* est cassé. Ce fait nous l'avons rencontré sur toutes les épreuves de cette réimpression. Il est un signe positif d'une grande valeur.

La réimpression de 1864 est plus difficile à distinguer. Cependant comme elle se rapproche des enveloppes anciennes sous le rapport des caractères 1, 2, 4, 5 et 6, le n° 3 étant seul commun aux deux réimpressions, il sera possible d'établir la différence.

*Émission du 20 novembre 1861.*

(Effigie à droite, valeurs en groschen.)

Les caractères différentiels pour les valeurs de 1, 2 et 3 groschen sont les mêmes qu'aux deux émissions précédentes.

Teinte azurée du papier ;

Disposition de la gomme ;

Aspect des deux lignes d'inscription et présence d'un point après couvert.

Les couleurs sont : pour le 1 gr., carmin différant peu de nuance ; pour le 2 gr., bleu de prusse, nuancé pour les anciennes enveloppes, bleu outremer, nuancé pour la réimpression de 1870 ; pour le 3 gr., bistre-gris et rougeâtre pour l'ancienne enveloppe, bistre rougeâtre pour la réimpression. On comprend que pour ces dernières émissions la différence des couleurs soit moins prononcée, l'époque de la fabrication des deux séries étant plus rapprochée.

Le *Bestellgeld frei* de cette émission n'a pas été réimprimé. Nous avons signalé n° 88, deux enveloppes de 1/2 et 1 gr., présentant la gomme sur tout le bord libre de la patte et nous les avons considérés soit comme des réimpressions, soit comme des derniers tirages. Cette dernière supposition nous semble la plus vraisemblable, l'émission du 20 novembre 1861 n'ayant été changée qu'en mai 1863 tandis que l'application de la gomme avait été modifiée dès 1862.

*Emission de mai 1863*

(Effigie et cheval à gauche, valeur en groschen.)

Les caractères distinctifs sont identiquement les mêmes que pour les émissions précédentes. Les enveloppes anciennes de 1 et 2 groschen se confondent avec celles de 1858, dont elles diffèrent très-peu : mais le 1/2 gr. vert est au type *cheval courant* et non au type *trèfle*, et le 3 gr. est imprimé en bistre. Ces deux valeurs forment donc à proprement parler les deux seules de cette émission réimprimées. On peut il est vrai les compléter par des nuances de l'émission de 1858 réimprimées. Il importe de rappeler que les enveloppes anciennes présentent le gommage sur la majeure partie du bord libre de leur patte et que le 2 gr. est imprimé en bleu outremer. La reproduction des caractères nous paraît une répétition fastidieuse et inutile.

Terminons cet article par la liste des réimpressions qui devront prendre le titre de réimpressions de 1870 pour les distinguer de celles de 1864.

*Émission du 16 décembre 1850. Vignette.*

Quatre variétés d'après la nuance de couleur du papier.

*Émission du 15 avril 1867. Effigie.*

1	gut. gr.	vert d'eau, vert pâle, vert.
1	silb. gr.	carmin foncé. (2 nuances.)
2	—	bleu outremer foncé et pâle.
3	—	jaune et jaune pâle verdâtre.

*Variété avec faute.* 1 gut gr. enveloppe avec les deux lignes d'inscription sans timbre ordinaire.

*Émission du 1<sup>er</sup> octobre 1858. Effigie à gauche*

1	groschen	carmin.
2	—	bleu outremer pâle et foncé
3	—	jaune pâle et jaune verdâtre.

*Émission du 1<sup>er</sup> novembre 1858. Trèfle.*

1/2	groschen	vert foncé, vert jaunâtre.
-----	----------	----------------------------

*Émission du 20 novembre 1861. Effigie à droite.*

1	groschen	carmin foncé.
2	—	bleu outremer pâle et foncé.
3	—	bistre rougeâtre nuancé, quelquefois très-clair.

Le *Bestellgeld frei*, nous est inconnu.

*Émission de mai 1863. Effigie et cheval à gauche.*

1/2	groschen	vert foncé, vert grisâtre.
3	—	bistre-rouge nuancé, quelquefois très-pâle.

Nous ignorons par qui cette réimpression a été faite, si c'est par ordre du gouvernement prussien ou du gouvernement déchu qui serait resté en possession des coins.

D<sup>r</sup> MAGNUS.

---

LES  
TIMBRES-POSTE ILLUSTRÉS

par

J.-B. MOENS.

Un joli volume in-12, illustré de 623 gravures.

Cet ouvrage contient la nomenclature de tous les timbres connus ; la situation géographique de tous les pays où les timbres sont en usage ; un tableau des monnaies et leur rapport avec le franc, et un précis historique sur l'origine des postes.

PRIX : 5 FRANCS, FRANCO.

## LE MÊME OUVRAGE

avec gravures sur chine et imprimé sur beau papier vélin. Exemple d' amateur.

PRIX : 10 FRANCS, FRANCO.

---

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Buggenhoudt, 42, rue d'Isabelle.



JOURNAL DU COLLECTIONNEUR,

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

Abonnement par année :  
 BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE ET FRANCE . . . 5-50  
 ESPAGNE ET ITALIE . . . . . 4-00

BUREAU :  
**GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.**  
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro

Abonnement par année c.  
 ANGLETERRE ET PORTUGAL . . . 4-20  
 ÉTATS PONTIQUES, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE ET TURQUIE . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage: *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 623 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

**BELGIQUE.**



Il est créé un nouveau type de timbres-télégraphe à l'effigie de Léopold II, selon le fac-simile et remplaçant celui à l'effigie de Léopold I<sup>er</sup>.

La date d'émission est du 1<sup>er</sup> juin dernier, selon le *Moniteur*, mais il n'est guère possible de se procurer le nouveau type. Il ne sera livré à la circulation qu'après l'épuisement des timbres fabriqués à l'ancien type.

La forme du timbre reste la même ; la valeur est indiquée en chiffres dans un petit ovale, sous l'effigie.

Les timbres sont imprimés sur papier blanc et piqués 14 :

30 centimes bistre-brun.  
 1 franc carmin.

**ANGOLA.**

Le 25 reis n'est plus couleur chair, mais vermillon vif.

**BAVIÈRE.**

Nous recevons à l'instant les 6 et 12 kreuzer piqués 11 1/2 et un chiffre taxe (type connu) avec le même piquage, valeur 1 kreuzer et imprimé en noir sur blanc. Tous ont le filigramme reproduit n° 100.

**AUTRICHE.**

Nouvelle variété de cartes. Le 2 kreuzer porte maintenant sur la face, le mot : *Adresse*. Au revers, il y a simplement : . . . . . *am* . . . . . 187 .

**NOUVELLE GALLES DU SUD.**

Nous avons reçu une enveloppe de 1 penny, papier blanc vergé, type semblable au timbre adhésif de même valeur. Le timbre est frappé à droite et l'enveloppe est de format ordinaire. Un dessin orne la patte. Nous le reproduirons le mois prochain :

1 penny chair.

## VICTORIA.

Le *Stamp Collector's Magazine* signale un nouveau timbre; valeur 9 pence. Le besoin s'en faisait tellement sentir que les 10 pence bruns ont été immédiatement changés en 9 pence. On a surchargé en bleu le mot *ten* par *nine* et les chiffres 10 par 9.

## HONGRIE.

Le 2 kreuzer timbre-taxe de journaux est actuellement imprimé en bistre-rougeâtre.



On a émis avec les nouveaux timbres et enveloppes décrits le mois dernier, un timbre réservé exclusivement à l'affranchissement

des journaux. Le type figure ci-contre. La valeur n'est pas indiquée sur le timbre.

Imprimé en couleur sur papier blanc sans filigrane; point de dentelure.

Vermillon.

C'est par erreur que nous avons annoncé un 25 kr. enveloppe. Ce timbre n'existe pas.

## CANADA.



L'usage de la carte-correspondance tend à se généraliser. Voilà le Canada qui vient d'en émettre. Le timbre que nous reproduisons est imprimé à droite; autour est un encadrement ondulé et burelé; en haut:

*Canada post card*; plus bas: *The address only to be written on this side. . . to. . .*

L'impression est couleur sur papier chamois:

1 cent bleu.

C'est la *British American Bank note Co* de Montreal et Ottawa qui a exécuté cette carte.

## BRÉSIL.

Les timbres-télégraphes sont aujourd'hui piqués.

## Les timbres locaux de Russie.

Le *Stamp Collector's Magazine* donne la liste suivante des timbres locaux de Russie, qui lui est adressée par un de ses correspondants de Saint-Petersbourg. Notre confrère annonce cette liste comme complète et authentique. Nous signalerons plusieurs omissions: Le 5 kop. rouge-brun de *Soumy*; le 5 kop. rouge de *Bogorodsk*, et le 5 kop. vert de *Schlüsselbourg*. Nous pensons qu'il en manque bien d'autres. Voici cette liste:

## GOUVERNEMENT DE CHARKOFF.

*Charkoff*. — Centre ovale, armoiries dans la moitié supérieure, valeur en chiffres dans la moitié inférieure, fond pointillé. Inscription sur fond blanc, autour: *Post. du district rural de Charkoff*. Imprimé en couleur. — Rectangulaire.

5 kop. rouge.

*Soumy*. — Déjà décrit (ci-contre).

3 kop. rouge-brun.

5 — — —

## GOUVERNEMENT DE CHERSON.

*Cherson*. — Centre ovale, avec gerbe de blé, rateau et faux sur terre; au-dessus: 10 kop., et au-dessous: *Timbre de la poste rurale de Cherson*. Valeur en chiffres, à chaque coin. Imprimé en couleur. — Rectangul.

10 kop. jaune. (Remplacé par le suivant.)

*Cherson*. — Postillon à cheval dans un centre rond. Au-dessus: *Timbre de la poste rurale*. Au-dessous: *District de Cherson*. De chaque côté: 10 kop. A chaque coin la valeur en chiffres. Imprimé en couleur. — Rectangulaire.

10 kop. rouge.

*Elizavetgrad*. — Arche au centre, avec écusson entre les colonnes, aigle aux ailes éployées dans la partie supérieure de l'écusson; dans la partie inférieure au milieu d'un cercle, ayant pour inscription *Timbre de la poste rurale*, une étoile. Au-dessous un livre debout, gerbe de blé avec faux et plume enlacées de chaque côté de l'arche. 5 kop. sur chacune des colonnes. Le tout dans un cadre rond avec cette inscription: *Timbre de la poste rurale du district d'Elizavetgrad*. Imp. en couleur. — Rect.

5 kop. mauve.

## GOUVERNEMENT D'EKATERMOSLAW.

*Pavlograd*. — Armoiries au centre, étoile au-dessus. Chiffres et valeur au-dessous. Inscription dans un cadre ovale. Valeur en chiffres romains aux angles d'un cadre extérieur octogone formé de lignes ondulées et croisées.

*Rostoff-on-Don*. — Valeur et inscription dans un cadre intérieur ovale, sur fond blanc; cadre extérieur formé de lignes verticales. Valeur en chiffres aux angles. Imprimé en couleur. — Rectangulaire.

5 kop. bleu sur blanc.

## GOUVERNEMENT DE KAZAN.

*Kazan*. — Timbre à la main sur patte d'enveloppe. Inscription: *Enveloppe timbrée de la poste*



*du village de Kazan.* Imp. en couleur. — Ovale. — Sans valeur indiquée.

6 kop. bleu.

GOUVERNEMENT DE KOURSCK.

*Dmitrieff.* — Aigle impériale au centre. Inscription dans un cadre rond. Impression noire. — Rect. Inscription : *Juridiction rurale de Dmitrieff.* 5 kop.

3 kop. blanc.

*Fatejh.* — Timbre à la main sur patte d'enveloppe. Armoiries au centre. Inscription dans un cadre ovale. Imprimé en couleur. — Ovale. — Inscription : *Poste rurale du district de Fatejh.* — Sans valeur indiquée.

4 kop. bleu. pour lettres à destination de villes postales.  
6 kop. rouge, pour lettres à destination dans le district.

GOUVERNEMENT DE MOSCOU.



*Bogorodsk.* — Déjà décrit (ci-contre).

1 kop. rouge sur blanc.  
5 — bleu —  
10 — rouge —

Notre confrère a omis ici le 5 kop. rouge, que nous avons vu, de nos yeux vu.

*Bronnitsi.* — Chiffres et valeur dans un ovale sur fond à lignes verticales. Inscription dans un cadre ovale extérieur. Valeur en chiffres, aux coins. Imprimé en couleur. — Rectangulaire. — Inscription : *Poste rurale du district de Bronnitsi.*

5 kop. rouge sur blanc.

*Kolonna.* — Armoiries au centre. Inscription dans un cadre ovale extérieur. Valeur en chiffres à chacun des coins. Imprimé en couleur. — Rect. — Inscription : *Poste rurale du district de Kolonna.*

5 kop. rouge sur blanc.

*Podolsk.* — Armoiries dans un ovale à lignes verticales. Inscription dans un cadre ovale extérieur. Valeur en chiffre à chaque angle. Imprimé en couleur. — Rect. perf. — Inscription : *Poste rurale de Podolsk.*

5 kop. vert sur blanc.

GOUVERNEMENT DE NIJNI-NOVGOROD.

*Valsilsk ou Vasilkursk.* — Timbre à relief à la main. Impression blanche (timbre sec). — Ronde. — Inscription : *Poste rurale de Vasilsk.*

5 kop.

GOUVERNEMENT DE NOVGOROD.

*Belozersk.*

Déjà décrit.

2 kop. noir et jaune.

*Borovitch.*

Déjà décrit.

5 kop. rouge-brun.



*Cherepovetz.* — Connu déjà des collectionneurs et décrit dans le *Stamp Collector's Magazine* de janv. 1870, sous le nom de Timbre de Ustrusskajo. L'inscription est en caractères slaves et signifie : *Poste rurale de Cherepovskaja.* La couleur est bleu clair sur papier blanc, et non bleu foncé, comme il a été dit précédemment (1).



3 kop. bleu clair.

*Kiriloff.* — Inscription sur fond pointillé : *Pour enveloppes 1 Loth. 2 kop.,* entouré d'un cadre rond avec cette autre inscription : *Juridiction du district de Kiriloff.* Impression noire. — Rectangulaire.

2 kop. brun.

N. B. Un Loth équivaut à environ une demi-once.



*Novgorod.* — Déjà décrit (ci-contre). Imprimé en noir. Rectangulaire.

5 kop. rose.

*Tichvin.* — Inscription dans un cadre oblong. Sans valeur indiquée. Imprimé en couleur. —

Oblong.

5 kop. rouge.

*Valdai.* — Centre divisé verticalement en deux parties. A gauche, la couronne impériale sur fond d'hermine. A droite : une montagne pointue, un pic. Inscription dans un cadre extérieur rectangulaire. Valeur en chiffres à chaque angle. Impression noire. — Rectangulaire. — Inscription : *Juridiction rurale du district de Valdai.*

2 kop. rose.

GOUVERNEMENT DE OREL.

*Livni.* — Valeur en chiffre au milieu, avec une

(1) Le timbre que nous avons vu est bleu foncé, très foncé même. (N. D. L. R.)

étoile au-dessus, et une autre au-dessous. Inscription dans un cadre rond : *Poste rurale de Livni*.  
3 kop. rouge.

*Maloarchangelsk.* — Armoiries au centre avec l'inscription suivante dans un cercle tout autour : *Juridiction rurale du district de Maloarchangelsk*. Imprimé en noir. — Circulaire. — Valeur non indiquée.

5 kop. blanc.

GOVERNEMENT DE POLTAVA.

*Peerjatin.* — Chiffre et valeur au centre. — Inscription dans un cadre circulaire. Imprimé en couleur. — Rectangulaire. — Inscription : *Timbre poste du village rural de Peerjatin*.

3 kop. écarlate.

*Pevjaslav.* — Timbre semblable au précédent.  
3 kop. jaune.

GOVERNEMENT DE PSKOF.

*Toropetz.* — Timbre à la main sur enveloppe. Armoiries avec l'inscription suivante d'une forme rectangulaire, tout autour : *Poste du village de Toropetz*. — 6 ou 11 kop. suivant la distance. — Valeur non indiquée sur le timbre.

GOVERNEMENT DE RIASAN.

*Riasin.* — Déjà décrit. Deux variétés (*ci-contre*).  
2 kop. bleu.  
2 — noir.



*Egorieff.* — Semblable à celui de Riasin.

3 kop. bleu.  
3 — noir.

*Skopin.* — Armoiries au centre, surmontées d'une couronne et entourées d'une inscription en forme de fer à cheval. Chiffre et valeur au-dessous. Valeur en chiffres à chaque coin. — Imprimé en couleur. — Rectangulaire. — Inscription : *Poste rurale de Skopin*.

3 kop. bleu.

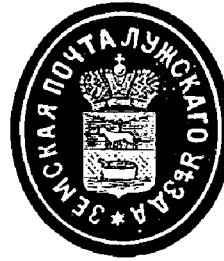
*Sapojok.* — Armoiries au centre, surmontées d'une couronne et entourées d'un cadre rectangulaire avec cette inscription : *Poste rurale de Sapojok*. — Valeur en chiffre aux angles. — Impression noire. — Rectangulaire.

3 kop. blanc.

GOVERNEMENT DE SAINT-PÉTERSBOURG.

*Longa.*  
Déjà décrit.  
2 kop. bleu.

*Schlussembourg.*  
Déjà décrit.  
3 kop. vert.



GOVERNEMENT DE SARATOFF.

*Atkzr.* — Armoiries au centre, surmontées d'une couronne. — Cadre rectangulaire. — Ni inscription, ni valeur indiquées. — Impression noire. — Rectangulaire.

2 kop. blanc.

*Saratoff.* — Gerbe de blé au centre, au-dessous le millésime 1869, année de l'émission, entourée d'une inscription dans un cadre ovale, avec armoiries en haut et le numéro du timbre en bas. Valeur en chiffre à chaque angle. — Imprimé en couleur. — Rectangulaire.

5 kop. bleu.

GOVERNEMENT DE TAMBOFF.

*Tamboff.* — Armoiries, Ruche et abeilles entourées par un cadre ovale avec inscription. — Chiffre à chaque angle. Inscription : *Juridiction rurale du district de Tamboff*. Prix 3 k. — Impression noire. — Rectangulaire.

3 kop. blanc.

*Schatz.* — Ruche, abeilles et gerbes de blé. — Inscription en forme de fer à cheval tout autour. *Timbre de la juridiction rurale du district de Schutz*. Prix 3 k. Le tout dans un cadre rectangulaire. — Impression noire. — Rectangulaire.

3 kop. blanc.

GOVERNEMENT DE TAURIDA.

*Berdiansk.* — Déjà décrit. . . . .  
10 kop. vert et bleu.

*Dnieproff.* — Inscription centrale. *Pour lettres* avec chiffre et valeur. Cadre extérieur avec cette inscription : *Timbre rural du district de Dnieproff*. — Impression noire. — Oblong.

3 kop. blanc.

*Melitopol.* — Manteau impérial et armoiries comme sur les timbres du gouvernement, avec cette

inscription : *Poste rurale de Melitopol* ; dans un cadre ovale. — Chiffre et valeur en bas ; *Pour lettres* en haut. Valeur en chiffres aux angles du bas. — Impression couleur. — Rectangulaire.

3 kop. rouge.

GOVERNEMENT DE TCHERNIGOFF.

*Koselutz*. — Valeur en chiffre au centre, avec : *Timbre-poste*, en haut, et *Poste rurale de Koselutz* en bas ; dans un cadre rectangulaire. — Inscription et cadre bronze sur blanc.

GOVERNEMENT DE TUIA.

*Kropceva*. — Armoiries au centre. Écusson avec couronne au-dessus. Inscription tout autour en forme de fer à cheval : *Poste rurale de Kropceva*. Trois kop. Chiffre à chaque angle. — Impression en couleur. — Rectangulaire.

3 kop. bleu.

*Tchern*. — Armoiries au centre d'un écusson. Deux gerbes de blé avec couronne au-dessus, entourées par une inscription rectangulaire : *Poste rurale de Tchern*. 3 k. — Impression en couleur. — Rectangulaire.

3 kop. bleu.

GOVERNEMENT DE TVER.

*Rjeff*. — Armoiries au centre ; couronne sur un coussin en haut. Lion rampant en bas. Dans un cadre rectangulaire avec cette inscription : *Poste rurale de Rjeff*. 2 k. La partie inférieure du cadre en forme de boucle. — Imprimé en noir. — Rectangulaire.

2 kop. centre rouge ; le reste blanc.



*Tver*. — Déjà décrit (*ci-contre*).

2 kop. bleu et rose.

GOVERNEMENT DE VIATKA.

*Kotelnitch*. — Chiffre et valeur au centre. Inscription dans un cadre extérieur circulaire. Valeur en chiffres aux angles. — Imprimé en noir. — Rectangulaire. — Inscription : *Timbre-poste de la juridiction rurale de Kotelnitch*.

3 kop. bleu, pour les lettres dans le district.

3 kop. jaune, pour les autres districts ou gouvernements.

*Nolinsk*. — Chiffre et valeur au centre d'un cercle. Inscription dans un cadre ovale extérieur. Valeur en chiffre aux angles. Imprimé en couleur. Oblong. Inscription : *Timbre-poste de la juridiction rurale de Nolinsk*.

2 kop. vert.

GOVERNEMENT DE VORONESH.

*Boguchar*. — Timbre à la main. — Impression noire. Oblong. — Inscription : *Pour le district de Boguchar*.

5 kop. blanc.

De cette liste il résulte : 1° que les postes en Russie, sont établies dans 47 villes ou districts, appartenant à 21 gouvernements différents et 2° que 51 timbres, dont trois sur enveloppes ont été émis. Ces timbres illustrés, la plupart, des armoiries des provinces où ils ont été créés offrent une grande variété de dessins ; ils n'ont peut être pas un grand mérite artistique, mais ils intéresseront tous les collectionneurs et ne seront pas même sans valeur pour l'historien. — On y trouve une preuve de la grandeur de l'étendue de l'empire russe, par l'impuissance où se trouve son administration postale directe, de desservir les districts ruraux de ses provinces même les plus rapprochées du siège du gouvernement. — Les premiers des timbres locaux russes furent émis, sans autorisation gouvernementale par différentes cours ou juridictions pour répondre à des besoins réels et de vieille date, mais plus récemment, le pouvoir voyant le bon effet produit par les postes locales légalisa leur existence et poussa à la généralisation de leur installation.

Les timbres locaux russes furent d'abord considérés par les collectionneurs, particulièrement sur le continent, avec défiance : aucun doute maintenant n'est plus permis sur leur authenticité, et si la plupart d'entr'eux ne nous arrivent encore que rarement, il faut s'en prendre à la distance qui nous sépare des lieux où ils sont émis et de la difficulté des communications avec ces localités.

La poste française.

(SUPPRESSION DU BUREAU DES REBUTS.)

Il y a chaque année dans l'immense correspondance confiée au jour le jour par les particuliers à l'administration des postes environ deux millions de lettres qui tombent au rebut. Beaucoup sont refusées par les destinataires pour des causes qui touchent souvent aux plus intimes intérêts de famille. Un grand nombre pèchent par vice d'adresse et plus encore ne parviennent pas par suite de changements de domicile effectués sans qu'il en ait été donné avis aux facteurs ou aux receveurs des postes. Toutes ces lettres étaient jusqu'à ce jour renvoyées à l'administration centrale, où un bureau spécial, mettant à profit tous les moyens d'enquête centralisés en vue de ce service, parvenait à en remettre plus de la moitié en distribution. Celles dont on ne pouvait découvrir le destinataire, ou que le destinataire refusait de recevoir, étaient ouvertes pour être retournées à l'expéditeur.

On comprend quelle garantie c'était, dans ce dernier cas surtout, pour la sécurité des familles que l'assurance où elles étaient de voir des corres-

pondances qu'il leur répugnait d'ouvrir, remises entre les mains d'un être impersonnel et lointain appelé « le bureau des rebuts et réclamations. »

Le grand nombre de lettres, l'habitude de ce travail spécial ne laissaient pas aux employés de ce service le loisir de satisfaire une vaine curiosité. De plus, dans la prévision souvent réalisée que les lettres ou paquets pouvaient contenir des valeurs, des objets précieux, ou des papiers intéressants, une surveillance rigoureuse était exercée et les objets trouvés, conservés pendant les délais réglementaires, étaient toujours à la disposition des réclamants ou remis, à l'expiration de ces délais, à l'administration des domaines.

Toutes ces garanties données par l'établissement d'un bureau spécial à Paris vont se trouver perdues. M. le directeur général des postes, par une circulaire en date du 24 juin dernier, circulaire restée ignorée du public, vient de confier aux agents des départements l'ouverture des lettres tombées au rebut. Il nous semble que c'est pousser un peu loin l'amour de la décentralisation. On peut être certain que par cette mesure la voie est ouverte à bien des abus; et si honorables que soient la plupart des agents des postes en province, il s'en trouvera, nous le craignons, plus d'un qui ne saura pas résister au désir d'utiliser certains secrets qu'il aura connus ainsi; et quand même il ne s'en trouverait aucun dans ce cas, on n'empêchera pas les familles de croire qu'il s'en trouve, et cela pourra nuire à la juste considération dont a joui jusqu'ici l'administration des postes.

Nous prions M. Rampont de bien examiner la question. C'est après en avoir vu les avantages qu'ils a pris la mesure que nous signalons; en réfléchissant aux inconvénients qu'elle présente, il jugera peut-être à propos de la rapporter.

A. de R.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la mesure dont il est ici question est transitoire; sa durée n'excédera pas six semaines.

N. D. L. R.

#### Des Enveloppes timbrées.

(Suite. — Voir nos 94 et 102.)

#### ALLEMAGNE.

##### États desservis par l'office Tour et Taxis.

L'origine du privilège des princes de Tour et Taxis, grands maîtres héréditaires des postes de l'empire d'Allemagne depuis 1543, a été exposée en détail à la page 44 de la première année de ce journal. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur ce sujet, non plus que de donner une énumération aride et sèche des pays desservis par cet office. Il suffit de savoir que l'établissement central avait son siège à Francfort-sur-le-Mein; que le service était

divisé en deux parties: celui des États du Nord de l'Allemagne, où l'on comptait en silbergroschen et en thalers, et celui des États du Sud, où l'on comptait en kreuzer et en florins. Le Mein formait la limite naturelle de ces deux parties.

Les événements qui se sont passés en Allemagne pendant l'été de 1866 devaient amener des changements dans cette administration. Plusieurs des États étaient réunis à la Prusse par la conquête, d'autres se joignaient à elle plus ou moins volontairement par les liens d'une confédération. En cet état, le privilège du prince de Tour et Taxis fut racheté par la Prusse. C'est le 1<sup>er</sup> juillet 1867, qu'a pris fin cette antique administration. En se substituant à ses droits, la Prusse émit la série en kreuzer pour les États du Sud de l'Allemagne, série dont nous avons parlé à la fin de l'article *Prusse*, et qui elle-même a pris fin, ainsi que les timbres prussiens au 1<sup>er</sup> janvier 1868, date d'émission des timbres de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Nous diviserons ce qui concerne les enveloppes de l'office Tour et Taxis, en enveloppes des États du Nord, et enveloppes des États du Sud de l'Allemagne.

#### ÉTATS DU NORD.

##### Émission du 21 septembre 1861.

Il n'y a eu qu'un seul type, pour cette émission, mais on en distingue plusieurs séries suivant diverses circonstances que nous ferons connaître aux espèces et variétés.



Timbres ovales 19 sur 22 millimètres gaufrés en couleur, à l'angle supérieur droit de l'enveloppe.

D. Chiffre de la valeur sur fond uni, dans un ovale guilloché portant la légende.

L. *Thurn u Taxis*, en haut. En bas valeur en lettres.

Impression sur papier ordinaire, portant au-dessus du timbre deux lignes obliques de l'inscription suivante, plusieurs fois répétée:

*Einhalber (ein, zwei, drei, ein viertel) silbergroschen post covert* imprimé en couleur variant suivant les séries.

Enveloppes de dimension variée, avec dessin différent gaufré à la patte.

Valeurs: 1/4, 1/2, 1, 2 et 3 silbergroschen.

Espèces et variétés.

Tirage du 21 septembre 1861. A. Timbres im-

primés au-dessous de deux lignes de couleur lilas.  
Fleuron à la patte.

a. Grand format :

1/2 silbergr.	orange.
1 —	rose foncé.
2 —	bleu terne.
3 —	bistre foncé.

b. Moyen format :

1/2 silbergr.	orange.
1 —	rose.
2 —	bleu terne.
3 —	bistre pâle.

Tirage de 1862. B Timbres imprimés au-dessous de deux lignes d'inscription de la couleur du timbre. Fleuron à la patte.

a. Grand format. Quoique indiqué par M. Renard ce format n'avait été rencontré par aucun collectionneur. M. Moens nous en a transmis trois valeurs, et nous ne doutons pas que la quatrième n'ait existé :

1/2 silbergr.	?
1 —	rose foncé.
2 —	bleu outremer.
3 —	bistre pâle.

La disposition de la gomme varie sur nos exemplaires. Elle occupe toute la longueur du bord de l'enveloppe d'un silbergrosch et seulement la largeur du dessin gaufré sur les deux autres. Si cette disposition et la nuance ne sont pas précisément celles des enveloppes de 1862, il nous paraît toutefois qu'on ne peut mettre en doute leur authenticité comme anciennes enveloppes, et les considérer comme des réimpressions.

b. Moyen format. Gomme sous le fleuron seulement.

1/2 silbergr.	orange, jaune d'or.
1 —	rose carmin, rose pâle.
2 —	bleu outremer.
3 —	bistre foncé, bistre gris.

Tirage de 1863. c. Moyen format. Gomme sous tout le bord libre de la patte.

1/2 silbergr.	orange, orange rouge, orange pâle.
1 —	rose carmin.
2 —	bleu outremer pâle et foncé.
3 —	bistre, bistre gris, bistre rougeâtre et bistre brun.

Les enveloppes qui précèdent ont été fabriquées à l'imprimerie royale de Berlin. En novembre 1865, l'impression de ces enveloppes fut transportée à Francfort-sur-le-Mein dans l'établissement de MM. Nauman et Dondorf, ce qui a donné lieu à une série distincte en même temps qu'une valeur nouvelle était émise.

Émission du 3 décembre 1865 (pour le 1/4 silb.) et tirage de 1866.

C. Timbres imprimés au-dessous de deux lignes d'inscription de la couleur du timbre. Papier mi-blanc. Cor de poste dans une gloire à la patte.

a. Moyen format :



1/4 silbergr.	noir.
1/2 —	orange, jaune pâle.
1 —	carmin, rose pâle, rose lilacé.
2 —	bleu outremer.
3 —	bistre rougeâtre.

b. Petit format, dit des Dames (15 cent. sur 6 1/2) : Cor de poste, plus petit, dans une gloire à la patte.



1/4 silbergr.	noir.
1/2 —	?
1 —	?
2 —	bleu outremer.
3 —	?

Nous ne mettons pas en doute l'existence de toutes les valeurs, quoique ne les ayant pas rencontrés.

On trouve un certain nombre d'enveloppes où les deux lignes d'inscription courent plus ou moins le timbre. Il serait possible d'en faire une ou plusieurs séries; mais nous pensons qu'il ne s'agit là que d'un accident et non d'une disposition analogue à celle qui existe pour la Prusse.

Distinction avec les timbres mobiles. Les timbres d'enveloppes ovales, gaufrés en blanc sur couleur avec deux lignes d'inscription, n'offrent pas de difficulté à distinguer des timbres mobiles, qui à la même époque étaient carrés et représentaient un chiffre dans un carré; de plus étaient typographiés en couleur; enfin étaient dans les derniers temps percés en ligne droite pour les valeurs correspondantes. Les 5 et 10 silbergr. timbres mobiles n'ont pas eu de correspondants parmi les enveloppes.

ÉTATS DU SUD.

Émission du 21 septembre 1861.

Même observation que pour les États du Nord. Il n'y a eu qu'un seul type et les séries admises sont basées sur les mêmes particularités.

Timbres octogones, 19 sur 22 millimètres, gaufrés en couleur à l'angle supérieur droit de l'enveloppe.



D. Chiffre de la valeur sur fond uni, dans un cadre guilloché portant la légende, ovale intérieurement, mais entouré à l'extérieur d'un filet blanc de forme octogone, les intervalles du filet et du cadre étant unis en couleur.

L. Thurn u Taxis en haut. Valeur en lettres, dans le bas.

Impression sur papier ordinaire, portant au-dessus du timbre deux lignes obliques de l'inscription suivante plusieurs fois répétée :

*Ein (zwei, drei, sechs, neun) kreuzer post couvert* et imprimée en couleur variable.

Enveloppes de dimension variée avec dessin différent gaufré à la patte.

Valeurs : 1, 2, 3, 6, 9 kreuzer.

*Espèces et variétés.*

Tirage du 21 septembre 1861. A. Timbres imprimés au-dessous de deux lignes de couleur lilas. Fleuron à la patte.

a. Grand format :

2 kreuzer jaune.  
3 — rose.  
6 — bleu terne.  
9 — bistre foncé.

b. Moyen format :

2 kreuzer jaune.  
3 — rose foncé.  
6 — bleu terne.  
9 — bistre foncé.

Tirage de 1862. B. Timbres imprimés au-dessous de deux lignes d'inscription de la couleur du timbre; fleuron à la patte.

a. Grand format (disposition variée de la gomme).

2 kreuzer jaune, jaune vif.  
3 — rose.  
6 — bleu.  
9 — bistre.

b. Moyen format. Gomme sous le fleuron seulement.

2 kreuzer jaune vif, jaune pâle.  
3 — rose vif.  
6 — bleu outremer.  
9 — bistre.

Tirage de 1863. C. Moyen format. Gomme sous tout le bord libre de la patte.

2 kreuzer jaune, jaune vif.  
3 — rose foncé, rose pâle.  
6 — bleu outremer.  
9 — bistre, bistre foncé, pâle et rougeâtre.

Les enveloppes qui précèdent ont été imprimées à Berlin. Les suivantes l'ont été à Francfort.

*Émission du 3 décembre 1865 (pour le 1 kreuzer) et tirage de 1866.*

C. Timbres imprimés au-dessous de deux lignes d'inscription de la couleur du timbre. Papier mi-blanc. Cor de poste dans une gloire à la patte.

a. Moyen format :

1 kreuzer vert vif, vert jaune  
2 — jaune, jaune vif, jaune pâle.  
3 — carmin, rose pâle.  
6 — bleu outremer nuancé.  
9 — bistre rougeâtre foncé et pâle.

Comme pour la série correspondante du Nord, on trouve des enveloppes dont les timbres sont traversés plus ou moins par les deux lignes d'inscription. Nous considérons ce fait comme un simple accident.

b. Petit format, dit des Dames (15 cent. sur 6 1/2): Cor de poste, plus petit, dans une gloire à la patte.

1 kreuzer vert d'eau, vert foncé, vert jaune.  
2 — jaune.  
3 — rose.  
6 — bleu outremer.  
9 — ?

D. Timbres avec fautes. Nous connaissons les suivantes :

1 kreuzer vert, moyen format. En relevant la patte, on trouve sur la pointe de la partie inférieure de l'enveloppe une grande partie d'un second timbre d'un kreuzer gaufré sur couleur.

2 kreuzer jaune (cor de poste dans une gloire). Le gaufrage est reproduit sans couleur dans toute la partie gauche et inférieure.

9 kreuzer bistre (cor de poste dans une gloire). Un second timbre gaufré en blanc est reproduit au-dessous du premier gaufré en couleur sur la face de l'enveloppe.

9 kreuzer bistre brun (cor de poste dans une gloire). Les deux lignes d'inscription n'ont pas été imprimées en couleur, mais leur place est indiquée par le creux que le soulage a produit dans le papier et au revers par une série de lettres de couleur brune imbriquées les unes sur les autres, complètement illisibles, mais toutefois paraissant le produit d'une contre impression.

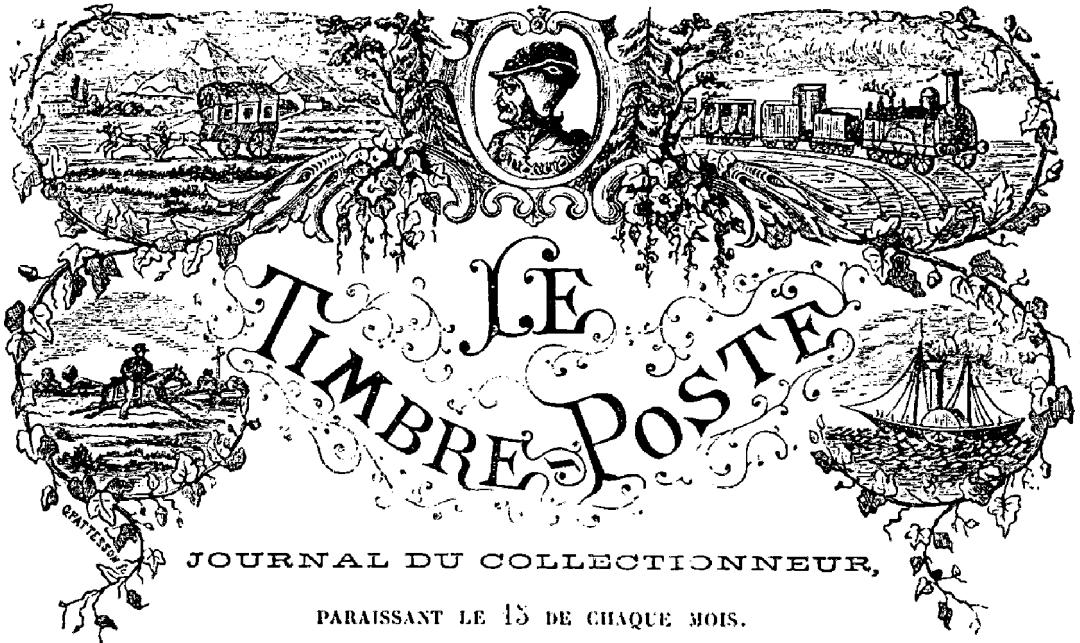
Ces trois dernières fautes sont sur des enveloppes de moyen format.

Les caractères distinctifs des timbres mobiles sont les mêmes à peu près que pour les États du Nord. La forme octogone, le gaufrage blanc sur couleur, les deux lignes d'inscription distinguent facilement les timbres d'enveloppes des timbres mobiles qui sont ronds, au milieu d'un carré, typographiés en couleur et dans les derniers temps percés en ligne soit sur le papier blanc soit sur la ligne de couleur séparative des timbres. Rappelons aussi que les valeurs de 15 et 30 kr. n'ont été émises que comme timbres mobiles.

60

Dr MAGNUS.

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Buggenhoudt, 42, rue d'Isabelle.



JOURNAL DU COLLECTIONNEUR,

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

**Abonnement par année :**

BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE . . . . . 3-50  
 ALLEMAGNE et FRANCE . . . . . 3-50  
 ESPAGNE et ITALIE . . . . . 4-00

**BUREAU :**

**GALERIE BORTIER, 7, A BRUXELLES.**

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

40 centimes le numéro.

**Abonnement par année :**

ANGLETERRE et PORTUGAL . . . . . 4-20  
 ETATS PORTUGUAUX, GRÈCE, MALTE, PAYS D'OUTRE-MER, RUSSIE, SUÈDE et TURQUIE . . . . . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage: *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

**JAPON.**



M. A. de R. a bien voulu nous communiquer la série des timbres de ce pays.

Ils sont imprimés en couleur sur papier mou vergé, avec valeur en surcharge noire. Ce sont :

- Brun foncé . . . . . ou 1/2 tempo.
- Bleu indigo . . . . . — 1 —
- Vermillon . . . . . — 2 —
- Vert bleu et jaunâtre . . . . . — 3 —



La monnaie est l'*ichibu* divisé en 12 ou 15 *tenpos*. Cela n'est pas régulier. Le *tempo* vaut 100 *sepei* ou 10 centimes.

**COMPAGNIE DANUBIENNE.**

D'après les journaux anglais le 10 soldi vert serait actuellement imprimé en rouge foncé. Informations prises au siège de la société, il en résulte que ce timbre a été imprimé par erreur dans cette couleur, mais qu'il n'a pas remplacé le timbre vert qui reste et restera en usage ainsi.

**OLDENBOURG.**

Nous tenons de la 3<sup>e</sup> émission un timbre 3 groschen ayant l'inscription *Oldenburg*, au lieu de *Oldenburg*.

**MADÈRE.**

Le 100 reis lilas pâle existe piqué. Nous avons reçu au nouveau type, le 5 reis avec inscription en rouge.

**LUXEMBOURG.**

Nous avons obtenu des 4 centimes verts percés en ligne et des 10 centimes lilas-ardoise, percés en lignes sur couleur.

## NOUVELLE-GRENADE.

Le *Philatelist* fait remarquer qu'il existe deux types du chiffre-taxe actuel 2 1/2 centavos.

Quand on possède deux timbres formant ensemble un rectangle en hauteur on a les deux types. Ils se reconnaissent de suite par l'étoile placée sous la lettre *e* de *correos* à l'un, tandis qu'elle se trouve entre l'*r* et l'*e* du même mot à l'autre.

## ESPAGNE.

*El Averiguador* donne le fac-simile du timbre adopté et qui ne prendra cours qu'en janvier prochain.

L'effigie du roi est tournée à gauche dans un cercle; en bas est la valeur sur une ligne droite; aux angles un *c* énigmatique dans un cercle. Nous espérons bien que les timbres seront mieux que le fac-simile qui est affreux. On nous avait annoncé une merveille!

Le timbre que nous avons décrit n° 101 et qui porte le mot *España* est destiné, dit-on, aux colonies. Est-ce pour ce motif qu'il porte le mot *España*?

Des timbres *Habilitado por la Nacion* usités dans la province de Madrid et à Valladolid, nous avons :

19 cuartos, rose.  
10 cent. de escº, vert.  
100 mils. de escº, brun.  
200 — — vert.

Il paraît que la marque HPN (*Habilitado por la Nacion*) dans un ovale, n'est pas aussi mauvaise qu'on en avait fait courir le bruit. *El Averiguador* reconnaît aujourd'hui que cette marque est parfaitement authentique. Outre le 12 cuartos, le seul connu, nous avons :

30 mils. de escº, bistre..

Encore deux timbres de franchise. L'un pour le Sénat, l'autre venant de l'administration des postes.

Le premier porte les armoiries nouvelles; deux lions, deux tours et la croix de Savoie au centre; au-dessus, la couronne royale. En haut du timbre : *Senado*; en bas : *correo*. Le timbre est ovale et imprimé en bleu.

Le deuxième a les armoiries de Castille, Léon, Aragon, Navarre, Grenade et enfin au centre celles de Savoie, le tout dans un écusson surmonté de la couronne royale; au-dessus des armoiries, une banderole sur laquelle on lit : *comunicaciones* et en bas, sur une autre banderole : *el director gra*. L'impression est noire.

## BAVIÈRE.



La série des timbres piqués est complète. Le *chiffre taxe* 3 kreuzer est imprimé aujourd'hui sur papier à filagramme losanges et piqué. On en a changé le type par la même occasion. Nous en faisons figurer ici le dessin. Le 1 kr. *chiffre taxe* est semblable au 3 kr.

Le 18 kreuzer que nous n'avions pas vu piqué l'est également et sur papier à filagramme. Les couleurs sont restées ce qu'elles étaient.

## FRANCE.

Il nous vient une variété du 20 centimes, impression de Paris : double piquage dans la largeur et percage en hauteur.

Le *chiffre-taxe* 15 centimes lithographié, existe percé.

Un troisième type du 20 centimes, impression de Bordeaux, n'a fait que paraître pour disparaître, les timbres ne s'imprimant plus dans cette ville. Cette variété ressemble plus au 2<sup>e</sup> type qu'au 1<sup>er</sup>. Les inscriptions sont plus grandes et mieux faites et la grecque, plus nette, ne laisse pas apercevoir les petits points blancs qu'on voit au 2<sup>e</sup> type.

La bordure gauche supérieure compte 4 grecques et il y a commencement d'une cinquième au 2<sup>e</sup> type. C'est ce qui fait reconnaître à première vue les 2 types.

Ce troisième type présente des irrégularités que nous ne pouvons nous expliquer. La tête n'occupe pas toujours la même place.

On s'en aperçoit aisément en remarquant la partie extrême du cou tombant tantôt juste au-dessus de la lettre *P* de *postes*, la dépassant ou ne l'atteignant pas.

Le cou touche quelquefois le cercle perlé ou en est distant de 1/2 à 1 millimètre.

Nous avons trouvé parmi nos timbres annulés un 25 centimes bleu pâle sur *azur*, émission de 1849. M. W. possède un 20 centimes non-dentelé de l'empire, également sur le même papier.

## HANOVRE.

Il nous arrive un timbre d'enveloppe 2 groschen, émission du 20 novembre 1861, avec inscription à droite, imprimé en *bleu outre mer*. On ne connaissait ce timbre qu'en bleu de Prusse.



## GUADALAJARA.

Le *Stamp Collector's Magazine* annonce les timbres suivants :

4 reales bleu 1867, batonné et percé.  
 4 — — — quadrillé —  
 Un peso lilas, — — —

## FINLANDE.

Le même, signale deux enveloppes semblables comme type, aux timbres adhésifs mêmes valeurs :

20 penni, bleu.  
 40 — rose.

## NOUVELLE GALLES DU SUD.



Voici le dessin qui orne la patte de l'enveloppe que nous avons reçue et dont nous avons parlé le mois dernier.

## AUSTRALIE DU SUD.

Les timbres récemment arrivés présentent des piquages très-variés. Les 1 et 6 pence sont par exemple piqués 10 en largeur et 12 en hauteur ; le 10 p. inscription noire est piqué 12 sur trois côtés et 10 sur le quatrième. Ce dernier piquage est toujours horizontal, tantôt en haut, tantôt en bas du timbre. Cela provient de ce que les piquages 10 et 12 se répètent alternativement à tous les deux timbres dans la largeur de la feuille.

## VICTORIA.

« Le gouvernement de Victoria a l'intention d'émettre prochainement un timbre d'un demi penny pour les journaux ainsi que des cartes-correspondances de 1 penny. Le système des cartes-correspondances a été déjà employé dans diverses administrations gouvernementales de la colonie, au moyen du timbre humide spécial à chacun de ces administrations, servant d'affranchissement ou plutôt de marque de franchise, apposé sur des cartes aussi bien que sur des lettres. » *(Le Philatelist.)*

## URUGUAY.

On nous annonce le remplacement prochain des 5 et 10 centesimos. Ils ont été gravés en Angleterre et seront piqués. Les 15 et 20 centesimos resteront encore en usage pendant quelque temps.

## ALLEMAGNE (EMPIRE D').

Nous avons reçu des cartes-correspondances semblables à celles de l'Allemagne du Nord, sauf l'addition d'une aigle couronnée avec l'inscription gothique : *Deutsches Reichs-Post-Gebiet* (territoire postal de l'empire allemand).

Ces cartes sont imprimées en noir sur carton mince chamois.

Il y a encore des mandats-poste sur carton rose, avec les mêmes armoiries et inscriptions. Voilà tout ce qu'il a paru jusqu'à présent.

## Le 12 Cuartos d'Espagne, type 1857.

(Traduit de « *El Averiguador* du 1<sup>er</sup> mai.)

Avant d'examiner si jamais ce timbre a été mis en circulation, il convient de passer en quelque sorte en revue les émissions de 1855, 1856 et 1857, attendu que le 12 cuartos au même type que ces trois émissions, n'a été imprimé qu'en 1859.

L'Administration postale, dans une circulaire en date du 28 décembre 1855, fit savoir aux différents bureaux de poste du pays que la provision de timbres-poste sur papier bleuté était sur le point d'être épuisée en magasin, et qu'à l'avenir, les timbres seraient imprimés sur du papier blanc. Cet avis avait pour objet de mettre sur leur garde les directeurs des bureaux de poste, et d'empêcher qu'ils ne vissent à refuser comme faux les timbres des nouveaux tirages, par la seule raison que le papier n'en était plus bleuté comme auparavant. Le nouveau papier (au lieu d'être bleuté et filagrammé en boucles comme le premier) fut blanc (ou plutôt mi-blanc) et filagrammé en losanges.

En avril 1856, par une autre circulaire, le directeur général des postes, prévint de nouveau ses subordonnés, que la provision de papier à timbre touchait à sa fin, qu'on n'en aurait pas d'autre de même sorte, et qu'on se bornerait dorénavant à employer du papier blanc ordinaire. Dans cette seconde circulaire, certaines instructions furent en outre données, pour mettre les employés des Postes à même de reconnaître les timbres faux (1). Il est à remarquer que ce fut alors pour la première fois que le type ne fut pas changé, comme il l'avait été tous les ans, depuis 1850.

Il n'y avait en 1855 que des timbres de quatre valeurs, savoir :

- 2 cuartos, vert.
- 4 cuartos, rose variant jusqu'au carmin.
- 1 real, bleu et bleu verdâtre.
- 2 reaux, violet de différentes nuances.

(1) Il est fâcheux que l'auteur de l'article n'ait pas reproduit cette circulaire. Elle serait intéressante à consulter pour les renseignements qu'elle contient sur les faux timbres. Au-si espérons-nous bien qu'il comblera cette lacune.

Ces quatre valeurs, imprimées sur papier blanc ordinaire, c'est-à-dire sans filagramme, restèrent en usage jusqu'au 31 janvier 1860.

Le 12 cuartos des émissions antérieures à 1855, n'avait été créé que pour affranchir les lettres doubles; le port d'une lettre simple étant alors de 6 cuartos.

En 1854, le port d'une lettre simple ayant été réduit à 4 cuartos, le timbre de 12 cuartos devenait naturellement inutile, et le besoin de la création de son remplaçant logique, le timbre de 8 cuartos, ne se fit en aucune façon sentir pendant tout le temps que fut employé le type de 1855. Mais le timbre de 12 cuartos était destiné à renaitre. Un traité postal fut, le 5 août 1859, signé avec la France, et ce traité portait justement à 12 cuartos la taxe des ports de lettres simples d'Espagne en France : le poids d'une lettre simple étant fixé à 4 adarmes (1/4 d'once ou 7 3/4 grammes environ). Un décret en date du 25 novembre 1859 fixa ensuite pour le commencement de la mise à exécution du dit traité, le 1<sup>er</sup> février 1860. Il n'est dès lors que tout naturel, de supposer que vers l'époque à laquelle le susdit traité fut signé, ordre fut donné de préparer une nouvelle valeur (un 12 cuartos) au type de 1855. A ce moment il n'était pas encore question de changer ce type, et on devait préalablement se mettre en mesure de satisfaire aux besoins de l'affranchissement des lettres pour la France, d'après le nouveau tarif. C'est ce qui fut fait, et cela explique parfaitement l'existence extraordinaire du 12 cuartos dont il s'agit ici.

Mais plus tard, soit que les timbres faux fussent devenus plus abondants, mieux réussis, ou soit qu'on voulut revenir aux errements du passé et changer tous les ans le type des timbres, on décida la création d'un type nouveau pour 1860. Le Directeur général des Postes donna avis de cette résolution, par une nouvelle circulaire, en date du 17 janvier 1860, et le 13 du même mois, par un autre avis adressé aux gouverneurs des provinces, il fut fixé que les nouveaux timbres seraient de cinq valeurs différentes; savoir : 2, 4 et 12 cuartos; 1 et 2 réaux; qu'ils seraient livrés à la circulation à partir du 1<sup>er</sup> février, et que pendant quinze jours que l'on emploierait à faire rentrer les timbres du type précédent, le public pourrait indifféremment faire usage du type nouveau ou du type ancien.

Il résulte donc de ce qui précède que le 12 cuartos au type de 1855 n'a jamais été émis, car son émission n'aurait eu sa raison d'être que pendant quinze jours, c'est-à-dire, du 1<sup>er</sup> au 15 février 1860 (1).

#### Des enveloppes timbrées.

(-uite. — Voir n° 103.)

#### CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

Parmi les réformes les plus importantes accomplies par le parlement de la Nouvelle Confédération, il faut placer la constitution d'un service postal unique pour toute la Confédération. Il s'en est suivi la suppression des séries de timbres en usage au 1<sup>er</sup> janvier 1868 dans les pays suivants :

Bergedorf, Brême, Brunswick, Hambourg, Holstein, Lubeck, Mecklembourg-Schwerin et Strelitz Oldenbourg, Prusse, Schleswig et Saxe. Si à ces pays on ajoute les offices du Hanovre et du prince de Tour et Taxis déjà supprimés depuis quelques mois, on voit que le nombre des enveloppes en service diminue singulièrement en Allemagne.

#### Emission du 1<sup>er</sup> janvier 1868.

Il a été émis des *enveloppes* et des *baudes* en groschen et en kreuzer. Les valeurs en *groschen* sont destinées aux pays de la Confédération où l'on compte en *thalers* et *groschen*. Celles en *kreuzer*, aux pays qui comptent par *florins* et *kreuzer*.

#### Valeurs en groschen.

Timbre rectangulaire gaufré sur couleur.



D. Chiffre sur fond guilloché, rond, entouré d'une couronne de chêne et d'un cadre blanc portant la légende en lettres de couleur. Les angles situés entre le cadre rond et le rectangle, sont remplis par deux cors de poste, et deux roues aîlées opposées en diagonale.

Dans le bas, espace rectangulaire réservé pour la valeur en lettres qui ressortent en blanc sur couleur.

L. Sur le cadre *Norddeutscher Post Bezirk*, ce qui veut dire : Rayon postal de l'Allemagne du Nord.

(1) On peut trancher la question plus franchement, nous paraît-il. D'après ce qui précède le 12 cuartos 1857 ne devait être mis en usage que le 1<sup>er</sup> février 1860. Or, à cette date les bureaux de poste délivraient le nouveau type. On n'a donc pu faire usage de celui de 1857.

N. D. L. R

Dans le rectangle du bas : *Ein groschen* ou chiffre répété deux fois, avec le mot *groschen* au milieu.

Impression sur papier ordinaire, en :

1° Enveloppes grandes et moyennes, portant en travers du timbre deux lignes de l'inscription suivante plusieurs fois répétée.

*Ein groschen post couvert,*

et à la patte un *fleuron* gaufré. La gomme occupe la majeure partie du bord libre de la patte.

Valeur : 1 groschen.

2° Bandes de 6 centimètres sur 31, bordées en couleur en haut et en bas.

Valeur : 1/3 groschen.

*Espèces et variétés :*

A. Enveloppes grand format. Inscription noire.

1 groschen, rose vif, rose pâle.

B. Moyen format. a. Inscription noire.

1 groschen, rose vif, rose pâle.

b. Inscription grise.

1 groschen, rose vif, rose pâle.

C. Bande.

1/3 groschen, vert pâle, vert foncé.

*Valeurs en kreuzer.*

Timbre rectangulaire gaufré en couleur.



D. Chiffre sur fond guilloché ovale, entouré d'une couronne ovale de chêne et d'un cadre blanc de même forme portant la légende en lettres de couleur. Les angles contiennent les mêmes attributs que

les timbres en groschen.

L. Sur les 3/5<sup>es</sup> supérieurs du cadre *Norddeutscher post bezirk*.

Sur les 2/5<sup>es</sup> inférieurs et séparée par une étoile, la valeur en lettres, suivie du mot *kreuzer*.

Impression sur papier ordinaire en :

1° Enveloppes moyennes portant en travers du timbre deux lignes de l'inscription suivante :

*Drei kreuzer post couvert,*

plusieurs fois répétée et à la patte un *fleuron* gaufré.

Valeur : 3 kreuzer.

2° Bandes de 6 centimètres sur 35, bordées en couleur en haut et en bas.

Valeur : 1 kreuzer.

*Espèces et variétés :*

A. Enveloppe moyen format, inscription grise.

3 kreuzer, rose vif, rose pâle.

B. Bande.

1 kreuzer, vert pâle, vert foncé.

*Distinction avec les timbres mobiles.* Le type est le même pour les valeurs similaires ; mais les timbres d'enveloppes traversés par les deux lignes d'inscription seront faciles à distinguer des timbres qui n'offrent pas cette disposition et de plus sont percés en ligne ou piqués. Le 1 groschen et le 3 kreuzer sont d'ailleurs les seuls qu'on trouve sur des enveloppes.

Le 1/3 gr. et le 1 kr. en bandes n'offrent pas de lignes d'inscription, mais ne sont pas dentelés. Lorsque le timbre sera découpé sur la bande, la distinction restera des plus difficiles. Toutefois la persistance de la gomme et l'épaisseur moindre du papier pourront servir à différencier les timbres mobiles.

Ces enveloppes et bandes ne sont pas les seules mises en vente pour le compte de l'administration des postes de la Confédération de l'Allemagne du nord. On en connaît une série très-nombreuse formée d'enveloppes timbrées aux types des anciens gouvernements, sur lesquelles on a collé un timbre d'un ou de deux groschen frappé d'une estampille grise rectangulaire de 26 mill. sur 28, à coins arrondis et constituée :

1° Par un encadrement formé d'une grecque qui suit les contours du rectangle ;

2° Par trente lignes régulièrement disposées, composées des mots : *Norddeutscher post bezirk* répétés deux fois sur chaque ligne.

A l'aide de cette disposition, en enlevant le timbre collé sur l'ancien, on pouvait mettre en usage l'enveloppe comme telle, mais sans égard à la valeur ancienne qui se trouvait annulée.

D'après le *Briefmarken Sammler*, cité par le *Timbre Poste* (n° 75), on aurait sans distinction de valeur appliqué un timbre de l'Allemagne Confédérée de 1 et 2 groschen ;

1° Sur les enveloppes prussiennes (aigle) 1, 2 et 3 groschen, (ordre du 24 juillet 1868) ;

2° Un 3 kr. sur les enveloppes du même pays de 1, 2, 3, 6 et 9 kr., à l'usage des pays où l'on compte en florins (décret du 29 octobre, mise en circulation, 21 novembre 1868) ;

3° Un 1 groschen sur toutes les différentes valeurs d'enveloppes de Saxe, Brunswick, Mecklembourg-Strelitz et Oldenbourg, (décret du 5 octobre 1868).

Le *Timbre Poste* fait observer qu'il n'est pas question d'utiliser les enveloppes prussiennes de 3



anciennes avec valeurs exprimées en silbergroschen, groschen et neugroschen.

Le timbre appliqué sur l'enveloppe de 6 pfennige rentre dans la même catégorie. Les kreuzer ont été pareillement appliqués sur des enveloppes en kreuzer; mais ici on rencontre une exception, c'est une enveloppe de 9 kreuzer surchargée d'un timbre de 1 groschen.

Les enveloppes sur timbrées ont un intérêt historique non douteux. Malgré leur nombre, et au contraire vu leur nombre, elles ne sauraient tarder à disparaître en majeure partie. La liste précédente étant, croyons-nous la première publiée, nous engageons vivement les amateurs à la mettre à profit pour compléter leur série.

Devons-nous prendre au sérieux l'enveloppe dont parle le *Timbre Poste* n° 79 qui porte un timbre collé d'un groschen à la place ordinaire, et à la patte un fleuron au centre duquel est un cor de poste, type voisin de celui des enveloppes de Hanovre. D'après ce journal, ces enveloppes ne se délivrent que dans certaines petites localités au prix de 13 pfennige.

Cette mention nous paraît plus que suffisante (1).

#### ESSAIS.

Nous pouvons faire connaître ici les diverses propositions faites aux gouvernements faisant partie de la Confédération et cela à l'aide d'une feuille photographiée représentant les divers types composés à l'imprimerie royale de Berlin et envoyés aux divers Ministères des États Confédérés.

Cette feuille formée de 32 timbres, la plupart en double, reproduit en majeure partie les types adoptés par la série en groschen et celle en kreuzer, mais avec inversion, le type ovale étant appliqué aux groschen et le rond aux kreuzer et avec des variantes dans la nature et la disposition des attributs et des ornements des timbres.

Nous allons les indiquer sommairement, en commençant par celui qui occupe le milieu de la première ligne et qui fut, nous dit-on, un concurrent sérieux du type adopté.

1<sup>er</sup> type (milieu de la première rangée). Il représente la déesse Germania assise sur un socle et tenant l'épée au repos. Sur le socle est le chiffre 1. Sous la statue dans un rectangle le mot *Groschen*.

(1) Nous les avons reçues du bureau de poste d'Oberhausen.  
N. D. L. R.

Au-dessus est un ceintre contourné intérieurement par la légende : *Norddeutscher Bund*, (Confédération de l'Allemagne du Nord), le tout sur un fond guilloché.

Nous ignorons en quelles couleurs ce timbre a été tiré. Il a un faux air des timbres suisses à l'Helvetia.

2<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> rang). Au centre d'un grand ovale est un cor de poste, au-dessus duquel pendent deux gros glands sur un fond guilloché. Le cadre guilloché supporte la légende ordinaire : *Norddeutscher Postbezirk; Ein groschen*; la première partie séparée de la deuxième par une étoile. Aux angles, quatre chiffres 1, sur le fond guilloché.

3<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du 2<sup>o</sup> rang) : même disposition qu'au 2<sup>e</sup> type pour le cadre et son pourtour. Le centre représente un fond quadrillé, divisé transversalement par une sorte de rectangle sur lequel ressort un grand chiffre 1 sur le premier et 1/4 sur le second.

4<sup>e</sup> type (3<sup>e</sup> du 2<sup>o</sup> rang). La partie centrale rappelle le type adopté pour la série en kreuzer. Un grand chiffre 1 sur le fond de couleur est entouré d'une couronne de chèvre ovale, du même cadre ovale guilloché et du pourtour des types 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

5<sup>e</sup> type (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> du 2<sup>o</sup> rang). Diffère du 3<sup>e</sup> par la partie centrale seulement; sur un fond guilloché ressort un chiffre 1/2 sur le n° 4; sur le 5<sup>e</sup> le guilloché est différent et le chiffre est un grand 2.

6<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup> rang). Rappelle dans ses dispositions principales le type adopté pour les Groschen avec les différences suivantes : La légende est sur un fond guilloché. Une étoile sépare ses extrémités. Dans le rectangle du bas sont les mots *drei kreuzer*. Aux angles sont les attributs suivants de gauche à droite en haut puis en bas : 1<sup>o</sup> roue ailée, 2<sup>o</sup> simple cor de poste, 3<sup>o</sup> ancre, 4<sup>o</sup> foudre.

7<sup>e</sup> type (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup> rang). Rappelle au contraire le type adopté pour les kreuzer avec les mêmes différences que pour le type 6<sup>e</sup>. La moitié inférieure de la légende est : *zwei groschen*.

8<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> rang). Ne diffère du 6<sup>e</sup> type que par le cadre dont le fond est blanc, et par l'ornement qui sépare les extrémités de la légende.

9<sup>e</sup> type (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> rang). Mêmes modifications au 7<sup>e</sup> type que celles signalées au 8<sup>e</sup> type comparé au 6<sup>e</sup>.

10<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> rang). Identique au type 6<sup>e</sup>. Seulement l'ancre et la foudre sont remplacés par *AUSC*. 1868.

11<sup>e</sup> type (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> rang). Disposition semblable par rapport au 7<sup>e</sup> type.

12<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du 6<sup>e</sup> rang). L'inscription spéciale du 10<sup>e</sup> est remplacée par la suivante : *Frei marke*.

13<sup>e</sup> type (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du 6<sup>e</sup> rang). Disposition du 12<sup>e</sup> type appliquée au 11<sup>e</sup>.

14<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du 7<sup>e</sup> rang), et 15<sup>e</sup> type (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du 7<sup>e</sup> rang). La partie centrale est celle des types 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> correspondants et des suivants. Mais la partie supérieure, présente aux angles deux cors de poste avec leur courroie, les angles inférieurs étant dépourvus d'attributs.

16<sup>e</sup> type (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du 8<sup>e</sup> rang). 17<sup>e</sup> type (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> du 8<sup>e</sup> rang). Les ornements des angles des types 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> sont remplacés par des cors de poste avec leur courroie surmontés de la couronne royale.

La feuille photographiée nous permet donc de reproduire les types entre lesquels a été choisi celui qui a obtenu les honneurs de l'émission ; mais nous ne pourrions faire connaître en quelles nuances lesdits types ont été tirés et encore moins d'apprécier leur valeur comparative.

On nous annonce une émission prochaine en l'honneur de l'établissement de l'empire d'Allemagne. Suivant les uns le type serait émis au 1<sup>er</sup> janvier 1872 ; suivant les autres il serait déjà préparé et aurait dû paraître au 1<sup>er</sup> juillet dernier. Ce qui est certain, c'est que l'émission du 1<sup>er</sup> janvier 1868 ne saurait tarder à être remplacée.

#### PL. 37. 1172 CARTES DE CORRESPONDANCE.

A l'époque (mai 1868) où parurent les premières parties de notre article sur les *enveloppes* on ne connaissait que les *bandes* et les *covers* comme complément des enveloppes et à ce titre nous en avons parlé dans les divers pays qui en ont fait usage. A propos de la Confédération de l'Allemagne du Nord, nous rencontrons un nouveau type se rapprochant du *cover* mais en différant par deux caractères essentiels. :

1<sup>o</sup> La carte correspondance est sur carte mince.

2<sup>o</sup> Comme conséquence de cette structure et comme condition imposée par le gouvernement, elle ne peut être fermée et doit être remise à la poste à découvert. Pour suppléer à l'absence de tout détail dans l'article GÉNÉRALITÉS SUR LES ENVELOPPES, on nous permettra d'entrer dans quelques considérations.

Comme nous le verrons plus loin, c'est en Autriche et au 1<sup>er</sup> octobre 1869 qu'ont paru les premières cartes-postes, et à cette heure, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, la Suisse, le Danemark, le Canada ont adopté cette innovation. On annonce son usage dans d'autres contrées.

La carte correspondance est de grandeur variable : elle est en carte mince et présente deux faces intéressantes à examiner séparément.

Le *recto* offre une composition typographique. Le pays est indiqué soit par le texte, soit par les armes, soit seulement par un timbre aux armoiries. Les principales conditions à ce mode de correspondance sont souvent indiquées dans le bas.

Au milieu est ménagé un espace libre réservé à l'inscription du nom et de l'adresse du destinataire. C'est sur cette face et à l'angle supérieur droit que se trouve le timbre d'affranchissement *quand il existe* ou la place destinée à l'application du timbre mobile qui doit le remplacer.

Le *verso* de la carte est destiné à l'écriture de la correspondance qui par ce fait peut passer sous les yeux des employés des postes. Cet inconvénient se trouve compensé par une réduction dans le tarif. L'adoption par les états nommés précédemment, de ce nouveau moyen de correspondance semble montrer que les avantages en ont été reconnus et goûtés par le public. Nous ne pouvons que regretter de voir encore la France distancée en cette occasion par tous ses voisins.

(A continuer.) 61

D<sup>r</sup> MAGNUS.

## TIMBRES-POSTE ILLUSTRÉS

par

**J.-B. Moens.**

Un joli volume in-12, illustré de 623 gravures.

Cet ouvrage contient la nomenclature de tous les timbres connus ; la situation géographique de tous les pays où les timbres sont en usage ; un tableau des monnaies et leur rapport avec le franc, et un précis historique sur l'origine des postes.

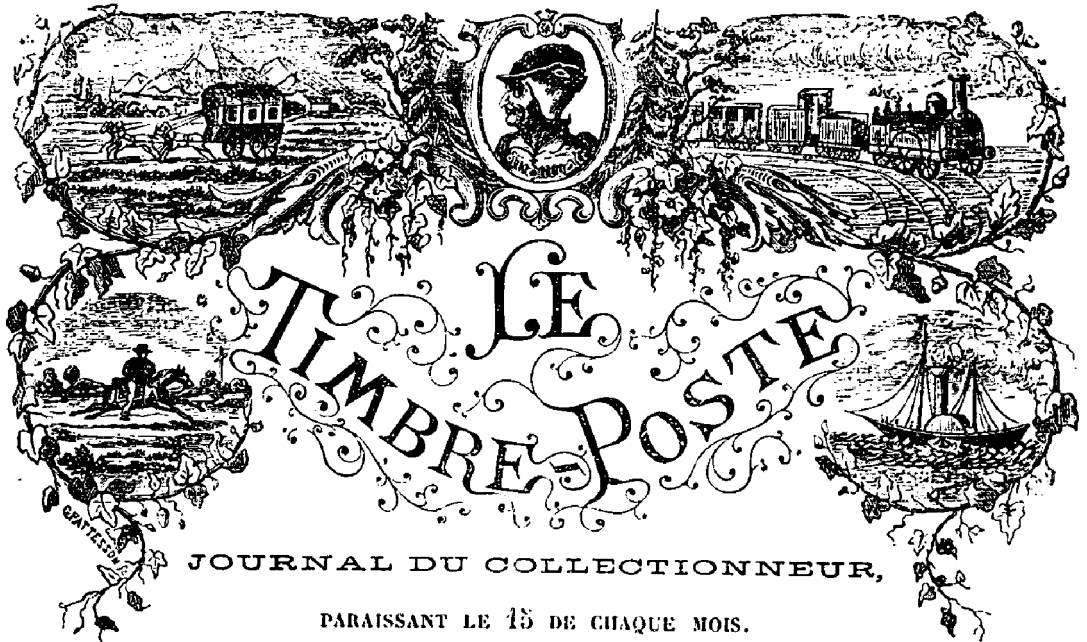
PRIX : 5 FRANCS, FRANCO.

### LE MÊME OUVRAGE

avec gravures sur chine et imprimé sur beau papier vélin. Exemple d'amateur.

PRIX : 10 FRANCS, FRANCO.

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Buggenhoudt, 42, rue d'Isabelle.



TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

**Abonnement par année :**  
 BELGIQUE . . . . . 5-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE ET FRANCE . . . 5-30  
 ESPAGNE ET ITALIE . . . . . 4-00

**BUREAU :**  
 RUE DU DROSSART, 42, (AVENUE LOUISE), BRUXELLES.  
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro.

**Abonnement par année :**  
 ANGLETERRE ET PORTUGAL . . . 4-20  
 ÉTATS POSTIFIQUES, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE ET TURQUIE . 5-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage: *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**AVIS IMPORTANT.** A dater de ce jour toutes les correspondances en général et tout ce qui concerne les timbres doit être dirigé à M<sup>r</sup> J. B. MOENS, rue du Drossart, 42 (Avenue Louise), à Bruxelles.

Les magasins de détail et librairie restent comme par le passé, Galerie Bortier, 7.

### Chronique.

#### TURQUIE.

Le 10 paras bistre, inscription supplémentaire noire, dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros n'est pas un chiffre-taxe, mais un timbre-poste ayant cours concurremment avec le 10 paras violet, nous écrit-on. Il est probable que ce dernier est remplacé, mais qu'il reste en usage jusqu'à épuisement.

#### HONGRIE.

Les derniers timbres parus doivent être divisés en deux catégories : Celle imprimée par report lithographique dont nous connaissons toutes les valeurs et celle imprimée typographiquement dont il n'y a encore que 2, 3, 5 et 10 kreuzer.

#### ITALIE.

Les 10 centimes chiffre-taxe, nouveau type, commence à être employé dans quelques bureaux de postes.

## RUSSIE.



La personne qui nous communique le timbre d'enveloppe ci-contre, a reçu avis de Bogodorosk qu'il n'existait pas de timbre-poste, mais seulement un timbre d'enveloppe. Nous pouvons affirmer avoir vu des timbres en bleu et en vermillon.

Le *Stamp Collector's Magazine*, d'après lequel nous avons donné récemment la liste des timbres locaux, reconnaîtra qu'elle n'était pas *complète* comme il l'avait annoncé.

Notre enveloppe est de grand format 14 × 11 centimètres; le papier blanc vergé. Le timbre est placé sur la patte de fermeture.



*Egorieff*. Nous reproduirons au fur et à mesure qu'ils se présenteront tous les timbres locaux de Russie. Voici d'abord celui d'*Egorieff*. Dans le cadre est l'inscription : *Bureau du district de la province d'Egorieff*; au milieu : *timbre-poste rural, 3 kop.*

Nous en avons en bleu et en noir. Comme ensemble, ces deux timbres paraissent les mêmes, mais leurs dessins sont cependant différents.

Le 3 kop. noir est moins mal fait et a la ponctuation après K. et C.



*Skopin et Sapojok*. — Nous en avons donné la description, en voici les fac-simile. Les timbres sont imprimés sur papier blanc uni :

3 kop., bleu.  
5 — noir.

## BRÉSIL.

On nous écrit de Rio que les timbres télégraphes ne sont pas piqués comme on nous l'avait dit. Mais on a supprimé le timbre bleu de contrôle qu'on voyait au revers.

## MOLDAVIE.

*Deutsche Briefmarkenhandlung* à Riesa mettent en vente comme timbres authentiques des 27 paras pour la bagatelle de 50 francs. Ces imitations ne sont pas oblitérées : les quelques exemplaires authentiques connus le sont.

## MEXIQUE.

La même maison de Riesa qui semble s'être fait une spécialité de vendre comme authentiques des imitations, avec connaissance de cause, offre des 8 reales noir sur fauve et fauve très-clair; 8 reales vert sur fauve et 8 reales violet sur blanc.

Ces imitations sont des plus dangereuses, car elles ne pèchent que d'un seul côté : la banderole du haut qui est plus longue et plus élevée au timbre authentique.

Nos confrères de la presse timbrophilique voudront bien dénoncer avec nous ce nouveau..... spéculateur.

## AÇORES.

Nous tenons le 100 reis piqué (type 1868) imprimé en lilas pâle.

## DÉCAN.

Le spécimen que nous reproduisons appartient à une série de timbres dont il existe les valeurs suivantes :



- 1/2 anna rouge-brun pâle et foncé.
- 1 — lilas foncé.
- 2 — vert foncé.
- 3 — brun-jaunâtre.
- 4 — gris-lilacé.
- 8 — ardalse.
- 12 — bleu-verdâtre.

M. Pemberton dit tenir des épreuves des 1/2, 2, 4 et 8 annas non dentelés et 12 annas brun, piqué 12, qui est le piquage de tous les timbres désignés ci-haut.

Le type de chacune des valeurs est différent dans ses détails. Ainsi le 1/2 anna a le fond guilloché; le 1 anna des lignes horizontales; le 2 annas des lignes ondulées; le 3 annas est uni; le 4 annas des lignes concentriques; le 8 annas des lignes concentriques ondulées et le 12 annas un réseau horizontal.

Conformément au type reproduit dans notre n° 100 nous avons en plus, un 2 annas vert-jaune pâle.



## TRANSVAAL.

Ainsi que nous l'annoncions il y a quelque temps, le tirage des timbres a lieu dans cette république et nous donne ainsi deux séries bien distinctes, savoir :

1° Impression allemande, timbres percés et non percés ;

2° Impression locale, timbres percés et non percés.

Les quatre valeurs 1, 3, 6 pence et 1 sh., existent de la première série : il n'y a que 1 et 6 pence et 1 shilling de la deuxième série. Ceux-ci se distinguent par leur mauvaise impression donnant parfois des timbres où le dessin est à peu près invisible. La gomme est souvent jaunâtre.

Il y a dans les deux séries des timbres de toutes les valeurs avec tête bêche.

Les derniers 6 pence (impression locale) sont imprimés en bleu indigo et percés.

## SUISSE.

Nous avons une autre carte-correspondance officielle que celle décrite dans notre n° 99. En haut est le n° 4337 ; en dessous : *Carte-correspondance-officiel* ; de chaque côté un cercle ; celui de gauche pour l'office expéditeur ; celui de droite pour le timbre postal. Dans la largeur de la carte est une inscription en allemand, français et italien que voici : *Les correspondances qui n'ont pas droit à la franchise de port ne seront pas expédiées* ; en dessous : *Adresse*.

Le tout est imprimé en noir sur carton mince blanc.

## FRANCE.

La nouvelle taxe des lettres nous donne trois nouveaux timbres dont deux de parus : 15 et 25 cent. Ils sont imprimés sur les anciennes planches des timbres de 1849 et présentent parfois, selon la planche, — car il en a été fait de nouvelles — des timbres renversés par rapport à leurs voisins.

Voici les couleurs :

15 centimes bistre.  
25 — bleu.

Ces couleurs, les mêmes que celles des 10 et 20 centimes amèneront inévitablement des erreurs malgré l'avis que l'administration des postes adresse aux différents receveurs des postes et dont voici la teneur :

« Par décision du 25 août dernier, trois nouveaux timbres-poste doivent être créés pour l'exécution de la loi du 24 de ce mois.

« Ces timbres représenteront la valeur, savoir :

1<sup>o</sup> de 15 centimes.  
2<sup>o</sup> de 25 —  
3<sup>o</sup> de 30 —

« La couleur bistre sera réservée aux figurines à 15 centimes et la couleur bleue à celles du prix de 25 centimes.

« Pour les timbres-poste à 50 centimes, la question de nuance demeure réservée.

« Il y aura donc simultanément en service des anciens timbres à 10 centimes et des timbres nouveaux à 15 centimes ayant l'un et l'autre la même nuance bistre ; il en sera de même pour les figurines anciennes à 20 centimes et pour les nouvelles à 25 centimes, qui seront bleues.

» Il suffit d'appeler l'attention de tous les agents sur cette similitude de nuances, pour qu'ils surveillent plus scrupuleusement des taxes effectuées au moyen de timbres-poste.

» Ces agents ne devront négliger aucune occasion d'éclairer le public sur la facilité qui lui est réservée de composer avec les timbres mis à sa disposition, toutes les taxes auxquelles sa correspondance doit être soumise en vertu de la loi nouvelle.»

On nous annonce pour prochainement des chiffres taxes 25, 40 et 60 centimes.

## Des enveloppes timbrées.

(Suite. — Voir le n° précédent.)

## ALLEMAGNE.

Revenons à la carte correspondance de la Confédération de l'Allemagne du Nord, dont voici la description.

Émission du 1<sup>er</sup> juillet 1870.

D. Composition typographique au recto de la carte sans timbre d'affranchissement.

L. En haut : *Norddeutscher Postgebiet* (territoire postal de l'Allemagne du Nord) *Correspondenz Karte* (carte de correspondance).

A l'angle supérieur droit, un rectangle formé par quatre lignes de points, indiquant la place du timbre-poste par une inscription.

Sous ces parties se trouve le mot *Ad* (à) — et deux lignes de points réservées à l'adresse du destinataire.

Plus le mot : *Bestimmungsort*. (destination) suivi d'une ligne de points soulignée et plus bas sur deux lignes une inscription qui veut dire : Adresse du destinataire quand elle peut être indiquée avec sûreté.

A la partie inférieure de la carte, une longue instruction en six articles, sur deux colonnes.

Le verso de la carte offre toujours une suite de lignes de points destinées à guider l'inexpérience de l'auteur de la dépêche.

Impression noire sur papier carte de couleur chamois variée.

Dimension : 16 cent. sur 11.

Si l'on examine plusieurs cartes-correspondances on ne tarde pas à remarquer qu'il existe plusieurs variétés d'après la composition typographique. Cette différence porte principalement sur la situation du mot *Bestimmungsort* et des deux lignes d'inscription qui sont au-dessous; et sur quelques autres particularités que nous indiquerons à chaque type. Pour bien expliquer en quoi consistent ces différences, supposons que la ligne qui sépare les deux colonnes de l'instruction soit prolongée verticalement et comparons par rapport à cette ligne la situation du mot et des deux lignes de texte. Le reste s'explique tout seul.

1<sup>er</sup> Type. Le mot *Bestimmungsort* de 22 mill. de long est situé à droite de la ligne, qu'il touche par sa première lettre. La ligne noire sur le prolongement du mot a 5 centimètres seulement.

Les deux lignes de texte au-dessous sont coupées au niveau du mot *des* de la première ligne.

Trois nuances de chamois.

2<sup>e</sup> Type. Le mot *Bestimmungsort* a 22 mill. de long. Sa situation est la même par rapport à la ligne verticale prolongée ainsi que la longueur du trait noir; mais la ligne verticale coupe les deux lignes de mots au niveau du mot *wenn*.

Trois nuances de chamois.

3<sup>e</sup> Type. Le mot *Bestimmungsort* a 27 mill. de long et est imprimé en caractères plus larges et différents. Le mot est tout à fait à gauche de la ligne verticale dont il est écarté d'environ 5 mill. Par suite, la ligne noire a près de 8 centimètres comme les types suivants. Les deux lignes de dessous sont coupées au niveau du mot *wenn*. La barre qui sépare ces lignes de l'instruction est plus épaisse que sur aucun autre type.

Une nuance de chamois.

4<sup>e</sup> Type. Très-voisin du précédent. La ligne verticale coupe les lignes de la légende dans la même situation, et est à la même distance du mot *Bestimmungsort*. Mais le caractère de ce dernier mot

est d'une troisième espèce : il n'a que 26 mill. de long ; par suite les deux lignes de la légende dépassent toutes deux à gauche le commencement du mot, tandis qu'au précédent, la première n'atteint pas et la deuxième arrive à peine en cet endroit.

Autre particularité importante et caractéristique : les mots *correspondenz Karte* au lieu d'être rapprochés par un seul trait d'union, en présentent deux superposés :

Enfin les deux colonnes d'instruction au lieu d'être séparées par un intervalle de 8 mill. n'en présentent que 6.

Une nuance de chamois.

5<sup>e</sup> Type. Très-voisin des types 3 et 4. Cependant le mot *Bestimmungsort* n'a que 22 mill. comme les premiers types et la fin n'est qu'à 3 mill. à gauche de la ligne verticale prolongée.

La première des deux lignes d'inscription commence à la hauteur de la lettre *B*. La deuxième la dépasse à gauche d'un millimètre 1/2 seulement.

Deux nuances de chamois.

Il serait facile de multiplier les caractères distinctifs des types, mais ceux-là nous paraissent établir des différences assez tranchées pour qu'on puisse reconnaître facilement les types. Il est probable qu'il en existe d'autres ou que de nouveaux tirages en nécessitant des compositions nouvelles produiront de nouveaux types.

L'administration allemande doit avoir reconnu les avantages de ce mode de correspondance puisque nous verrons plus loin que la poste de campagne avait préparé des cartes de correspondance pour l'usage des militaires et de leurs familles et qu'après l'occupation de nos départements, en même temps que des timbres mobiles paraissaient des cartes de correspondance spéciales aux pays français.

Voici la description des cartes qui sont calquées sur la carte allemande.

Composition typographique sur papier carte chamois.

En haut : *Carte de correspondance*. A droite un carré formé de quatre lignes de points portant au milieu le mot *Timbre*.

Au-dessous : à *M*, en lettres italiques et trois lignes de points, puis : *Lieu de destination*, suivi d'une ligne de points soulignée.

Plus bas sur deux lignes : *Demure du destina-*

taire, si elle peut être indiquée avec certitude ; suivi d'une ligne de points.

La partie inférieure séparée par une grosse barre horizontale contient les instructions en deux articles séparés par une ligne verticale.

1<sup>o</sup> L'inscription doit être faite avec clarté et précision ;

2<sup>o</sup> Le verso de cette carte peut être utilisé pour des communications écrites à l'encre ou au crayon.

Il en existe deux types :

1<sup>er</sup> Type. Les mots *Carte correspondance* et *Lieu de destination* sont plus gros, tandis que à *M* ainsi que le mot *Timbre* sont plus petits.

Chamois gris foncé.

2<sup>e</sup> Type. Disposition inverse.

Chamois clair.

Le *Timbre Poste* prétent que ces cartes n'étaient pas employées en Alsace et Lorraine où l'on faisait usage des cartes en langue allemande. Cette assertion nous paraît mériter confirmation (1).

#### ✓ ENVELOPPES DE FRANCHISE.

1868. *Société nationale des Invalides de la Victoire*,

Nous avons fait connaître à l'article : *Enveloppes de Prusse* (n° 80), la faveur dont cette Société avait été l'objet de la part du gouvernement et l'enveloppe spéciale timbrée qu'il avait fait frapper pour elle. La même faveur lui ayant été accordée par l'administration de la Confédération de l'Allemagne du Nord a donné lieu aux enveloppes suivantes.

Le timbre est appliqué à l'angle supérieur droit de l'enveloppe. Le type est celui des timbres de la Confédération et sa valeur 1/3 groschen. C'est donc ce timbre vert qui est imprimé sur les enveloppes, le même que pour les bandes.

Vers la partie inférieure gauche est l'inscription : *Angelegenheiten der Victoria national Invaliden Stiftung*, ce qui veut dire : Affaire de la Société nationale des Invalides de la Victoire.

Les enveloppes que nous connaissons sont de trois dimensions et présentent plusieurs variétés dans la disposition de l'inscription de gauche.

*Première dimension.* 38 centimètres de largeur sur 13 de hauteur.

Inscription :

- ✓ a. Sur trois lignes, en écriture coulée.
- ✓ b. Sur deux lignes en caractères gothiques.

(1) Depuis juillet dernier, les cartes avec texte français circulent en Alsace et Lorraine.

c. Sans lignes d'inscription. Celle-ci est alors écrite à la main.

Papier gris uni.

L'enveloppe s'ouvre par un des petits côtés, celui qui répond à la gauche de l'enveloppe.

*Deuxième dimension.* 19 centimètres sur 12. C'est celle que nous avons connu la première. L'inscription de la partie inférieure gauche est en coulée. Le papier est uni et la patte ne porte pas de dessin.

Inscription :

a. Sur trois lignes en écriture coulée.

Nous en connaissons trois variétés d'après la longueur des lignes d'inscription, et la situation variable desdites lignes.

✓ b. En écriture anglaise sur deux lignes.

*Troisième dimension.* 15 centimètres sur 13. La forme est celle des enveloppes grand format, mais il n'y a pas de dessin à la patte.

Inscription :

✓ a. En caractères gothiques : le papier est vergé.

✓ b. En coulée.

Sur des enveloppes ayant servi, nous avons remarqué que le timbre était oblitéré par une signature, aucun cachet de poste ne se remarquant sur les deux faces de l'enveloppe, sur d'autres, le timbre est oblitéré par une croix à l'encre.

Nous avons dit qu'il n'y avait pas de cachet à la patte.

Sur les dernières reçues, dont l'usage sans doute est postérieur à l'établissement de l'empire allemand, se trouve collé un timbre gaufré blanc sur couleur, rappelant par la fabrication ceux du royaume de Prusse. Au milieu un W surmonté de la couronne avec des drapeaux allemands sur les côtés ; autour une couronne de laurier et la légende de la société, le tout ressortant en blanc sur mauve ou sur bleu outremer.

#### 1870. FELD POST BRIEF.

La poste de campagne a fait usage pendant la guerre de 1870-1871 des deux modes de correspondance employés dans la vie civile, les enveloppes et les cartes de correspondance.

Nous ne rappellerons pas ici ce que nous avons dit au n° 80 à propos des enveloppes de 1866 pour l'armée prussienne, mais nous prendrons cet article pour point de départ.

A. *Enveloppes destinées aux lettres des familles pour les militaires.*

Ce premier groupe est constitué par des enveloppes portant une composition typographique variable, mais dont la disposition générale est la suivante :

En haut : *Feld post brief*, pour la place de l'adresse. Les trois lignes du bas sur deux colonnes indiquent le corps auquel appartient le militaire. Au dessous on lit ce que nous traduisons : l'indication de la localité de destination n'a pas lieu si le destinataire fait partie de troupes qui changent d'emplacement par suite de mouvements militaires.

Au revers sont divers avis concernant l'expéditeur et le destinataire. Le *Timbre-Poste* a donné la traduction et a reproduit la composition typographique dans le n° 93.

L'impression est sur papier varié. La dimension de l'enveloppe n'est pas la même.

Indiquons sommairement les nombreuses variétés qui nous ont été adressées, d'après leur dimension.

✓ 1<sup>re</sup> dimension. 11 centimètres sur 17 Papier blanc grisâtre variable. C'est le type décrit précédemment.

Deux variétés d'après la forme de la patte.

Une troisième porte au-dessous de la barre et au-dessus de l'instruction du bas l'adresse du marchand :

*Zu haben bei Carl Kühn et Sohne Berlin Breite str. n° 25.*

Les mots *Feld post brief* varient de dimension avec toutes les espèces suivantes d'enveloppes, mais sont presque toujours en caractères ordinaires d'imprimerie. Les inscriptions qui indiquent le corps de troupes auquel appartient le militaire sont en général en caractères gothiques. Nous ne signalerons que les exceptions.

✓ 2<sup>e</sup> dimension. 8 centimètres sur 15 ; a, papier blanc vergé et uni. Disposition typographique très-semblable. L'instruction de la partie inférieure est supprimée Rien au revers.

Huit variétés d'après la composition typographique, avec plusieurs espèces de papier blanc.

b. Papier vergé chamois nuancé ; même disposition.

c. Variété sur papier chamois très-clair, portant à la patte une jarrettière dont le milieu est rempli par un treillis.

d. Les inscriptions sont en caractères ordinaires d'imprimerie au lieu de gothique.

Trois variétés d'après la composition typographique sur papiers variés.

✓ 3<sup>e</sup> dimension. 10 sur 15 1/2 ; papier blanc vergé ; pas d'inscriptions au revers.

✓ 4<sup>e</sup> dimension. 11 1/2 sur 16 ; papier chamois uni.

✓ 5<sup>e</sup> dimension. 13 sur 16 ; papier chamois uni.

✓ 6<sup>e</sup> dimension. 12 1/2 sur 19 ; papier chamois uni.

✓ 7<sup>e</sup> dimension. 12 1/2 sur 18 ; papier azuré, doublé intérieurement d'un canevas léger.

Toutes les variétés qui précèdent ont un air de famille. Les différences ne portent que sur la dimension de l'enveloppe, la nature du papier et la composition typographique dont les différences sont saillantes surtout en ce qui concerne les mots *Feld post brief*.

8<sup>e</sup> dimension. Celle-ci est une très-grande enveloppe, 19 centimètres sur 26 en papier gris très-fort, sur la face de laquelle on a collé deux carrés de papier blanc ; le supérieur reproduit la disposition des précédentes enveloppes. L'inférieure permet d'inscrire le nom, la qualité et l'adresse de l'expéditeur.

✓ 9<sup>e</sup> dimension. 8 sur 15 ; papier gris bleu ; disposition rappelant celle des *feld post brief* de 1866 : Par conséquent le mot *feld post brief* est à la partie inférieure.

Au revers, l'instruction ordinaire est inscrite complètement sur la patte supérieure. La patte inférieure porte pour indication nom et adresse de l'expéditeur.

Signalons à la suite une série d'enveloppes variées par leur composition et vraiment singulières.

10<sup>e</sup> dimension. 11 sur 15 1/2 ; enveloppe de papier gris doublée de papier bleu, grossièrement confectionnée, paraissant plutôt destinée à contenir des objets que des lettres. L'inscription porte en bas : nom de l'expéditeur.

11<sup>e</sup> dimension. 11 1/2 sur 15 1/2 ; papier blanc, doublé d'une espèce de papier de soie. Les mots *feld post brief* sont en caractères gothiques ; le reste de l'inscription est en caractères ordinaires.

12<sup>e</sup> dimension. 9 1/2 sur 12 1/2. Toute l'inscription est en gros caractères ordinaires. Le papier est semblable à celui de la précédente.

Puis vient une série d'enveloppes en toile et papier gris, de diverses dimensions, portant collée sur la face une feuille de carte très-mince typographiée. En haut on lit : *Feld Post Correspondenz-Karte*, en caractères gothiques ; puis l'emplacement du nom et des qualités du destinataire, comme sur les enveloppes précédentes ; au-dessous une instruction en quatre articles sur deux colonnes ; enfin nom et adresse de l'expéditeur ; sur le côté, l'adresse du marchand, Molbling à Leipsig.

Comme complément, citons une véritable étiquette, portant : *feld post packet*, en caractères gothiques ; les autres inscriptions en caractères ordinaires, qui établit bien la nature des dernières espèces d'enveloppes et leur usage.

Ces enveloppes marquent en outre la transition entre les enveloppes du feld post et les cartes de correspondance.

*B. Enveloppes destinées aux militaires pour leurs familles.*

Ce second groupe comprend les variétés que nous avons déjà indiquées au n° 80 ; ce sont des enveloppes frappées à la main des timbres spéciaux à chaque régiment, qui indiquent la provenance des lettres qui les portent. Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur ce point. On a pu cette année, retrouvée le plus grand nombre des types déjà connus et figurés au n° 80.

#### CARTES DE CORRESPONDANCE.

Il faut comme pour les enveloppes en distinguer deux classes.

*A. Cartes destinées aux familles qui écrivent à des militaires.*

C'est une composition typographique sur carte mince de couleur chamois. — Dimension 11 centimètres sur 16.

En haut : *Feld post Correspondenz Karte*. Contrairement aux cartes ordinaires, il n'y a pas de trait d'union entre *Correspondenz* et *karte*. Les deux mots n'en forment qu'un. L'adresse comme sur les enveloppes, est en caractères gothiques.

Au-dessous de la barre transversale une instruction en quatre articles sur deux colonnes.

Il n'y a qu'une seule composition typographique, mais nous avons sous les yeux trois nuances de carte chamois.

Le revers n'offre pas les lignes de points des cartes ordinaires.

Rapprochons de cette carte, une autre qui a servi d'étiquette aux enveloppes précédentes en toile. Celle-ci est sur papier blanc et mesure 13 sur 18 centimètres. Ce n'est probablement qu'une simple étiquette de la poste de campagne.

*B. Cartes destinées aux militaires qui écrivent à leurs familles.*

C'est encore une composition typographique sur carte mince couleur chamois, de même dimension.

En haut : *Feld post Correspondenz Karte* ; ce dernier mot sans trait d'union ; puis l'emplacement de l'adresse marqué par deux lignes de points.

Au-dessous : *Bestimmungsort* et les deux lignes d'inscription de la carte ordinaire. Au-dessous de la barre, une instruction en trois articles sur deux colonnes. Le verso est complètement nu.

Nous avons observé plusieurs types d'après la composition typographique.

*1<sup>er</sup> type.* Les deux lignes d'inscription dépassent à gauche le mot *Bestimmungsort* de 3 et 4 millimètres. Les deux colonnes de l'instruction sont séparées par un trait vertical.

Quatre nuances de chamois.

*2<sup>e</sup> type.* La première ligne d'inscription commence au même niveau que le mot *Bestimmungsort* ; la deuxième les dépasse à gauche de deux millimètres.

Toutes les lignes ordinaires de points sont remplacées par des *filets*. Il n'y a pas de ligne verticale entre les deux colonnes de l'instruction et leur intervalle est de sept millimètres.

Trois nuances de chamois.

*3<sup>e</sup> type.* Ne diffère du 2<sup>e</sup> que par l'écart moindre des deux colonnes de l'instruction qui est de cinq millimètres seulement.

Trois nuances de chamois.

Outre les cartes précédentes qui sont officielles, le *Timbre-Poste*, n° 98, en a signalé d'autres qu'il trouve fort curieuses. Elles ont un caractère tout à fait privé. Ce sont les feld post correspondenz karte dont la partie réservée à la communication écrite porte en langue allemande diverses allusions à la guerre et aux succès de l'Allemagne. Il en décrit une que nos lecteurs pourront y retrouver. Une quinzaine de ces cartes, ont passé sous nos yeux.

(A continuer.)

D<sup>r</sup> MAGNUS.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

# ALBUM ILLUSTRÉ

POUR

# TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHE

Par J.-B. MOENS

avec traduction anglaise par le Docteur C. W. VINER.

NEUVIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFOUNDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

contenant

780 TYPES, SOIXANTE-DIX-SEPT ARMOIRIES DES PRINCIPAUX ÉTATS DU GLOBE

ET CLASSÉS PAR ORDRE GÉOGRAPHIQUE.

## PRIX DES ALBUMS

IMPRESSION SUR PAPIER ORDINAIRE.

Cartonnage demi toile, à . . . . .	fr.	5	»
Reliure pleine toile, couleurs variées, 1 fermoir. . . . .		6	»

IMPRESSION SUR PAPIER VELIN SATINÉ

En feuilles ou brochés. . . . .	fr.	9	»
Cartonnage demi toile . . . . .		10	»
Reliure pleine toile, couleurs variées, 1 fermoir. . . . .		11	»
— — — — — , 2 — . . . . .		11	50
— mouton chagriné, — , 2 — . . . . .		16	»
— plein maroquin, couleurs variées, 2 fermoirs. . . . .		18	»
— — — — — , Lavallière et rouges, 2 fermoirs . . . . .		20	»
— — — — — , avec feuille supplémentaire à chaque page, 2 fermoirs. . . . .		25	»

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Buggenhoudt, 42, rue d'Isabelle.



JOURNAL DU COLLECTIONNEUR,

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

Abonnement par année :  
 BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE ET FRANCE . . . 5-50  
 ESPAGNE ET ITALIE . . . . . 4-00

BUREAU :  
 RUE DU DROSSART, 42, (AVENUE LOUISE), BRUXELLES.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

40 centimes le numéro.

Abonnement par année :  
 ANGLETERRE ET PORTUGAL . . . 4-20  
 ÉTATS PONTIFICAUX, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE ET TURQUIE . 3-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage : *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur cuivre, 10 fr.

**AVIS IMPORTANT.** A dater de ce jour toutes les correspondances en général et tout ce qui concerne les timbres doit être dirigé à M<sup>r</sup> J. B. MOENS, rue du Drossart, 42 (Avenue Louise), à Bruxelles.

Les magasins de détail et librairie restent comme par le passé, Galerie Bortier, 7.

### Chronique.

#### EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Nous possédons un deuxième type de la carte-correspondance. Il porte l'inscription en petites lettres gothiques *Deutsches Reichs-Postgebiet* en cintre, au lieu d'être sur une ligne droite. Au premier type *Post-Gebiet* est en deux mots et l'aigle est de plus grande dimension. Enfin l'avis contient douze lignes, six à gauche et six à droite; il n'y en a

que onze au deuxième type: cinq à gauche, six à droite.

Ces remarques, sauf celle concernant l'avis, peuvent s'appliquer aux mandats poste dont nous avons aussi deux types.

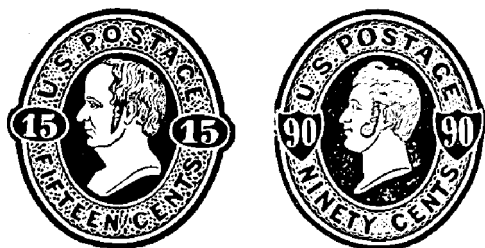
#### SAINT-VINCENT.

Le 1 penny rouge est actuellement imprimé en noir avec étoile en filagramme et piqué 14 1/2.

#### HONGRIE.

Le 15 kreuzer de la deuxième série est en circulation. Il ne manque plus que le 25 kreuzer.

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.



Les 15 et 90 cents enveloppe viennent de paraître en plusieurs formats.

Nous reproduisons les types et nous donnons ci-bas la liste de toutes les enveloppes parues jusqu'à présent.

Le 15 cents représente l'effigie de Daniel Webster tournée vers la gauche. En haut : *U. S. Postage* ; en bas : *Fifteen cents* et de chaque côté la valeur en chiffre dans un ovale large.

Le 90 cents nous donne le profil à gauche du Commodore. O. H. Perry. La valeur en chiffres est indiquée de chaque côté dans un petit écusson.

15 cents orange.  
90 — carmin.



Il nous arrive encore un autre 15 cents rappelant comme dessin le 2 cents noir, 1<sup>er</sup> type 1863. L'effigie qui nous est inconnue est tournée à gauche. En haut : *U. S. Postage* ; de

chaque côté le chiffre 15. En bas, le mot : *Cents*.

L'impression est couleur sur papier vergé brun-jaunâtre avec le filagramme semblable aux enveloppes. Le tout est en relief.

Le seul exemplaire de ce timbre que nous avons vu est coupé. Il a une marge de deux centimètres environ tout autour et a la vergeure horizontale, ce qui nous fait présumer qu'il a dû être appliqué sur bandes de journaux, les enveloppes ayant la vergeure oblique.

15 cents bleu très-foncé.

Voici la liste des enveloppes actuelles :

13 × 7 CENTIMÈTRES et non 8 × 7 comme nous disions au n° 98.

3 cents papier blanc.

13 1/2 × 8 CENTIMÈTRES.

2, 3 cents papier blanc.  
2, 3 — — paille.  
3 — — melon.

14 × 8 CENTIMÈTRES.

1, 2, 3, 6, 10 cents papier blanc.  
1, 2, 3, 6, 10 — — paille.  
2, — — orange.  
3, — — melon

16 × 9 CENTIMÈTRES.

3, 6 cents papier blanc.  
3, 6 — — paille.  
2 — — orange.  
3 — — melon.

22 1/2 × 10 CENTIMÈTRES.

3, 6, 12, 15, 24, 30, 90 cents papier blanc.  
3, 6, 12, 15, 24, 30, 90 — — paille.  
12, 15, 24, 30, 90 — — melon.

26 × 11 CENTIMÈTRES.

12, 15, 24, 30, 90 cents papier blanc.

## FRANCE.

Les nouveaux chiffres taxe ont fait leur apparition. Ce sont :

25 centimes noir.  
40 — bleu.  
60 — jaune.

Ces timbres ne sont pas dentelés. Le type est resté le même que pour les 10 et 15 centimes.

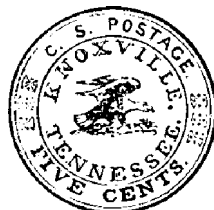
## FINLANDE.

Le 10 penni qui était imprimé en noir sur papier vergé chamois l'est aujourd'hui sur papier uni paille.

## ILES FIDJI.

Le *Stamp Collector's Magazine* annonce une nouvelle valeur 9 pence et une variété du 6 p. sur papier *bâtonné*, mais sans en indiquer la couleur et en omettant de dire si ces timbres sont percés ou non.

## ÉTATS CONFÉDÉRÉS.



*Knoxville*. Nous donnons d'après le *Stamp Collector's Magazine* le fac-simile d'un timbre récemment découvert. Sans contester aucunement son authenticité, il nous paraît qu'on découvre énormément de ces timbres locaux : On fera bien de ne pas trop s'enthousiasmer, l'enthousiasme se payant fort cher dans ce pays.

Il y a des timbres imprimés en noir sur blanc et des enveloppes en vert-olive sur papiers multicolores.

Un autre timbre provisoire de *Columbia* porte dans un double ovale l'inscription : *P. O. Columbia*,



*S. C. Paid* en lettres capitales et au centre le chiffre valeur 5. Il est imprimé à la main en bleu sur toutes sortes d'enveloppes.

*Greenville Ala.* Le *Philatelist* poursuit les découvertes de son confrère et reproduit un timbre unique provenant de la collection d'un amateur de Philadelphie.



L'inscription *Paid-Five - Greenville-Ala*, coupe un ovale orné. Le timbre est bleu et rouge sur papier blanc glacé.

Enfin pour clore toutes les découvertes, signalons encore d'après le *Philatelist* :

*Marion Va.* En haut : *Check Paid*; de côté : *P. Office; Marion Va*; au centre, un chiffre valeur. C'est tout ce qu'il y a de plus simple; pas de frais de gravure. Mais il y a 4 valeurs : 5, 10, 15 et 20 cents !

#### JAPON.



Dans le n° 5 du *Magazin für den Sammler*, nous trouvons le timbre ci-contre suivi des réflexions suivantes :

« Le soleil dans l'inscription supérieure, l'emblème et l'écriture chinoise sont imprimés en noir; le reste du timbre est bleu sur papier blanc. L'inscription X L J se répète en lettres romaines différentes fois dans les rubans. La circonstance qu'il existe sans indication de la valeur lui donne davantage le caractère d'un cachet de fermeture de lettre employé pour les choses administratives. Ce timbre existe dentelé et non dentelé.

#### Les timbres faux d'Espagne en 1856.

Dans notre n° 104 nous exprimions le désir de recevoir copie de la circulaire dont il est question dans l'article. « Le 12 cuartos d'Espagne, type 1857. » Notre ami Pardo de Figueroa s'est empressé de nous la remettre et nous en faisons profiter nos lecteurs. On remarquera avec nous que les indications qu'elle donne n'ont pas dû faire grand tort à la contrefaçon, puisqu'elles portent sur des lignes et des points qui ne paraissent pas toujours sur tous les timbres authentiques. Voici la circulaire :

#### Direction Générale des Postes.

En vous rappelant les communications qui vous ont été faites relativement aux timbres d'affranchissement falsifiés, provenant spécialement de la province de Séville, la direction générale a jugé utile de vous donner quelques indications au moyen desquelles vous distinguerez aisément les timbres faux des véritables; savoir :

1° Les timbres faux sont imprimés sur du papier fabriqué à la mécanique, tandis que les véritables sont imprimés sur du papier fait à la main et portant une marque transparente;

2° Les contours des timbres faux sont moins exacts; l'encadrement est moins bien accusé, particulièrement à la partie supérieure de la tête;

3° Dans le raccourci du bas du buste, il existe dans l'échancrure, aux véritables timbres, une petite ligne ombrée qui ne se trouve pas sur les timbres faux;

4° Les points extrêmes du mot *Correos* sont plus gros dans les faux que dans les véritables;

5° La couleur des timbres véritables est beaucoup plus fine que celle des faux. La couleur de ces derniers change aussitôt que vous les exposez à la chaleur; celle des véritables ne change pas.

Je vous adresse ces indications tant pour votre propre gouverne que pour l'instruction du public à qui je vous prie de les faire connaître par la voie des journaux.

Madrid, le 4 avril 1856.

L'administrateur général des Postes.

#### Des enveloppes timbrées.

(suite. — Voir le n° précédent.)

#### ALLEMAGNE (Suite).

Le recto présente la même composition typographique que celle des cartes destinées aux familles qui écrivent à des militaires. Mais le verso présente des images et des inscriptions variées. Nous ne pourrions dire si le *Timbre-Poste* a choisi la plus intéressante, mais nous nous demandons où l'on peut écrire la correspondance, ces images et ces inscriptions occupant la place qui lui est destinée. Aussi nous paraissent-elles d'un intérêt très-médiocre et nous les assimilons aux enveloppes illustrées de la Grande-Bretagne.

Les enveloppes et les cartes précédentes ne sont

pas les seules émissions de la poste de campagne. Nous avons encore reçu des *feld post brief* pour l'envoi des espèces. Elles portent en tête : *Inliegend Thlr.* et à côté une suite de lignes horizontales où l'on fait figurer la somme contenue dans la lettre. Le reste présente une disposition typographique semblable à celle des enveloppes destinées aux militaires.

Voici les espèces que nous avons sous les yeux.

- 1° 12 1/2 sur 19 1/2 cent. Papier blanc uni.  
 2° 11 1/2 sur 18 — — chamois uni.  
 3° 11 sur 16 1/2 — — rosé vergé.

Variété par la composition typographique sur papier rosé uni.

- 4° 10 sur 15 1/2 cent. Papier blanc.

A. Le mot *Inliegend* en caractères *italiques* est suivi de *Rthlr.* L'espace à la suite est blanc.

Deux compositions typographiques très-voisines sur papier blanc uni et sur papier vergé.

B. Le mot *Inliegend thlr.* inscrit en caractères d'imprimerie; lignes horizontales pour la valeur, présentant la forme d'un losange; papier uni.

C. *Inliegend thlr.* écrit en mêmes caractères, commence par un *J*; papier uni.

- 5° 9 sur 15 cent. A. Sur papier blanc vergé.  
 B. Sur papier chamois.

Toutes deux avec jarrettière à la patte.

Par cet ensemble il est facile de reconnaître que la poste de campagne de l'armée allemande n'était pas inférieure comme organisation à ses autres services.

En donnant la liste qui précède de toutes les enveloppes que nous connaissons, nous devons déclarer qu'à notre avis toutes n'ont pas été émises par l'administration et que la fantaisie des papetiers des principales villes a dû s'exercer à imiter celles du gouvernement. Comparées aux enveloppes de 1866, elles nous paraissent infiniment plus commodes pour les employés parce qu'elles mettent de suite en évidence ce qu'il est le plus nécessaire de connaître, les numéros des corps auxquels appartient le destinataire.

#### BADE.

L'usage des timbres a commencé en 1851, mais celui des enveloppes ne date que de 1858.

*Émission du 1<sup>er</sup> octobre 1858.*

Timbres ovales 26-29 mill., gaufrés blanc sur

couleur à l'angle supérieur gauche de l'enveloppe.



D. Effigie à droite du grand-duc Frédéric sur fond uni de couleur, dans un cadre ovale guilloché portant la légende.

L. En haut, valeur en lettres. En bas, chiffre de la valeur.

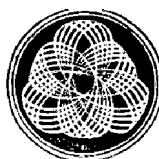
Impression sur papier ordinaire portant au-dessus du timbre deux lignes obliques de l'inscription suivante plusieurs fois répétée :

*Drei (sechs, neun, zwolf, achtzehn) kreuzer grossh Badisches franco couvert* imprimée en orange.

Enveloppes de dimension variée, portant à la patte une *tresse* gaufrée, et gommées sous le dessin gaufré dans une étendue de deux centimètres seulement.

Valeurs : 3, 6, 9, 12, 18 kreuzer.

#### Espèces et variétés.



A. Grand format, *tresse* à la patte de 18 mm. (Voir à l'article : PRUSSE, *Timbre-Poste*, n° 77, page 40, au bas de la première colonne, paragraphe B).

- 3 kreuzer bleu de Prusse, bleu terne.  
 6 — jaune.  
 9 — rose foncé, carmin.  
 12 — bistre.  
 18 — rouge brique.

B. Moyen format : a. *Tresse* à la patte de 18 mm. avec petit espace *triangulaire* au milieu (même type que A).

- 3 kreuzer bleu terne.  
 6 — jaune vif.  
 9 — carmin, rose nuancé.  
 12 — ?  
 18 — ?

b. *Tresse* de 16 mm. avec espace *roulé* au milieu (dito PRUSSE, paragraphe C).

- 3 kreuzer bleu foncé terne.  
 6 — jaune.  
 9 — rose nuancé.  
 12 — bistre.  
 18 — rouge brique.

Les enveloppes de 12 et 18 kr. ont cessé d'être en service en 1861, avant les autres de la série.

C. *Réimpression.* Les timbres de cette émission ont été réimprimés en ? sur enveloppes moyennes et en partie sur enveloppes grand format. Toutes sauf le 3 kr. sont assez rares. Elles portent à la

patte un fleuron et sont gommées sous la majeure partie du bord libre de ladite patte.

a. Moyen format

6 K	3 kreuzer	bleu outremer.
7 K	6 —	jaune.
8 K	9 —	rose.
9 K	12 —	bistre rougeâtre
10 K	18 —	rouge pâle.

b. Grand format.

4 K	12 kreuzer	bistre rougeâtre.
5 K	18 —	rouge pâle.

La nuance du 3 kr. bleu outremer, la présence à la patte d'un fleuron au lieu d'une tresse, et la disposition de la gomme permettront de reconnaître de suite les enveloppes réimprimées d'avec les anciennes. Les deux lignes d'inscription sont jaune-orange sur les nouvelles, tandis que sur les anciennes elles sont orange. De plus la composition n'est pas la même et a été évidemment refaite.

Émission du 29 janvier 1862.

Les timbres de cette série sont identiques à ceux de la série précédente sous le rapport du dessin et de la légende.

L'inscription sur deux lignes est la même, mais de couleur jaune-orange et comme le timbre elle est placée au côté supérieur droit de l'enveloppe.

Cette série a été émise pour établir la conformité de couleur et de situation du timbre proposée pour tous les États allemands par la convention de 1862.

Enveloppes de dimension variable, portant à la patte un fleuron.

A. Tirage de 1862. Comme sous le gaufrage, dans une étendue de deux centimètres seulement.

a. Grand format.

3	kreuzer	rose vif et pâle.
6	—	bleu outremer.
9	—	bistre gris nuancé.

b. Moyen format.

3	kreuzer	rose vif.
6	—	bleu outremer.
9	—	bistre gris.

B. Tirage de 1863. Comme sur tout le bord libre de la patte. Papier blanc et mi-blanc.

a. Grand format.

3	kreuzer	rose carmin.
6	—	?
9	—	?

b. Moyen format.

3	kreuzer	rose carmin.
6	—	bleu outremer pâle et vif.
9	—	bistre foncé, bistre brun.

c Tirage de 1866. Papier azuré. Moyen format.

3	kreuzer	rose vif, rose lilacé.
6	—	bleu outremer pâle et foncé.
9	—	bistre rougeâtre.

Cette série est encore présentement en service, mais l'appétit de l'ogre allemand nous est un sur garant de sa disparition prochaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1870, le public paie les frais d'impression des enveloppes à raison de 1/2 kr. pour un ou deux exemplaires et 1 kr. pour trois ou quatre en sus de la valeur intrinsèque du timbre de l'enveloppe.

*Distinction avec les timbres mobiles.* Les timbres d'enveloppes à effigie gaufrée en blanc sur couleur, dans un ovale, n'offrent pas la moindre analogie avec les timbres de 1851 et années suivantes, chiffres dans un carré, imprimés en noir sur papier de couleur; non plus qu'avec ceux de 1860-1862, etc. représentant les armoiries badoises dans un carré et typographiés et piqués.

CARTE DE CORRESPONDANCE.

Émission de 1870.

Cette carte a été calquée sur le type de l'Allemagne du Nord, comme les enveloppes l'avaient été sur les premiers types de Prusse. La dimension est d'un centimètre de moins sur la largeur. Comme la carte allemande, elle ne porte pas de timbre, mais la place destinée au timbre mobile est indiquée vers l'angle supérieur droit. En voici la description :

En haut : *Badischer Postbezirt* (district postal badois) en caractères gothiques.

Sur une deuxième ligne : *Correspondenz-Karte*. Ces mots sont aussi en gothique, mais le plein des lettres est blanc ombré de noir. Il y a deux lignes au trait d'union.

Puis : *an*, en gothique et au-dessous deux lignes noires de la largeur de la carte.

Plus bas : *Bestimmungsort*, en gothique disposé comme aux derniers types de la carte allemande, mais les deux lignes de dessous dépassant le mot à gauche comme dans les premiers types.

Au-dessous de la ligne noire qui occupe toute la largeur de la carte, est une instruction en quatre paragraphes sur deux colonnes. Le texte diffère de celui de la carte allemande, mais donne sans doute des indications pareilles.

Cette carte est sur carton chamois mince. Nous en avons rencontré trois nuances.

## FELD POST BRIEF.

Ce duché a émis des enveloppes de la poste de campagne à l'usage des soldats de sa division. Ces enveloppes sont pareilles à celles que nous avons décrites à l'article *Feld post brief* de l'Allemagne du Nord sous le n° 105.

Ce qui les distingue, c'est l'inscription qu'on trouve à la seconde ligne en caractères gothiques : *Grossh. Badische Division... Brigade.*

Elles sont sur papier vergé blanc et offrent, d'après le *Timbre-Poste*, des dessins variés à la patte.

(A continuer.) q. D<sup>r</sup> MAGNUS.

## A propos de réimpressions lithographiques.

A M. le Directeur du Timbre-Poste.

Un de nos bons amis d'Angleterre nous demandait un jour, parlant des timbres *Post Office* de Maurice, où étaient donc les lunettes du D<sup>r</sup> Magnus. Je me permettrai de vous poser la même question à l'occasion du timbre de 5 cuartos de Luçon, série à quatre types que vous m'avez adressé et d'ajouter à propos des timbres au premier type de la République Argentine d'un autre envoi, qu'avez-vous fait de cette *sagacité*, de cette *sûreté de coup d'œil*, de cette *critique* qui vous distinguaient à juste titre parmi les timbrophiles ? On crie vite, dites-vous, trop vite même à la réimpression quand la nuance diffère. Voyons pour cette fois si vous aurez raison sur moi.



Parlons d'abord du 5 cuartos de Luçon. Le point de départ de notre discussion est l'article sur les *Réimpressions lithographiques* publié au *Timbrophile* (n° 57 page 456) et parfaitement résumé au n° 82 (page 77 de l'année 1869) du *Timbre-Poste*. La réponse à cet article a paru au *Timbrophile* (n° 60, page 481). Sa conclusion, c'est que notre opinion n'a pas changé devant vos arguments. La vôtre non plus. Mais vous avez introduit dans le débat un fait d'une haute importance : « Ce timbre est le résultat d'un autre report que celui qui a servi en 1859. Le filet qui encadrerait les quatre types primitifs n'existe pas ici. Il n'y a qu'un filet qui sépare les deux timbres verticaux et un autre séparant les deux timbres horizontaux. »

Il y a donc eu là un second report. C'est un fait incontestable; mais ce fait réduit la question de la réimpression à se demander s'il existe des timbres anciens privés de ce filet extérieur du groupe de quatre, ou s'il n'en existe pas. J'admets que la nuance est peu importante; que la lithographie donne des impressions multicolores; et malgré toute la valeur qu'on doit attacher à la fraîcheur du papier et de l'impression, à l'état de la gomme, je consens avec vous à ramener le fait de la réimpression du 5 cuartos de Luçon à la solution de cette question. Existe-t-il des timbres anciens dépourvus du filet d'encadrement extérieur du groupe des quatre timbres ? Vous pensez pouvoir répondre par l'affirmative. « Le timbre que je vous ai envoyé, dites-vous, appartient au deuxième report, celui que vous avez nié, celui qui est semblable aux soi-disant réimpressions. »

J'avoue que cette fois j'ai pris ma loupe la plus forte, après avoir eu bien soin de la nettoyer. Il m'a été facile de constater tout d'abord que le timbre appartenait au 3<sup>e</sup> type, l'inférieur gauche; par conséquent, il ne doit avoir de filet que du côté droit et du côté supérieur, les seuls par lesquels il touche les autres timbres du groupe. En effet, le filet droit est parfaitement intact. Quant au filet supérieur il en reste une longueur d'environ 4 mm. à l'extrémité gauche. Mais les autres cotés ? Du côté gauche, la marge est évidemment trop petite pour qu'on ne puisse supposer que le filet a pu être coupé; d'où aucune déduction à tirer. Le côté inférieur offre une belle marge, au moins d'un millimètre et bien suffisante. Or, de prime abord on n'aperçoit pas de filet; mais si l'on insiste sur l'examen, on ne tarde pas à changer d'avis. En effet, on trouve au-dessous du e de es un premier point rouge, puis à droite une légère traînée sous es et un point sur le prolongement de la ligne verticale droite du cadre du timbre. En se portant du côté gauche, à partir du point, on trouve une très petite ligne sous le e de es, se reliant au point par quelques linéaments et vers la gauche, d'autres linéaments qu'on devine, jusqu'à celui qui forme l'extrémité gauche de la ligne. Tout cela est extrêmement difficile à voir, mais enfin peut se reconnaître. Je remarque en plus que ce filet inférieur est comme celui du timbre analogue de 10 cs plus éloigné du bord inférieur du timbre. Je remarque aussi que le

filet séparateur des deux timbres inférieurs ne dépasse pas le niveau du bord inférieur des timbres dans le 5<sup>cs</sup>, comme sur le 10<sup>cs</sup>. Il me paraît difficile que cette similitude ne soit pas l'indice d'une identité plus absolue. D'où je conclus que votre timbre ancien n'est pas encore un exemple du 2<sup>e</sup> report et que mon opinion sur le fait de la réimpression n'est aucunement ébranlée.



J'arrive aux timbres de la République Argentine. J'ai fait connaître au *Timbrophile* (n° 59, p. 471) qu'il existait deux types de chaque valeur des timbres de 1862, et j'en ai exposé les caractères distinctifs. Ces

caractères sont reproduits en abrégé au n° 83 du *Timbre-Poste*. Le 5 centavos du type que je considère comme le plus ancien est assez commun. Le même type des 10 et 15 centavos l'est moins et nous n'en avons rencontré qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Les trois timbres que vous m'avez adressé comme appartenant au premier type sont-ils des timbres anciens comme vous le prétendez, ou des réimpressions comme je le pense ? L'examen des exemplaires, va nous servir à résoudre la question.

Et d'abord, qui dit réimpression, dit identité de dessin. « Une réimpression est un nouveau tirage fait sur un papier en tout ou presque tout semblable au papier employé, quand ce n'est pas le même, reproduisant aussi exactement que possible les couleurs ou les teintes des tirages primitifs, et fait sur les planches originales. Appliquant ces caractères aux réimpressions lithographiques, nous rappellerons qu'à défaut des pierres qui ont servi aux premiers tirages et que ces deniers par leur répétition ont effacé, on conçoit et l'on admet la reproduction par un nouveau report de timbres dont les coins gravés, ou les matrices ont été conservés. Mais si l'identité de dessin est le caractère essentiel de la réimpression, nous avons admis qu'elle pouvait ne pas être absolue à la condition qu'elle ne porterait que sur les parties accessoires, comme l'encadrement du motif central, ou les pièces mobiles de la légende.

Pour les autres parties qui constituent le timbre comme la couleur, l'impression, le papier, le gommage, le mode de séparation des timbres (perçage

ou piquage, s'il en existe) il est reconnu que les auteurs des réimpressions ne s'y sont conformés que d'une manière générale et que l'étude de ces détails fournit dans chaque espèce les meilleurs caractères des réimpressions. Plus il y aura de rapport entre le timbre ancien et la réimpression, plus on sera en droit de considérer celle-ci comme un dernier tirage. Les trois timbres que vous m'avez adressé *ne sont pas des timbres et ne sont même pas des réimpressions* du premier type. Ce ne sont pas des *timbres anciens*. Car si le dessin du 5 centavos premier type qu'on trouve communément est assez bien reproduit dans le nouveau, les 10 et 15 nouveaux ne sont pas pareils aux anciens.

On s'est servi du report du 5 centavos pour les nouveaux 10 et 15 en changeant seulement le chiffre, sans songer que le type n'était pas celui du 5 centavos, ainsi que nous l'avons signalé. Il n'est pas un détail du dessin qui ne présente une variation très-considérable entre les nouveaux et les anciens 10 et 15 centavos. Il suffit du moindre examen pour constater les différences des branches de laurier, des points du cercle, des lettres, des mots *Republica Argentina* et *centavos*, des chiffres 10 et 15 et l'identité de dessin de ces nouveaux avec celui du 5 centavos premier type. Quant au papier l'ancien est du papier ordinaire peu épais et blanc mat. Les nouveaux types sont sur papier épais, légèrement azuré, celui des soi-disant réimpressions de Luçon dont nous avons signalé l'origine frauduleuse.

La couleur ne diffère pas moins : au lieu des couleurs suivantes des anciens timbres :

5 centavos	rouge foncé, rouge brique foncé, rouge-pâle.
10	— vert foncé jaunâtre.
15	— bleu de ciel.

Nous trouvons sur les nouveaux des couleurs voisines de celles des timbres au deuxième type :

5 centavos	rose lie de vin foncé.
10	— vert bleuâtre.
15	— bleu vif très-foncé.

Ces couleurs sont mêmes bien plus vives et bien plus foncées que sur n'importe quels exemplaires d'une valeur au 2<sup>e</sup> type.

Le papier non plus des timbres au deuxième type ne se rapporte pas avec celui des nouveaux timbres, mais avec le papier des timbres au premier type. Donc je conclus que ces nouveaux timbres ne sont pas un dernier tirage du premier type. Ce ne sont

pas non plus des réimpressions, car les différences de dessins portent sur des points trop importants. Vous reconnaissez vous même ces différences et vous pensez que cela ne prouve pas une réimpression. Vous dites : « les timbres que je vous ai envoyés sont parfaits comme impression. Or, si on a fait une nouvelle gravure c'est que la première était usée. Donc impossibilité — surtout à Buenos Ayres — de donner des épreuves belles, nettes et de prendre de nouveaux reports. » Vous parlez d'or, Monsieur, mais si vous reconnaissez qu'on a fait une nouvelle gravure, il s'ensuit que c'est un huitième type des 10 et 15 centavos et non le premier type que vous m'annoncez. S'il y a impossibilité à Buenos-Ayres de faire de nouveaux reports, c'est donc ailleurs qu'on les a exécutés, et dans ce cas pouvez-vous m'affirmer que c'est par ordre du gouvernement ? Eh bien, je le reconnais, ce ne sont pas des réimpressions, car on ne peut réimprimer qu'avec les planches primitives, et certainement on n'a pas employé celles des 10 et 15 centavos. Ce sont des contrefaçons provoquées peut-être par la publication de notre article, et ce n'est pas la première fois que pareil fait se produit dans ce pays.

Il y a quelques années, on a mis en vente des timbres de la Confédération Argentine 10 et 15 centavos qui n'avaient jamais été émis, en même temps qu'un 5 centavos pareil au timbre connu, mais en différant complètement par le papier, le timbre ancien étant sur papier jaunâtre et peu consistant, tandis que le papier du nouveau est plus épais et d'une teinte légèrement azurée. La couleur non plus n'était pas semblable, au moins pour les 5 et 10 centavos. Pouvez-vous nous dire d'où viennent ces timbres à gros chiffres ? Je suis convaincu que les nouveaux venus sont de même origine et qu'il faut ranger dans la même catégorie les 5, 10 et 15 centavos gros chiffres de la Confédération Argentine, les nouveaux 5, 10 et 15 centavos de la République Argentine du soi-disant premier type de 1862; le 5 cuartos de Luçon au type unique; le peso de 1860; les 2 1/2, 10 et 20 c. de 1861, le 50 c. de 1865 de la Nouvelle-Grenade, et d'autres peut-être !! Plus que jamais je professe la vérité des lignes qui terminent mon article sur les réimpressions lithographiques et à propos de la Nouvelle-Grenade.

• La réimpression est-elle officielle, c'est-à-dire

faite par ordre des autorités du pays ? Nous ne le pensons pas. Nous doutons même fortement qu'elle ait été faite dans le pays... C'est à Paris, ou du moins en Europe qu'ont du avoir lieu ces réimpressions, disons mieux ces reports obtenus à l'aide d'exemplaires en bon état, de chaque série, et qui ne sont pour nous que le produit d'une spéculation frauduleuse. »

Vous me demandez de vous donner satisfaction. Je me suis exécuté. Il ne me reste qu'à souhaiter qu'elle soit d'accord avec vos désirs.

Dr MAGNUS.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

## ALBUM ILLUSTRÉ

POUR

## TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHE

par J.-B. MOENS,

avec traduction anglaise par le Dr C. W. VINER.

NEUVIÈME ÉDITION

*entièrement refondue et considérablement  
augmentée,*

contenant sept cent quatre-vingts types, soixante-dix-sept armoiries des principaux États du globe et classé par ordre géographique.

— 38 —

### PRIX DES ALBUMS :

#### IMPRESSION SUR PAPIER ORDINAIRE.

Cartonnage demi-toile, à . . . . . fr. 3 »  
Reliure pleine-toile, couleurs variées, 1 fermoir. . . 6 »

#### IMPRESSION SUR PAPIER VELIN SATINÉ.

En feuilles ou brochés . . . . . fr. 9 »  
Cartonnage demi-toile. . . . . 10 »  
Reliure pleine-toile, couleurs variées, 1 fermoir. . 11 »  
— — — — — , 2 — — — — — 11 50  
— mouton chagriné, — — — — — 16 »  
— plein maroquin, coul. variées, 2 — — — — — 18 »  
— — — — — , Lavallière et rouges,  
2 fermoirs . . . . . 20 »  
— — — — — , avec feuille supplémen-  
taire à chaque page, 2 fermoirs . . . . . 25 »

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Buggenhouët, 42, rue d'Isabelle.



TOUTS LES ABRONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

**Abonnement par année :**  
 BELGIQUE . . . . . 5-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE . . . . . 5-30  
 ALLEMAGNE ET FRANCE . . . . . 5-30  
 ESPAGNE ET ITALIE . . . . . 4-00

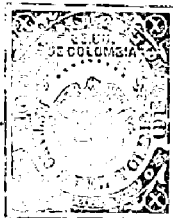
**BUREAU :**  
 RUE DU DROSSART, 42. (AVENUE LOUISE). BRUXELLES.  
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro.

**Abonnement par année**  
 ANGLETERRE ET PORTUGAL . . . . . 4-20  
 ÉTATS PONTIFICAUX, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTRE-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE ET TURQUIE . . . . . 3-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage: *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur chine, 10 fr.

**Chronique.**

TOLIMA (NOUVELLE-GRENADE).



Toujours dans le même goût que tous les timbres de la Nouvelle-Grenade, il nous vient deux timbres de cet État, récemment parus. On ne trouve pas sur les nouveaux venus les nombreuses fautes que présentaient les timbres de l'émission antérieure typographiée. Ces fautes, seront sans doute regrettées, car, outre le petit cachet de curiosité qu'elles donnaient à ces timbres, on avait l'occasion de passer

pour un esprit observateur et de faire preuve d'érudition en montrant les fautes, qu'en pareille circonstance, on eût peut-être commises soi-même. Notre amour-propre se trouve toujours également flatté d'étaler ce que l'on vous a appris et quand, par aventure, on possède la langue... espagnole, par exemple, on profite de toutes les occasions pour le crier, à à tue tête par dessus les toits : ça fait très-bon effet pour les masses.

La disparition des fautes constatée, ajoutons que les nouveaux timbres sont imprimés sur papier blanc et lithographiés. Absence de dentelure et de filigramme :

5 cents brun.  
 10 — bleu.

Les types figurent plus haut.

**BOLIVIE.**

Les journaux anglais nous apprennent cette grave nouvelle. Les timbres 5, 10 et 100 centavos ont

maintenant 11 étoiles au lieu de 9. Les 50 et 500 centavos ne sont pas changés !

## RUSSIE.

*Pskoff.* Dans le gouvernement du même nom on a émis depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier un timbre en lozange, valeur 5 cents, que nous reproduisons ici.

5 kop, violet rougeâtre.

Ce renseignement et les suivants sont extraits du *Stamp Collector's*

*Magazine.*

GOVERNEMENT DE EKATERINOSLAW. *Mariopol.* 5 kop. noir sur blanc.

D<sup>o</sup> DE PERM. *Shadrin.* 5 kop. bleu sur blanc.

D<sup>o</sup> DE LA TAURIDE. *Melitopol.* 3 kop. bleu. Émis en remplacement du timbre rouge même valeur, avec les armoiries et le manteau impériaux.

Ce changement est causé par la ressemblance de ce timbre avec celui du Gouvernement.

## LUXEMBOURG.

Le 30 centimes percé en lignes sur couleur, imprimé depuis 1864, vient d'être mis en circulation.

## PORTUGAL.

Le 80 reis nouveau type vient renforcer la nouvelle série.

## ANTILLES DANOISES.

Nous avons reçu le 3 cents percé.

## JAMAÏQUE.

Il nous vient les valeurs suivantes, avec le filigramme CC et couronne :

2 pence rose-vif.  
3 — vert.  
6 — lilas-vif.

## INDES ANGLAISES.

Il a été apporté une modification aux enveloppes 1 anna, passée inaperçue jusqu'à présent. Peut-être est-elle toute récente. En tous cas, nous venons de la remarquer aujourd'hui. La patte de fermeture au lieu d'être échancrée et arrondie à l'extrémité, se termine en pointe; le dessin est brun au lieu d'être bleu et le nom du fabricant *De La Rue & Co London* qu'on voit sous la patte de fermeture, est aujourd'hui : *Thos De La Rue & Co.*

## HONG KONG.

Le 30 cents vermillon est imprimé maintenant en violet vif, ce qui doit amener le changement de

couleur du 18 cents dont la nuance est à peu près semblable.

## EMPIRE D'ALLEMAGNE.

On annonce l'émission des nouveaux timbres pour le 15 décembre prochain. Les timbres actuels resteront en usage jusqu'en février, époque à laquelle ils deviendront de nulle valeur. Nous en avons vu le type qui est affreux. Nous le reproduirons prochainement.

## WURTEMBERG.

Il y a un deuxième type du dessin qui orne la patte des enveloppes 1 et 3 kreuzer. Les extrémités du cordon du cor sont plus rapprochées aujourd'hui au 1 kr.; au 3 kr. le chiffre a la forme suivante 3 au lieu de 5.

## CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Saluons l'apparition d'une nouvelle valeur au type en usage, avec le même filigramme et le même piquage :

3 shillings jaune d'or.

## NOUVELLE GALLES DU SUD.

Nous avons obtenu une série de timbre-télégraphe dont nous représentons ici le dessin.

Il y a :

1 penny rouge-brique.  
2 — bleu.  
6 — rouge-brun.  
1 shilling bleu.  
2 — brun.  
4 — violet.  
6 — carmin.  
8 — lilas.



L'extérieur du cercle est différent de dessin à chaque valeur. L'impression est couleur sur papier azuré avec filigramme, N. S. W.; piquage 12 1/2. Le cercle et tout ce qu'il contient est imprimé en noir.

Les timbres 1 penny, présentent maintenant le filigramme ci-contre.

Il est probable qu'il sera appliqué aux autres valeurs.



## HELGOLAND.

Le 1 schilling est piqué comme le 1/2 schilling. Les couleurs sont plus vives qu'au timbre percé même valeur.



## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

A la liste des enveloppes énumérées le mois dernier, il faut ajouter :

3 cents papier melon, 22 1/2 × 10 centimètres.

## PAYS-BAS.

Le 10 cents piqué 14 nous arrive sur papier blanc fortement azuré et imprimé en carmin.

## TASMANIE.

Le 1 penny a actuellement le filagramme TAS, dans le sens oblique, comme les 3 pence et 5 shillings.

### Les Timbres-Poste du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Grand-Duché de Luxembourg fait partie de l'Union postale austro-allemande, mais seulement pour la poste aux lettres, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1852, en vertu de la Convention du 6 novembre 1851, approuvée par arrêté Royal Grand-Ducal du 16 décembre de la même année.

En exécution de la loi postale austro-allemande, commune à tous les États de l'Union et qui ordonne l'affranchissement des lettres au moyen de timbres-poste, le gouvernement du Grand-Duché a fait confectionner deux timbres, dont l'usage, facultatif d'abord, a commencé le 15 septembre 1852, l'un de la valeur de 10 centimes pour les lettres circulant dans l'intérieur du Grand-Duché, et l'autre d'un silbergros (12 1/2 cent.) pour celles en destination de l'Union postale.

Un avis de l'administrateur général des finances, N. Metz, du 10 septembre 1852 annonce le débit de ces timbres, et une circulaire de l'administrateur général de l'intérieur, Ulrich, du 11 du même mois, publie les explications nécessaires pour en assurer l'emploi régulier, et en fixe au 15 septembre l'usage pour les lettres nées dans le Grand-Duché.

Une loi du 30 novembre 1852, portant institution de ces deux timbres, en rend l'usage obligatoire.

Il existe jusqu'aujourd'hui trois types de timbres.



Le premier, qui date du 15 septembre 1852, est à l'effigie de Guillaume III, roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg.

La tête du roi, tournée à gauche, est placée dans un cartouche ovale sur fond quadrillé. En haut,

imprimé en lettres blanches, le mot : *Postes*, en cintre. Dans les angles supérieurs, la valeur marquée en chiffres ; en bas, également en cintre, la valeur énoncée en lettres blanches. Le timbre est rectangulaire (21 mm. sur 18 mm.) gravé en taille douce sur acier et imprimé en couleur sur papier vergé blanc portant en filagramme la lettre W. Il n'est pas dentelé. Il existe des timbres de 10 centimes noir sur papier mécanique blanc sans filagramme : c'est l'essai d'un tirage supplémentaire de ce timbre.

Il y a les deux valeurs :

10 cent. noir (noir-gris, noir-vert.)

1 silb. rouge-brun (rouge, rouge-brique, rose, rose-pâle, chair.)

Ces timbres sont restés en usage jusqu'au commencement de 1860.

Une loi du 2 décembre 1858, autorise le gouvernement à établir, indépendamment de ces deux timbres, d'autres timbres pour l'affranchissement des lettres pesantes, de celles à destination de l'étranger et de tous les objets dont le transport est confié à la poste.

C'est en exécution de cette loi que le gouvernement a créé le deuxième type.



Le dessin présente, dans un cartouche ovale formé de deux filets, les armes du Grand-Duché sur fond quadrillé. A la partie supérieure, dans une bande en forme de fer à cheval, dont les bouts viennent reposer sur deux ornements, on lit l'inscription : *G.-D. de Luxembourg* ; dans les deux angles supérieurs, un autre ornement, et en bas, le mot : *centimes* placé dans une bande courbée tenant à deux ronds qui portent la valeur répétée en chiffres.

Le timbre est rectangulaire, 22 mm. sur 18 mm. typographié, imprimé en couleur sur papier mécanique blanc, sans filagramme.

Les timbres de ce type à 10 cent. bleu ; 25 cent. brun ; 30 cent. lilas ; 37 1/2 cent. vert et 40 cent. orange, n'ont pas été dentelés ; toutes les autres valeurs et nuances ont été émises percées en lignes sur couleurs.

Le 30 cent. lilas est le premier-né de ce type. Le débit en est annoncé par avis du directeur général des finances, Ulveling, en date du 29 septembre 1859. Le même avis fait connaître qu'à mesure de

l'épuisement de la provision existante, les timbres de 10 cent. et d'un silbergros à effigie, seront remplacés par des timbres semblables au 30 cent. lilas, et imprimés, ceux de 10 cent. en bleu et ceux de 12 1/2 cent. en rose.

Un autre avis du même directeur général en date du 20 octobre 1859 fait savoir que la poste débite des timbres de 25 cent., 37 1/2 et 40 cent., confectionnés sur le même modèle que les 30 cent. et les nouveaux 10 et 12 1/2 cent., n'en différant que par le chiffre de la valeur et par la couleur de l'impression, qui est brune pour le 25 cent., verte pour le 37 1/2 cent. et jaune-orange pour le 40 cent.

En juillet 1865, le gouvernement du Grand-Duché a, sur la demande du gouvernement de Prusse, adopté pour les timbres de 12 1/2, 25 et 37 1/2 cent., les couleurs officielles admises pour les timbres de mêmes valeurs, par les États de l'Union postale austro-allemande, savoir : rose pour le 12 1/2 cent.; bleu pour le 25 cent.; et bistre pour le 37 1/2 cent. Cependant le 37 1/2 bistre n'a été émis qu'en décembre 1866, la provision du timbre vert ayant duré jusque-là. A l'occasion de ce changement de couleurs, le 10 cent. bleu a été imprimé en lilas-mauve, nuance qui lui est restée jusqu'en décembre 1868 où il a paru imprimé en lilas vif rougeâtre et parfois en lilas pâle. Depuis le mois d'août 1871, il est imprimé en lilas-ardoise. Le 30 cent. lilas est imprimé en rouge-cerise lilacé et percé en lignes sur couleur depuis juin 1864. Il vient d'être livré à la circulation. Après l'épuisement de la provision actuelle, il sera imprimé en vert-olive.

Le timbre de 20 cent. brun de ce type, a été créé en octobre 1867 en suite de la convention postale avec le gouvernement belge du 22 mai 1867, convention qui fixe le port d'une lettre simple pour la Belgique à 20 cent.

Le deuxième type compte donc les timbres suivants :

10	cent.	bleu foncé, bleu, bleu-clair, non-dentelé.	
12 1/2	—	rose, rose-vif,	—
25	—	brun-clair,	—
30	—	lilas,	—
37 1/2	—	vert,	—
40	—	jaune-orange,	—

*Juillet 1865. — Percés en lignes sur couleur.*

10	cent.	lilas-mauve, lilas rougeâtre, lilas clair, lilas-ardoise.
12 1/2	—	rose, rose-vif.
25	—	bleu de Prusse.
37 1/2	—	bistre-pâle.

*Octobre 1867.*

- 40 cent. vermillon-orange.
- 20 — brun-foncé, brun-clair.

*Octobre 1871.*

- 30 cent. rouge-cerise.

Le troisième type a été créé en novembre 1860.

Un avis du directeur-général des finances, Ulving du 3 décembre 1860 annonce qu'à partir de ce jour l'administration des postes débitera, pour l'affranchissement des journaux, imprimés, etc., des timbres-poste de 2 cent., imprimés en noir et de 4 cent. imprimés en jaune.

L'émission du timbre de 1 cent. brun sulfuré de ce type, en usage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1863 était nécessitée par la loi du 30 décembre 1862 qui fixait le port interne des journaux, imprimés, etc., à 1 cent. par feuille ou fraction de feuille, qu'elle qu'en soit la dimension, loi qui a été remplacé par celle du 25 janvier 1867, fixant le port interne des journaux, imprimés, etc., à 1 cent. par poids de 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Les timbres du troisième type ont le dessin tout-à-fait différent de ceux du second type. Les armes du Grand-Duché sont placées sur fond quadrillé, dans un cartouche rond entouré d'une bande en cercle pointillée. En haut, dans une bandelette flottante : *G.-D. de Luxembourg*; en bas, dans une bandelette semblable : 1 cent., 2 ou 4 cent.; aux deux côtés, sur fond uni, dans un petit cercle pointillé, enlacé dans le cercle du cartouche du centre, le chiffre de la valeur. Le fond du timbre est couvert d'un charmant grilloché.— Ces timbres ont les mêmes dimensions que ceux du deuxième type, sont rectangulaires, typographiés, imprimés en couleur sur papier mécanique blanc et sans filigranne.

- 1 cent. brun sulfuré, non-percé.
- 2 — noir — —
- 4 — jaune, ocre, —
- 1 — brun-roux, orange, brun-rouge, jaune, vermillon, percé en lignes sur couleur en mai 1868.
- 2 — noir, percé en lignes blanches, depuis octobre 1867
- 4 — jaune, ocre, jaune-orange, percé en lignes blanches, en octobre 1868.
- 4 — vert-clair, percé en lignes blanches, août 1871.

Les variétés de nuances du 1 et 4 cent., ne sont pas à considérer comme des émissions différentes, sauf le 4 cent. vert-clair qui est l'émission officielle du mois d'août 1871.

ERREURS D'IMPRESSION.

Il y a lieu de signaler, comme curiosité qui ne doit pas échapper au collectionneur, que presque

tous les timbres de 10 cent. bleu et lilas du deuxième type portent une erreur d'impression : *Centiemes*. Pas un seul exemplaire de toute la feuille a le *t*, parfaitement reproduit. Deux timbres de 37 1/2 cent. vers et bistre, sur toute la feuille de 100, présentent également une erreur d'impression : *centimes*.

#### ESSAIS ET FABRICATION DES TIMBRES.

Envisagés au point de vue artistique, les timbres-poste luxembourgeois se distinguent aussi bien par leur dessin que par leur parfaite exécution. Ceux de la première émission, à l'effigie du Roi Grand-Duc, sont sans contredit d'un grand mérite. Ils peuvent, quant à la finesse de la gravure, être placés sur une même ligne avec les premiers timbres hollandais, qui sont d'excellentes gravures, et même avec le timbre belge de la première émission, reconnu pour un des plus beaux et qui n'est surpassé, pour le dessin et la gravure, que par les magnifiques timbres anglais et ceux de quelques colonies anglaises.

Les timbres des deux autres types sont d'une exécution sans reproche et surpassent de beaucoup les timbres confectionnés d'après le même procédé de tous les États allemands. C'est surtout le dernier type, 1, 2, 4 cent. qui est d'une finesse incontestable. Il est remarquable par ses détails relevés et par ses charmantes ornements et peut concourir avec les timbres français, fabriqués d'après un système plus perfectionné.

Les timbres de la première émission étaient fabriqués par le gouvernement, qui avait cru devoir suivre le même procédé que celui en usage en Belgique, celle-ci s'étant à cet égard conformé à l'Angleterre, lequel procédé consistait dans la gravure en taille douce sur planches en acier.

M. Barth, graveur et M. Michel, mécanicien, tous deux Luxembourgeois, furent envoyés à Bruxelles afin de visiter les ateliers du gouvernement belge, et pouvoir confectionner le matériel nécessaire. Le premier fit les coins primitifs, les cylindres reproducteurs et les planches, dont il y en avait quatre : deux pour chaque timbre, chacune de 200 types. M. Michel construisit les formes pour la fabrication du papier à filagramme ainsi que les presses pour l'impression, le satinage et le pressage.

Les frais énormes du premier établissement (10,000 à 12,000 francs), décidèrent le gouvernement à renoncer au système de la gravure sur acier

pour la fabrication des autres timbres. Une autre raison qui fit abandonner ce procédé coûteux, c'est la dépense occasionnée pour la fabrication de la provision annuelle des timbres, dont le travail était exécuté par M. Barth, sous la surveillance et le contrôle d'un agent du gouvernement, dépense qui s'élevait chaque fois jusqu'à 600 francs et qui, avec les frais d'entretien du matériel dépassait de beaucoup la somme nécessaire pour l'acquisition du matériel et la confection d'une provision pour plusieurs années de tous les timbres des deux autres types.

Ce premier matériel fut vendu par le gouvernement, lorsque les planches furent rendues propres à l'impression.

Du premier type, M. Barth a fait un essai du timbre de 10 cent. et du un silbergroschen imprimé en noir sur papier carton mi-blanc et un autre aussi du 10 cent. en noir sur papier blanc ordinaire.

Lorsqu'en 1859 on voulut introduire les timbres du deuxième type à 30, 25, 37 1/2 et 40 cent., il fallut changer de système à cause de l'élévation de la dépense. On adopta alors le système de l'impression par le procédé typographique au moyen de types multipliés par la galvanoplastie, système alors en usage dans la plupart des États allemands.

On reçut donc les offres de graveurs, typographes et imprimeurs luxembourgeois; celles d'un fondeur en caractères d'imprimerie de Francfort s/m, M. Dressler, à qui le gouvernement s'était adressé en même temps, furent trouvées plus avantageuses, et acceptées.

C'est cet industriel qui fit les types des timbres actuels de 10, 12 1/2, 25, 30, 37 1/2 et 40 cent. Pour une somme de 1,000 francs à peu près il fournit 250 cubes du 10 cent. et 125 cubes de chacune des autres valeurs. En présentant ses offres il soumit à l'examen du gouvernement un essai du 10 et 30 cent., imprimés en noir sur papier blanc, parfaitement exécutés et dont il n'existe que quelques rares exemplaires.

On avait, au commencement, essayé de faire faire l'impression des timbres par des imprimeurs de Luxembourg. L'imprimerie de V. Buck fournit alors (juin 1859) un essai du 30 cent. en lilas-brunâtre, sur papier vergé blanc avec W en filagramme. L'exécution en est très-médiocre; on n'est pas parvenu à faire ressortir la finesse du dessin, probablement parce qu'on n'avait pas d'instruments assez

exacts ou que les ouvriers n'avaient pas l'expérience nécessaire pour un travail aussi délicat.

On fut donc obligé de recourir de nouveau à l'étranger et l'on s'est adressé à l'imprimeur Naumann de Francfort, le même qui quelque temps auparavant avait fait les obligations de l'emprunt luxembourgeois. Cette maison présenta (juillet 1859) deux essais du 10 cent. imprimés en lilas-rougeâtre sur papier mécanique blanc, l'un sans filagramme et l'autre avec W en filagramme. La bonne exécution de ces deux épreuves lui a valu la concession de l'entreprise de la fabrication des timbres. C'est cette même maison qui, non-seulement a imprimé depuis 1859 les timbres du deuxième type et ceux du troisième type 1, 2, 4 cent, mais encore a fourni les coins pour ces trois derniers timbres beaucoup mieux faits que ceux du deuxième type livrés par le fondeur Dressler. C'est aussi elle qui fit en 1867, le type du 20 cent. brun et ceux des timbres adhésifs pour effets de commerce.

En avril 1863, la lithographie Erasmv de Luxembourg demanda la faveur d'imprimer les timbres. Elle soumit au gouvernement deux essais typographiques du 10 cent. imprimés en bleu-terne, l'un sur papier blanc sans filagramme et l'autre sur le même papier avec W en filagramme. L'impression sur papier sans filagramme a mieux réussi que l'autre. Ces deux épreuves n'ayant pas été trouvées satisfaisantes, le gouvernement a continué à faire l'impression de ses timbres par la maison Naumann susdite.

A l'occasion du changement de couleurs des 10, 25 et 37 1/2 cent., en juillet 1865 et lors de l'émission du 20 cent. en 1867, la maison Naumann a présenté, comme épreuves, au choix du gouvernement, tous les timbres des deux derniers types imprimés en diverses couleurs.

Voici celles de ces épreuves passées dans des collections.

- 1 cent. bleu, rose, vert, lilas pâle, lilas-rouge, brun, non-percés.
- 2 — bleu, rose, vert, non-percés.
- 4 — bleu, rose, vert, non-percés.
- 10 — lilas-mauve, lilas-clair, lilas-rouge, brun foncé, bleu de Prusse, non-percés.
- 12 1/2 — vert, percé en lignes sur couleur.
- 20 — vermillon, gris-fer, cendre, gris-brunâtre, olive, vert-d'eau, bleu-clair, percés en lignes sur couleur — bleu rose, vert, non-percés.
- 25 — lilas-rouge, lilas, non-percés.
- 30 — bleu, rose, vert, non-percés.
- 37 1/2 — bleu-clair, percé en lignes sur couleur.
- 40 — brun-clair, percé en lignes sur couleur.

#### TIMBRES-TÉLÉGRAPHIE.

Le Grand-Duché de Luxembourg ne possède pas encore de timbre-télégraphique.

Une loi du 9 décembre 1869, réglant l'organisation définitive du service télégraphique dans le Grand-Duché, prévoit l'affranchissement des dépêches télégraphiques au moyen de feuilles timbrées ou de timbres adhésifs. Depuis bientôt deux ans on parle de créer des timbres de plus grandes valeurs pouvant servir à l'affranchissement, à la fois des dépêches télégraphiques et des envois de valeurs par la poste. Le besoin de tels timbres se fait sentir plus impérieusement tous les jours; la nécessité en a déjà été signalée, dit-on, au gouvernement par l'administration des postes et par le service du télégraphe; le public commerçant les réclame non-seulement comme moyen d'affranchissement, mais encore comme une espèce de papier-monnaie pouvant servir d'appoint dans les paiements faits en envois par la poste. Malgré l'utilité incontestable de timbres de plus fortes valeurs, par exemple de 50 et 62 1/2 cent. 1 fr., fr. 1-25 et 2 francs, le gouvernement Grand-Ducal n'a pas jusqu'ici tenu compte des légitimes réclamations du public et Dieu sait quand ces nouveaux timbres verront le jour.

Luxembourg, octobre 1871.

#### A propos de réimpressions lithographiques.

(Réponse au précédent article. — Voir n° 106.)

Le docteur Magnus n'aime pas d'être contrarié dans ses idées. C'est une faiblesse que nous comprenons. Habitué à rendre des jugements auxquels tout le monde aime de se rapporter, nous tout le premier, le docteur en est arrivé peu à peu au point, qu'il est difficile, sinon impossible, de le convaincre qu'il n'a pas raison. En nous posant en contradicteur vis-à-vis du *Mentor* des timbrophiles, ce n'est pas avec la prétention d'être plus savant que lui. Les connaissances en timbrophilie du docteur sont connues : on ne les discute plus. Mais, quoique passé maître dans cette science, nous pensons qu'il n'est pas mauvais que de temps en temps on lui rende le service de lui crier : *casse-cou*. Cela tient l'intelligence en éveil, qui finirait par s'endormir, devant les éternelles réponses de Pandore et qui se retrempe ainsi par la discussion.

Dans son article du mois dernier, le docteur rappelle notre sagacité, notre sûreté de coup-d'œil et

notre critique *passées*, qui nous *distinguaient*, etc. Mais si cette sagacité, à laquelle nous n'avons jamais cru, nous fait aujourd'hui défaut, nous avons eu au moins la sagacité de nous attacher *en temps*, comme collaborateur principal, le docteur Magnus dont les articles si remplis de détails intéressants sont toujours lus avec avidité par les lecteurs du *Timbre-Poste* : ceux-ci y ont donc tout gagné à la perte de ces qualités qui nous faisaient si grand ! Mais laissons-là les questions personnelles et arrivons à notre sujet.

Le docteur n'aime pas d'être contrarié avon-nous dit en commençant. Nous prouvons :

Dans son premier article (*Timbrophile* n° 57), le docteur donne comme caractères distinctifs de la soi-disant réimpression du 5 cuartos 1859 « de Luçon » (lisez Philippines) la différence de dessin, de couleur, de papier et de la gomme. Dans le second article (*Timbrophile* n° 60), il reconnaît que le dessin des 4 types est conforme pour les deux valeurs 5 et 10 cuartos, ce qu'il n'admettait pas dans le premier. Mais il se hâte d'entrer dans de longs détails pour prouver qu'il n'avait pas tort non plus. Il constate alors des différences qui résident principalement dans les chiffres, lettres, ponctuation de l'inscription : *franco 5 ou 10 c<sup>s</sup>* et dans l'absence de perles qu'un mauvais report ou un mauvais tirage n'a pas donnés. Ces remarques nous écartant complètement de notre sujet, n'eût-il pas été préférable de voir le docteur convenir immédiatement de ses torts plutôt que d'entraîner la discussion sur un chapitre qu'on ne conteste pas ? Cette tactique est suivie pour les autres points que nous avons relevés. M. Magnus les reprend un à un sans les refuter.

La couleur il la trouve au 5 cuartos 2<sup>e</sup> report, d'une fraîcheur de mauvais augure. — Ce n'est pas là notre avis ni celui de quelques principaux amateurs à qui nous avons montré le timbre. — Le papier, continue-t-il, il est jaunâtre aux 5 cuartos ; blanc aux 10 cuartos : épais pour tous deux. Un 5 cuartos mis à l'eau a perdu cependant son encollage et sa gomme et pour ce motif paraît mince. — Plusieurs timbres mis à l'eau par nous ont perdu leur gomme, il est vrai : le papier a conservé toute son épaisseur. Quant à la gomme, le docteur trouve qu'elle ne peut rester lisse et qu'elle doit se fendiller par le temps. Comme réponse, sans doute, il nous

tombe à l'instant sous la main un 5 cent<sup>s</sup> de la Nouvelle Grenade, précisément de 1859, répondant pour l'épaisseur du papier et de la gomme aux Philippines en question. Comme fraîcheur, le timbre, le papier et la gomme ne laissent absolument rien à désirer. Mais, par exemple, un 5 cents Cundinamarca, paru tout récemment, laissé quelques jours sur notre bureau, a vu sa gomme fendillée par ce coquin de Phébus, ce qui donne au timbre un air de vieillissement des plus respectables. Que faut-il conclure ? C'est qu'un timbre ayant la gomme *mince* comme les 5 cuartos Philippines, suspectés par le docteur, peut parfaitement prendre de l'âge en conservant la fraîcheur de sa jeunesse, lorsqu'on prend certaines précautions et qu'il est facile de donner aux timbres un air respectable avant le temps. Donc, la gomme fendillée ou non ne peut être d'un grand poids pour reconnaître s'il y a oui ou non réimpression.

Le docteur s'étonne de voir deux reports pour le 5 cuartos pendant deux ans et un seul pour le 10 c<sup>s</sup> qui traverse une période de six ans avec un seul report. Cet étonnement du docteur nous étonne bien davantage. On connaît de 1854 à fin 1864, 8 timbres de 5 cuartos en comprenant le 2<sup>e</sup> report 1859 et le 2<sup>e</sup> type 1863 et on n'a mis en circulation que 2 timbres de 10 cuartos, car nous ne comptons pas celui de 1863, qui n'a jamais été en usage. D'où provient cette profusion et cette pénurie ? c'est que le 5 cuartos était d'un usage très-fréquent, et le 10 cuartos d'un usage à peu près nul : donc, point de nécessité de faire des deuxième reports ni de créer des nouveaux types.

Si nous avons cru nécessaire de jeter un coup-d'œil en arrière, en résumant et répondant à tout ce qui a été écrit jusqu'ici, avant d'arriver à la lettre que nous a adressée le docteur, le mois dernier, et qui a paru dans le *Timbre-Poste*, c'est que notre contradicteur glisse habilement sur tout ce qui peut tourner contre lui.

Ainsi « sa plus forte loupe » a bien signalé la présence de filets ou trace de filets au timbre que nous lui avons communiqué, croyant tenir un 2<sup>e</sup> report annulé, mais elle n'a rien dit, cette forte loupe, de l'épaisseur du papier et de la gomme blanche et mince absolument semblables à celles des timbres mis en suspicion. Et, quoique utilisé en 1861, comme l'accuse l'annulation du timbre,

cette gomme n'a pas plus un air de vieillesse que les timbres actuels.

Il nous vient à l'instant un timbre qui, sans trancher positivement la question, semble faire pencher la balance du côté de notre opinion. C'est un 5 cuartos annulé, 25 may 18..? imprimé en vermillon pale sur papier blanc *mince* fortement *azuré*. La gomme a disparu, en enlevant la doublure, tant elle était mince. Le peu de marge ne nous permet pas de dire s'il appartient au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>e</sup> report; selon toute apparence, ce timbre serait du 1<sup>er</sup> report. Sa présence et celle du timbre employé en 1861, dont il est question plus haut, prouve que les 5 cuartos ont été imprimés sur plusieurs papiers: le mince aurait suivi l'impression sur papier épais. Il y aurait donc à faire le classement suivant:

*Papier blanc épais.*

5 et 10 cuartos.

*Papier jaunâtre ÉPAIS et MINCE.*

5 cuartos.

*Papier blanc MINCE AZURÉ.*

5 cuartos.

*Papier blanc mince (2<sup>e</sup> report).*

5 cuartos.

Résumons les débats pour finir:

Il est admis que la nuance n'est pas, en cette circonstance, un caractère distinctif de la réimpression, ce dont a dû convenir le docteur; que l'épaisseur du papier ne peut ici prouver qu'il y a réimpression, deux exemplaires sur papiers minces blanc et azuré, du 1<sup>er</sup> report, étant là pour affirmer que le papier épais n'a pas toujours été employé; que la gomme blanche est antérieure à l'émission des timbres du 2<sup>e</sup> report et qu'une gomme lisse ne prouve rien. De tous les points qui caractérisent la réimpression, signalés par le docteur, il ne reste donc debout que la fraîcheur de l'impression, sur laquelle les avis sont partagés; puis enfin l'absence des filets que nous avons constatée nous-mêmes. Mais cette absence ne prouve pas plus une réimpression qu'elle ne prouve non plus un dernier tirage. Il n'y a donc rien qui condamne ces timbres.

Nous avons cité jadis un timbre neuf du 2<sup>e</sup> report qui nous avait été remis un an avant l'arrivée des mêmes timbres importés par M. Nunès. Ce timbre avait été reçu de l'administrateur des postes de Manille, avec presque toute la collection des Philippines, en juin 1865, par M. J. P. y. S., de Barcelone, ce que nous avons appris depuis. Or, si

on admettait la réimpression, elle aurait donc eu lieu quatre années après la suppression du timbre pour en gratifier un amateur (que le 2<sup>e</sup> se lève s'il existe!) et finalement on aurait envoyé le stock quatre ans plus tard, au dit Nunès, stock consistant dans une fraction de feuille (M. W. nous dit une demi-feuille environ). Ce serait là, convenons-en, une réimpression qui deviendrait plus précieuse, comme rareté, que les timbres mêmes.

Faut-il encore un timbre annulé du 2<sup>e</sup> report pour être convaincu? le docteur dira oui. Nous ne le pensons pas. Cependant nous serions capable de le chercher, ne fut-ce que pour contrarier le docteur.

Pour ce qui concerne la République Argentine, nous nous rangeons à son avis en répétant ce qu'il entend chaque jour:

« Docteur, vous avez raison. »

VIENT DE PARAÎTRE :

**ALBUM ILLUSTRÉ**

POUR

**TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHE**

par J.-B. MOENS,

avec traduction anglaise par le Dr C. W. VINER.

NEUVIÈME ÉDITION

*entièrement refondue et considérablement augmentée,*

contenant sept cent quatre-vingts types, soixante-dix-sept armoiries des principaux États du globe et classé par ordre géographique.

— 38 —

**PRIX DÉFINITIF DES ALBUMS :**

IMPRESSON SUR BEAU PAPIER ORDINAIRE.

Cartonnage demi-toile, à . . . . .	fr. 5 »
Reliure pleine toile . . . . .	6 »
— — avec 1 fermoir . . . . .	6 50
— — avec 2 fermoirs . . . . .	7 »

IMPRESSON SUR BEAU PAPIER VELIN SATINÉ.

En feuilles ou broché . . . . .	fr. 10 »
Reliure pleine toile, 1 fermoir . . . . .	11 »
— — , 2 fermoirs . . . . .	11 50
— — , 1 fermoir, tranche dorée . . . . .	12 »
Demi-reliure, 2 fermoirs tranche dorée . . . . .	14 »
Plein monton maroquiné et gaufré sur plat, tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .	16 »
Plein maroquin, tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .	18 »
Plein maroquin doré sur plat et sur dos, 1 fermoir, dorure mate . . . . .	20 »
Albums avec feuille supplémentaire à chaque pays . . . . .	25 »

Tout envoi est à la charge de l'acheteur.

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Buggenbouët, 42, rue d'Isabelle.



JOURNAL DU COLLECTIONNEUR,

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.

TOUS LES ABONNEMENTS DATENT DU 15 JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

**Abonnement par année :**  
 BELGIQUE . . . . . 3-00  
 HOLLANDE, LUXEMBOURG SUISSE  
 ALLEMAGNE et FRANCE . . . 3-80  
 ESPAGNE et ITALIE . . . . . 4-00

**BUREAU :**  
 RUE DU DROSSART, 42. (AVENUE LOUISE), BRUXELLES.  
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
 40 centimes le numéro

**Abonnement par année**  
 ANGLETERRE et PORTUGAL . . . 4-20  
 ÉTATS PORTUGICAUX, GRÈCE,  
 MALTE, PAYS D'OUTR-MER,  
 RUSSIE, SUÈDE et TURQUIE . . 8-00

Les abonnements pris au bureau du journal ont seuls droit au magnifique ouvrage: *Les Timbres-Poste illustrés*, volume in-12 contenant 625 types pour 5 francs, ou le même ouvrage in-8°, avec gravures sur cuivre, 10 fr.

**Chronique.**

**EMPIRE D'ALLEMAGNE.**

Depuis le 15 courant on a livré à la circulation les valeurs suivantes de timbres appartenant tous au type ci-contre :



- 1/4 groschen lilas.
- 1/3 — vert-jaune.
- 1/2 — vermillon.
- 1 — rose.
- 2 — outremer.
- 5 — bistre.

Il y a en plus une enveloppe de format ordinaire, fleuron à la patte, portant le timbre à droite. Celui-ci est traversé par l'inscription oblique grise : *ein groschen post couvert*. Il n'y aura pas, nous dit-on, d'enveloppe 2 groschen.

Pour les pays où l'on compte en *kreuzer*, nous

- avons :
- 1 kreuzer vert-jaune.
  - 2 — vermillon.
  - 3 — rose.
  - 7 — outremer.
  - 18 — bistre

et une enveloppe de 3 kreuzer semblable à celle de 1 groschen.

L'aigle qu'on voit dans le centre du timbre est à relief sur fond à petits losanges également à relief. Singulière idée : on a coiffé l'aigle d'un bonnet de nuit!

**BELGIQUE.**

On remarque que depuis quelque temps les 10 centimes sont imprimés d'un vert très-foncé.

**NOUVELLE GRENADE.**



On se décide enfin à sortir du genre. Voici un timbre qui ne rappelle en rien ceux émis jusqu'ici. Le chiffre contient les armoiries de la république; il est posé sur le drapeau national; en bas, les étoiles. La devise est mise de côté, c'est-à-dire dans les angles. On lit à gauche, en haut : *libertad*; à droite : *orden*.

Le timbre est imprimé sur papier blanc uni ; toujours absence de filagramme et dentelure :

2 centavos brun.

Donnons satisfaction au correspondant qui nous communique ce timbre et nommons notre ami C. R. en toutes lettres ainsi qu'il le désire.

RUSSIE.



**Cherson.** Le premier type que nous représentons appartient à la deuxième émission de timbres émis par cette ville. Il est imprimé sur papier blanc et piqué 13.

10 kop. noir et rouge.

Le courrier est noir, le reste rouge.

**Berdiansk.** Ce deuxième type a été décrit n° 104, mais sans indiquer que le timbre était sur papier blanc glacé.

10 kop. vert, noir et bleu.

**Bogorodsk.** Nous avons oublié de donner la couleur de l'enveloppe reproduite, n° 105. Ce timbre est bleu-pâle variant jusqu'au bleu vif.

**Novgorod.** De ce timbre nous connaissons trois variétés de chiffres bien marquantes placées sur une ligne horizontale, les timbres verticaux étant semblables. Peut-être sont-ils tous différents par rangée horizontale : c'est ce que nous n'avons pu constater.

Les chiffres des deux premières variétés sont maigres ou gras et touchent presque la lettre K ; la troisième à le chiffre maigre à environ 1 1/2 mill. du K.



**Vallai.** Le troisième type ici présent, dont il est fait mention dans le n° 103, n'est pas imprimé en noir sur rose, mais sur lilas.

2 kop. noir sur lilas.

**Belosersk.** Il nous arrive une deuxième valeur

totale différente du 2 kop. noir et jaune connu. C'est le quatrième type ci-contre. Au centre une croix ; plus bas, un croissant ; en-dessous : deux poissons en croix. C'est un vrai crucifiment que ce timbre.

L'impression est noir-gris ou noir intense sur papier blanc. Il y a six timbres par rangée. Les trois derniers, ont le dessin renversé par rapport à leur voisin, ce qui permet de se procurer une rangée verticale de timbres à tête bêche par feuille.

**Pskoff.** En parlant de ce timbre, nous avons imprimé par erreur le mois dernier, 5 cents au lieu de 5 Kop. Le *Philatelist* s'amuse à relever cette erreur que chacun aura rectifiée. Rendons le même service à notre confrère, en lui faisant remarquer que les timbres de Heligoland ne sont pas exprimés en skilling, mais en *schilling*.

FINLANDE.

On annonce l'émission d'une carte poste avec le timbre de 8 penni.

Le 5 penni nous vient imprimé sur papier uni au lieu d'être *vergé*.

NOUVELLE GALLES DU SUD.

Le *Stamp Collector's Magazine* dit avoir reçu le 10 pence actuel imprimé en rouge au lieu de lilas, avec la surcharge noire *nine pence*. Il dit *type (?) Nine pence*.

NICARAGUA.

Un de nos correspondants nous signale l'apparition du 1 cent brun sur blanc.

TOLIMA.

La deuxième rangée des timbres 5 centavos, dont le dessin figurait dans notre dernier numéro, porte une variété ayant le mot *cingo* au lieu de *cinco*. Nous n'avons pas encore vu ce timbre qui nous est signalé.

PAYS-BAS.

Le 2 1/2 cents est imprimé depuis peu en violet-rougeâtre. Les cartes-postales le sont également, mais il n'en a pas encore été mis en usage. Ce sera pour l'an prochain.

Le motif du changement est..... le soleil ! il paraîtrait que pour éviter le nettoyage des cartes on avait adopté la couleur qu'on connaît, mais comme elle ne peut résister au regard de l'astre lumineux, on a compris qu'il fallait broyer un peu de rouge au violet. Elle pourra maintenant défier le soleil.



## AUSTRALIE DU SUD.

Le 2 pence actuel piqué 10, vient avec le filigramme couronne surmontée d'un V, comme les timbres de Victoria en cours.

## MADÈRE.

Le 10 reis jaune pâle, nouveau type, a fait son entrée dans le monde. Il arrive donc troisième, les 5 et 25 reis étant déjà en circulation.

## ANTIOQUIA.

Il nous vient un 20 centavos bistre très-pâle, imprimé sur papier mince.

## SAINT-THOMAS LA GUAIRA.



Un anonyme anglais faisant dernièrement la critique de notre prix-courant, dans le *Philatelist*, nous adressait ce reproche assez injuste : c'est qu'il y a parti pris chez nous de ne mentionner que les

timbres DÉCOUVERTS par nous, passant sous silence ceux qui n'ont point passé sous notre orbite.

Est-ce notre faute si nous sommes plus incrédule que nos confrères anglais et si nous ne voulons pas faire le jeu d'un tas de farceurs?

Voici un timbre, par exemple, qui ne viendra pas augmenter dans notre prix-courant le nombre de nos découvertes. Il est vrai qu'il est signalé par le *Stamp Collector's Magazine*. Ce timbre à main, dit-il, servait, en 1866, à affranchir les lettres venant de Vénézuéla par le steamer *Robert Rodd*, pendant l'épuisement des timbres à petits chiffres et petite dentelure, et en attendant une provision nouvelle.

A notre avis, c'est le cachet de la compagnie qu'on veut faire passer comme timbre. Et pour lui donner de la valeur on parle d'un usage provisoire. Saint-Thomas veut des preuves avant de croire.

## ANGOLA.

Nous avons reçu des 10 reis d'un jaune d'or très-vif et des 25 reis rouge vif.

## AUTRICHE.

M. Magnus nous signale le mercure bleu 1850 sur papier vergé, en nous observant que la plupart des timbres imprimés à cette époque existent sur ce papier, tant pour les timbres d'Autriche que pour ceux de Lombardie.

## WURTEMBERG.

La carte correspondance 1 kreuzer nous arrive avec un petit changement. D'abord avec l'addition d'une inscription allemande sous le mot *Correspondenz-karte*; ensuite avec la suppression de l'art. 5 de l'avis. Le sixième devient conséquemment cinquième.

On nous informe que sous peu paraîtront des cartes-correspondances divisées en deux parties, la deuxième serait destinée à la réponse. Ces cartes seront frappées d'un timbre et l'usage en sera étendu aux divers pays de l'Allemagne.

Le 1<sup>er</sup> janvier, des bandes timbrées du timbre actuel 1 kreuzer seront mises en usage.

## ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.

On nous a montré une enveloppe surtimbrée 3 kreuzer sur 3 kreuzer Prusse 1867, sans inscription transversale en couleur. On retrouve cependant des traces d'inscription mais en blanc et en creux.

## MODÈNE.

On nous remet en communication un timbre parfaitement annulé et portant : *clut* au lieu de *cent*. Valeur 15 centimes, jaune foncé.

## Des enveloppes timbrées.

(Suite. — Voir le n° 106.)

## BAVIÈRE.

Les enveloppes timbrées n'ont été émises dans ce pays qu'en mars 1869 et pour une valeur seulement. Il y avait déjà vingt ans que le premier timbre mobile avait fait son apparition.

## Émission du mars 1869.

Timbre ovale, 23-26 mm., gaufré en blanc sur couleur à l'angle supérieur droit de l'enveloppe.



D. Armes de Bavière avec leurs supports, sur fond uni de couleur, dans un cadre ovale formé de deux filets : l'extérieur régulier, l'intérieur irrégulier. La légende est dans

l'intervalle des deux filets.

L. En haut, *Bayern*; en bas, *Drey krenzer*.

Impression sur papier mi-blanc ou légèrement azuré, portant au-dessus du timbre deux lignes obliques de l'inscription suivante plusieurs fois répétée :

*Koenigl. Bayr. Post-couvert.*

imprimée en noir. Les mots sont séparés par des points et les phrases de la légende par une étoile.



Enveloppe de moyen format, portant à la patte une tresse serrée, avec un cor de poste au milieu. La gomme s'étend sur presque tout le bord libre de la patte.

Valeur unique : 3 kreuzer.

*Espèces et variétés.* C'est par erreur qu'on a signalé une variété basée sur la manière d'écrire le mot *Drey* : Il est certain que les enveloppes des autres pays allemands portent une autre orthographe, *drei* ; mais il paraît que l'un et l'autre mode sont en usage. On nous assure que *drey* appartenait plutôt à l'ancienne orthographe. Il n'a jamais paru en Bavière d'enveloppe avec le mot *Drei* comme il est figuré au *Timbre-Poste* (page 20, n° 75). Toutes portent le mot *Drey* (1).

Les dernières enveloppes parues sont sur papier mince et légèrement azuré.

a. Papier mi-blanc, consistant

3 kreuzer, rose vif, rose pâle nuancé.

b. Papier légèrement azuré, plus mince

3 kreuzer, rose vif.

Cette enveloppe est encore présentement en service.

#### ESSAI.

Nous connaissons à ce type un essai imprimé en bleu sur papier blanc vergé et reproduisant tous les détails du type sans exception.

#### PROPOSITIONS.

Bien avant cette émission d'enveloppe timbrée, on connaissait plusieurs propositions présentées par M. Volpi comme des essais. Nous n'avons pas à nous prononcer sur leur caractère officiel et en les faisant connaître nous laisserons à leur parrain toute la responsabilité de leur authenticité.

1° Essai aux armes de Bavière.



Timbre ovale, 22-27 mm., gaufré en couleur, imprimé à gauche et à droite de l'enveloppe vers le bord supérieur (2).

D. Armes de Bavière dans un ovale portant la légende.

L. En haut. *K. B. Post-Couvert*; en bas *Drei kreuzer*

en caractères gothiques. Un chiffre 3 dans un cercle, séparé en deux parties, entre *post* et *couvert*

(1) C'est une erreur de notre graveur. N. D. L. R.

(2) M. V... avait coupé le plus grand nombre d'enveloppes pour les vendre séparément, ce qui explique l'état où l'on rencontre la majeure partie des épreuves. D. M.

cette portion de la légende qui occupe la moitié supérieure.

Impression sur papier blanc et sur papier jauni.

Enveloppes moyennes.

On trouve des essais aux couleurs suivantes :

3 kreuzer, carmin, bleu outremer, bistre jaune-pâte, rose-pâte, lilas et vert.

2° Essais aux armes de Munich et au chiffre.

Les enveloppes de moyen format, portent vers chacun des angles supérieurs un timbre différent, quant au dessin, mais de même couleur pour la même enveloppe, avec le mot *probe* (épreuve) au milieu de l'enveloppe et de la même couleur que les timbres.

A. Timbre du côté droit.

D. Au milieu, dans un écusson un enfant vêtu d'une longue robe à larges manches, sur le devant de laquelle est une immense croix blanche renversée. Au-dessus et au-dessous de l'écusson, deux cartouches portant la légende séparés par des ornements. Le cadre est formé par la combinaison d'un carré et d'un cercle.

L. En haut : *Local* ; en bas : *Marke*.

Le dessin de ce timbre représente les armoiries de la ville de Munich.

B. Timbre du côté gauche.

D. Un grand chiffre 1 sur fond orné, est entouré d'un large cercle portant la légende, divisée en deux parties par une sorte de pli :

L. En haut : *Frei* ; en bas, *Marke*.

Ces timbres sont imprimés aux couleurs suivantes :

Noir, rouge, bleu, violet, brun, vert.

On trouve aussi ces deux mêmes types imprimés séparément, aux mêmes couleurs, mais sur carte porcelaine.

On a beaucoup critiqué ces timbres qu'on a considéré comme des essais sur la crédulité des amateurs. Ils ont été le sujet d'une discussion très-vive dans le *Timbrophile*, entre deux amateurs anonymes (Nouvelles inventions, pages 33 et 34. Enveloppes locales Bavaroises et réponse, pp. 58 et 59). L'un des correspondants les considère comme des essais sérieux d'enveloppes locales. Le premier type était destiné à la ville de Munich, dans le cas où l'usage de ces enveloppes aurait été réservé à la capitale comme cela avait existé en Hanovre ; le second pour celui où l'usage en serait étendu à toute la Bavière. L'auteur de cette communication certifie que les deux types ont été acceptés par la direc-

tion générale des postes et que c'est par son ordre que les essais ont été imprimés. Il ajoute qu'il est à peu près certain que l'usage de ces enveloppes ne sera pas réservé à la ville de Munich seule, mais à toutes les grandes villes de Bavière... et que ces enveloppes seront émises d'ici à quelques mois au plus tard !

Le second correspondant doute fort que lesdits essais aient été adoptés. Un de ses amis de Munich chargé de prendre des informations près de l'administration générale des postes, aurait reçu pour réponse « qu'il n'était nullement question de créer des enveloppes en Bavière. » Il ajoute avec raison « qu'on comprendrait qu'à la poste on ignorât un » projet à l'étude, mais il ne peut croire qu'une modification de cette importance une fois adoptée, » ne soit point connue de la direction des postes. »

Les faits ont donné raison au dernier correspondant.

Plus de six années se sont écoulées depuis que les lignes précédentes ont été écrites (mai 1865) et ce n'est que près de quatre années après (mars 1869), qu'ont paru les enveloppes que nous avons décrites et qui ne sont d'aucun des deux types d'essais.

Nous estimons que la vérité doit être entre les opinions des deux contradicteurs. Nous pensons que ces deux essais qui ne sont pas sans mérite ont pu être proposés à l'administration et faire le sujet d'une étude. Les épreuves connues, seraient le résultat de ce travail ; mais ils n'ont pas dû être acceptés définitivement, quoique l'expérience ait appris le cas qu'il faut faire de bien des renseignements administratifs.

Que cette présentation et cette étude aient donné lieu à une spéculation, il ne saurait y avoir de doute surtout pour ceux qui ont vu à Paris le personnage promoteur de ces essais. Cependant notre rôle d'historien nous a engagé à les faire connaître.

#### CARTE DE CORRESPONDANCE.

Leur émission est du mois de juillet 1870.

Le type de ces cartes est unique jusqu'à présent. Il se rapproche de celui de la carte allemande décrit par nous dans un précédent article, surtout du quatrième type, mais il en diffère notablement.

Le mot *Bayern* est en tête de la carte. Au-dessous sur une ligne droite les mots *Correspondenz Karte* : puis le mot *Au* et deux lignes de points pour l'adresse. Le mot *Bestimmungsort* est identique à

celui du quatrième type allemand par les caractères et la situation. Des deux lignes suivantes, on ne trouve que le commencement : Adresse du destinataire.

L'instruction placée au bas de la carte est plus longue et plus complète que sur la carte allemande. Elle est en deux colonnes de treize lignes chacune.

On en trouvera la traduction page 52 n° 91 du *Timbre-Poste*. De chaque côté de l'adresse on voit : à droite, un rectangle pour placer le timbre d'affranchissement, et au-dessous un cercle de points pour y frapper le timbre du bureau de départ ; à gauche un cercle de points montre la place destinée au timbre du bureau de distribution ainsi que l'indiquent les inscriptions qui surmontent chaque emplacement.

L'impression est noire sur carton chamois de plusieurs nuances.

#### FELDPOST BRIEF.

On ne peut pas dire qu'il y a eu en Bavière une émission officielle soit d'enveloppes, soit de cartes pour la poste de campagne comme nous l'avons rencontré pour les états confédérés de l'Allemagne du Nord. Mais il est un certain nombre d'enveloppes sur lesquelles nous avons rencontré diverses particularités qui indiquent qu'elles ont été faites pour l'armée bavaroise plus particulièrement. Ce sont ces enveloppes que nous allons faire connaître.

On peut les rapporter aux deux classes établies dans nos articles précédents.

A. *Enveloppes destinées aux lettres des familles pour les militaires.*

*Type 1<sup>er</sup>.* 15 sur 8 centimètres. En haut : *Ab-sender* (expéditeur) suivi d'une ligne de points. Puis la place du nom suivie des indications à remplir : *Armee corps... Division... Regiment... Bataillon... Compagnie...*

Au-dessous : *Feld Post*.

Vers la partie inférieure gauche, une méchante image d'un fantassin bavarois.

*Type 2<sup>e</sup>* Cette deuxième enveloppe ne diffère de la précédente que par les mots *Batterie .. Esc...* qui remplacent *Bataillon* et *Com.*, et par l'image qui est celle d'un cavalier.

*Type 3<sup>e</sup>.* Identité avec la première, sauf le mot *Geld brief* (lettre d'argent) imprimé à gauche de bas en haut.

*Type 4<sup>e</sup>.* Identique au deuxième, sauf addition du mot *Geld brief*.

*Type 5<sup>e</sup>.* Ne diffère du quatrième que par la transposition des mots *Esc.*, et *Batterie*.

Ces cinq types sont sur papier vergé blanc. On trouve aussi les nos 1, 2 et 3 sur papier vergé chamois. Peut-être les autres types existent-ils? C'est le dessin de l'image qui représente des soldats Bavaoises qui nous fait ranger ces enveloppes parmi celles destinées à l'armée bavaoise.

*Type 6<sup>e</sup>* Même dimension. En haut : *Herrn* (Monsieur) suivi d'une ligne de points, puis une ligne noire occupant toute la largeur. Plus bas...  
1<sup>o</sup> *Bayer. Armée corps... 1<sup>o</sup> Division ... 1<sup>o</sup> ... Regiment... 1<sup>o</sup> Bataillon (Division). 1<sup>o</sup> Compagnie (Escadron-Batterie.)*

sur cinq lignes.

En bas, à gauche : *Feld Post*.

Au revers sur la patte, nom et adresse de l'expéditeur.

Sur papier blanc vergé.

On remarquera sur cette enveloppe la présence du mot *Bayer*, qui est caractéristique.

*Type 7<sup>e</sup>.* 15 1/2 sur 9. En haut : *Feld Post brief*; puis : *An den*, suivi de trois lignes de points. Au-dessous sur deux colonnes, les indications ordinaires : à gauche, *Armée corps, Division, Regiment et n°*; à droite, *Bataillon, Compagnie, Schwadron, Batterie...*

Une ligne noire de la largeur de l'enveloppe, sépare ce qui précède de deux lignes de texte dont voici la traduction :

« L'indication du lieu de destination n'a pas lieu si le destinataire fait partie des troupes qui changent d'emplacement par suite de mouvements militaires. » Au revers, nom et adresse de l'expéditeur.

Sur le côté gauche de la face, on lit : *August. Neustatter's fabrik in Munchen*. C'est le nom du fabricant à Munich.

Sur papier blanc uni.

*Type 8<sup>e</sup>.* 15 1/2 sur 10 centimètres. Mêmes inscriptions qu'à la précédente, mais d'une composition typographique différente : A gauche, on lit : *A. Schöllhorn's Verlag in Munchen*.

Sur papier vergé blanc.

*Types 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>.* Les deux types suivants sont sur papier jaune doublé intérieurement d'une toile hydrofuge. Les détails de l'inscription sont imprimés sur papier semblable, collé sur l'enveloppe.

Au type 9<sup>e</sup>, en haut à gauche *Absender* (expéditeur), puis *Feld Post* et au-dessous les indications ordinaires. Sur le dixième, le mot : *Feld Post* occupe le milieu de la partie supérieure.

Tous deux portent à gauche l'adresse :

*Fr. Ant. Preantl. in munchen.*

B. *Enveloppes destinées aux lettres des militaires pour les familles.*

*Type 1<sup>er</sup>.* En haut : *Absender* (Expéditeur), puis la place de l'adresse.

En bas à gauche : *Soldatenbrief*; puis *Post expedition*; et *Bayern*.

Le type 2<sup>e</sup> ne diffère du premier que par l'addition de certains détails indicatifs de l'adresse et le remplacement du mot : *Post expedition* par *Kgl. Bezirksamt*.

Toutes les deux enveloppes sont sur papier vergé blanc : la première est aussi sur papier vergé chamois.

On peut donc admettre que si les enveloppes précédentes n'ont pas été émises par le gouvernement bavaoise, l'illustration, le mot *Bayern* ou l'adresse du marchand, indiquent qu'elles étaient destinées surtout aux soldats de ce pays.

Nous n'avons pas rencontré de cartes spéciales pour la poste de campagne.

(A continuer.)

D<sup>r</sup> MAGNUS.

#### ANCIENS TIMBRES SUISSES.

Monsieur le Directeur du *Timbre-Poste*,

Le grand nombre d'anciens timbres suisses faux mis en vente depuis longtemps et dont une bonne partie a trouvé place dans quantité de collections, m'a suggéré l'idée de faire un examen minutieux de ces timbres pour en retrouver toutes les variétés. Le nombre restreint d'exemplaires mis à ma disposition ne m'avait point permis de mener à bien mon entreprise : c'est grâce aux centaines de timbres que vous m'avez confiés que je suis enfin parvenu au résultat suivant. — Il ne s'agit ici que des timbres émis par l'Administration fédérale; ceux appartenant aux cantons ayant été étudiés antérieurement.

Les premiers timbres employés paraissent être ceux appelés autrefois « timbres de Vaud. » Le type est le même pour les deux valeurs 4 et 5 centimes, avec changement de chiffre. Je n'ai rencontré au-

cune variété de chiffres parmi les 4 centimes ; il y en a plusieurs du 5 centimes. Le plus souvent quand la tête du chiffre est large, le C est de même grandeur que le chiffre ; au contraire, quand le 5 est étroit du haut, le C est plus petit.

En avril 1850, deux timbres de la valeur de 2 1/2 rapp. furent émis. L'un porte la légende : *Oits post* ; l'autre : *poste locale*. Celui-ci servait à la correspondance des cantons français ; celui-là, à celle des cantons allemands. Ayant rencontré trente et des types, je suppose que la feuille se composait de 40 à 50 types comme pour les timbres de l'émission suivante ; mais je n'ai pu vérifier le fait, faute d'un nombre suffisant de ces timbres. D'après ce que j'ai observé, les timbres avec croix entourée d'un trait ont été imprimés sur la même planche que ceux qui n'en ont pas.

J'ai été plus heureux dans mes recherches pour l'émission de 1<sup>er</sup> octobre 1850. Je trouve 50 types des deux variétés du 5 rapp. imprimé en noir sur bleu (croix entourée et non entourée d'un trait qui appartient à une seule et même planche) et 40 types du 10 rapp. imprimé en noir sur jaune (1). En 1851, le même nombre de types reparait pour les 5 rapp. bleu sur blanc et 10 rapp. noir sur papier plus orangé.

La même année paraissent les 15 rapp. et 15 centimes roses, destinés, dit-on, aux cantons allemands et français.

Le nombre de types se réduit ici à 10. Mais il existe deux planches du 15 rapp. La première, celle à petits chiffres, a dû servir pour les 15 centimes. On a effacé le mot *rp.* remplacé par *c<sup>ts</sup>* ce qu'il est facile de constater par certains exemplaires qui présentent encore quelques traces des premières lettres. La deuxième planche se distingue de la première par les chiffres plus allongés : elle contient également 10 types.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

W.

Bruxelles, le 4 novembre 1871.

#### Les timbres faux d'Espagne en 1857.

Cher Monsieur Moens,

Vous avez bien voulu publier dans le n° 106 de votre excellent journal le *Timbre-Poste*, la copie de

la circulaire du 4 avril 1856 sur la falsification des timbres espagnols dans la dite année. Mon pays est si riche de ces sortes de documents, que dans presque tous les volumes de la *Collection des lois postales*, on trouve des circulaires semblables à celle de 1856. Voyez donc l'échantillon suivant :

#### *Direction générale des postes.*

Ayant découvert dans la province d'Almeira quelques timbres-poste de 4 cuartos falsifiés, la Direction générale le met à votre connaissance pour qu'il vous soit possible de découvrir la fraude. La différence entre les timbres légitimes et les falsifiés est la suivante :

1<sup>o</sup> Les faux sont imprimés sur papier ordinaire et grossier.

2<sup>o</sup> Les encres sont décolorées.

3<sup>o</sup> Le profil du buste a grande différence d'avec celui des timbres véritables.

4<sup>o</sup> Le numéro qui marque le prix du timbre n'a pas le point extrême.

Vous donnerez connaissance de cet avis à vos subordonnés.

Dieu vous garde plusieurs années.

Madrid, le 13 août 1857.

*Le Directeur-général des postes,*

LUIS MANREZA.

Je vous ferai part, si vous le croyez utile, de tous les documents semblables que je rencontrerai.

Croyez à la bonne amitié de

MARIANO PARDO DE FIGUEROA.

#### Quelques détails rétrospectifs sur les timbres imprimés à Bordeaux.

Nous remarquons dans les albums de M. A. de R. la collection des types de l'émission de Bordeaux, imprimés en noir. On n'a pas oublié combien avait dû être rapide le travail exigé par les besoins du moment. Il ne faut pas nous montrer trop sévères envers une exécution condamnée d'avance à rester imparfaite pour être prompte. Chaque pierre lithographique comprenait 150 timbres. Le directeur de la monnaie de Bordeaux, dix jours après les premières propositions qu'il avait reçues, se trouva prêt à y répondre : ce court délai lui avait suffi pour organiser un atelier livrant chaque jour 1,200,000 timbres, soit 8,000 feuilles de 150 timbres de toutes nuances et de tous prix. Cette collection restera

(1) S'il y a 50 types du 5 rapp., nous pensons que ce nombre doit être également celui des 10 rapp. N. D. L. R.

comme un souvenir intéressant et curieux. Nous ne souhaitons pas revoir les circonstances où le gouvernement français en a eu besoin.

En parlant de la précieuse collection dont M. A. de R. est l'auteur, car le titre de propriétaire ne dit plus assez pour une œuvre aussi intelligente que patiente, nous nous faisons un plaisir de remercier M. de R. de nous avoir communiqué son travail très-intéressant sur l'établissement du timbre-poste en Angleterre. C'est de l'histoire bien faite et bien comprise. Nous nous empressons aussi de rappeler qu'au moment où Bordeaux préparait de nouveaux éléments à sa collection, M. A. de Rothschild rendait ici les services les plus actifs et les plus dévoués à la société de secours aux blessés et aux prisonniers. Nous pouvons attester *de visu* combien a été méritée la double distinction que lui ont accordée le gouvernement belge et le gouvernement français en le nommant successivement chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur.

X. V. Z.

AVIS.

Tous les abonnements expirent avec le présent numéro. Nous prions les personnes désireuses de le renouveler de nous en faire parvenir au plus tôt le montant pour éviter des retards dans l'expédition du journal.

*Aucun abonnement ne sera renouvelé d'office.*

Les frais énormes qu'il nous faut faire chaque année pour le *Timbre-Poste*; le coût élevé auquel nous revient notre prix courant ne nous permet plus de délivrer gratis celui-ci. La prime est donc supprimée.

La première feuille (de 36 pages) du nouveau catalogue, complètement remanié, paraîtra vers la fin du premier trimestre de 1872. Le prix est fixé à 0.50 centimes la feuille.

AVIS A QUELQUES PHILATELISTES.

Mon cher ami,

Je reçois presque chaque jour des lettres où l'on me propose l'achat, la vente ou l'échange de timbres,

Il ne m'est guère possible de répondre à chacune de ces lettres. Aussi je viens vous prier de donner l'hospitalité aux lignes suivantes, qui seront lues par tous les philatelistes du monde (1) :

1° J'aime beaucoup la lecture de toutes les publi-

cations concernant les timbres poste, mais je ne m'occupe guère de ceux-ci ;

2° Ne possédant point de timbres, il ne m'est pas possible d'être marchand.

Recevez d'avance mes remerciements, etc., etc.

MARIANO PARDO DE FIGUEROA.

Medina Sidonia, 22 novembre 1871.

VIENT DE PARAÎTRE :

**ALBUM ILLUSTRÉ**

POUR

**TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHE**

par J.-B. MOENS,

avec traduction anglaise par le Dr C. W. VINER.

NEUVIÈME ÉDITION

*entièrement refondue et considérablement augmentée,*

contenant sept cent quatre-vingts types, soixante-dix-sept armoiries des principaux États du globe et classé par ordre géographique.

— 878 —

**PRIX DÉFINITIF DES ALBUMS :**

IMPRESSION SUR BEAU PAPIER ORDINAIRE.

Cartonnage demi-toile, à . . . . .	fr. 5 »
Reliure pleine toile . . . . .	6 »
— — avec 1 fermoir . . . . .	6 50
— — avec 2 fermoirs . . . . .	7 »

IMPRESSION SUR BEAU PAPIER VELIN SATINÉ.

En feuilles ou broché . . . . .	fr. 10 »
Reliure pleine toile, 1 fermoir . . . . .	11 »
— — , 2 fermoirs . . . . .	11 50
— — , 1 fermoir, tranche dorée . . . . .	12 »
Demi-reliure, 2 fermoirs tranche dorée . . . . .	14 »
Plein mouton maroquiné et gaufré sur plat, tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .	16 »
Plein maroquin, tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .	18 »
Plein maroquin doré sur plat et sur dos, 1 fermoir, dorure mate . . . . .	20 »
Albums avec feuille supplémentaire à chaque pays . . . . .	25 »

Tout envoi est à la charge de l'acheteur.

(1) Et même davantage.

LE  
**TIMBRE-POSTE**

JOURNAL

DU COLLECTIONNEUR

NEUVIÈME ANNÉE.

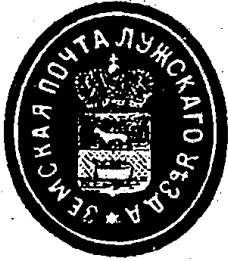


BRUXELLES

J.-B. MOENS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU DROSSART, 43, (AVENUE-LOUISE).

1871.



comme un souvenir intéressant et curieux. Nous ne souhaitons pas revoir les circonstances où le gouvernement français en a eu besoin.

En parlant de la précieuse collection dont M. A. de R. est l'auteur, car le titre de propriétaire ne dit plus assez pour une œuvre aussi intelligente que patiente, nous nous faisons un plaisir de remercier M. de R. de nous avoir communiqué son travail très-intéressant sur l'établissement du timbre-poste en Angleterre. C'est de l'histoire bien faite et bien comprise. Nous nous empressons aussi de rappeler qu'au moment où Bordeaux préparait de nouveaux éléments à sa collection, M. A. de Rothschild rendait ici les services les plus actifs et les plus dévoués à la société de secours aux blessés et aux prisonniers. Nous pouvons attester *de visu* combien a été méritée la double distinction que lui ont accordée le gouvernement belge et le gouvernement français en le nommant successivement chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur.

X. V. Z.

AVIS.

Tous les abonnements expirent avec le présent numéro. Nous prions les personnes désireuses de le renouveler de nous en faire parvenir au plus tôt le montant pour éviter des retards dans l'expédition du journal.

Aucun abonnement ne sera renouvelé d'office.

Les frais énormes qu'il nous faut faire chaque année pour le *Timbre-Poste*; le coût élevé auquel nous revient notre prix courant ne nous permet plus de délivrer gratis celui-ci. La prime est donc supprimée.

La première feuille (de 36 pages) du nouveau catalogue, complètement remanié, paraîtra vers la fin du premier trimestre de 1872. Le prix est fixé à 0.50 centimes la feuille.

AVIS A QUELQUES PHILATELISTES.

Mon cher ami,

Je reçois presque chaque jour des lettres où l'on me propose l'achat, la vente ou l'échange de timbres.

Il ne m'est guère possible de répondre à chacune de ces lettres. Aussi je viens vous prier de donner l'hospitalité aux lignes suivantes, qui seront lues par tous les philatélistes du monde (1) :

1° J'aime beaucoup la lecture de toutes les publi-

cations concernant les timbres poste, mais je ne m'occupe guère de ceux-ci ;

2° Ne possédant point de timbres, il ne m'est pas possible d'être marchand.

Recevez d'avance mes remerciements, etc., etc.

MARIANO PARDO DE FIGUEROA.

Medina Sidonia, 22 novembre 1871.

VIENT DE PARAÎTRE :

ALBUM ILLUSTRÉ

POUR

TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHE

par J.-H. MOENS,

avec traduction anglaise par le Dr C. W. VINER.

NEUVIÈME ÉDITION

*entièrement refondue et considérablement augmentée,*

contenant sept cent quatre-vingts types, soixante-dix-sept armoiries des principaux États du globe et classé par ordre géographique.

— 38 —

PRIX DÉFINITIF DES ALBUMS :

IMPRESSION SUR BEAU PAPIER ORDINAIRE.

Cartonnage demi-toile, à . . . . .	fr. 5 »
Reliure pleine toile . . . . .	6 »
— — avec 1 fermoir . . . . .	6 50
— — avec 2 fermoirs . . . . .	7 »

IMPRESSION SUR BEAU PAPIER VELIN SATINÉ.

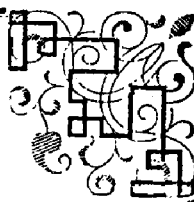
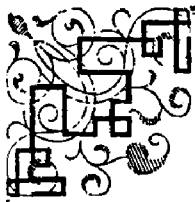
En feuilles ou broché . . . . .	fr. 10 »
Reliure pleine toile, 1 fermoir . . . . .	11 »
— — , 2 fermoirs . . . . .	14 50
— — , 1 fermoir, tranche dorée . . . . .	12 »
Demi-reliure, 2 fermoirs tranche dorée . . . . .	13 »
Plein monton maroquiné et gaufré sur plat, tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .	16 »
Plein maroquin, tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .	18 »
Plein maroquin doré sur plat et sur dos, 1 fermoir, dorure mate . . . . .	20 »
Albums avec feuille supplémentaire à chaque pays . . . . .	25 »

Tout envoi est à la charge de l'acheteur.

Bruxelles. Typ. de H. Thiry-Van Suggenbouët, 42, rue d'Isab.lla.

(1) Et même davantage.



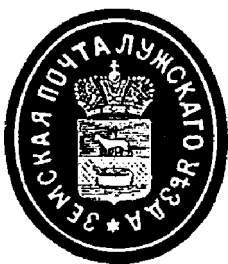


LE  
**TIMBRE-POSTE**

JOURNAL

DU COLLECTEUR

NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES  
J.-B. MOENS, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
RUE DU DROSSART, 42, (AVENUE-LOUISE).

1871



# NOUVELLES PUBLICATIONS

## ŒUVRES COMPLÈTES DU GÉNÉRAL JOMINI.

VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

DE

**NAPOLÉON**

RACONTÉE PAR LUI-MÊME

**Au Tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric,**

Faisant suite à l'Histoire des guerres de la révolution. — Nouvelle édition, 2 volumes grand in-8° imprimés à deux colonnes, et Atlas renfermant 36 cartes et les légendes.

PRINCIPES DE LA STRATÉGIE,

DÉVELOPPÉS

PAR LA RELATION DE LA CAMPAGNE DE 1796  
EN ALLEMAGNE,

PAR

**S. A. I. ET R. L'ARCHIDUC CHARLES,**

Ouvrage traduit de l'Allemand.

PAR LE GÉNÉRAL **JOMINI,**

SUIVI DES

**MÉMOIRES SUR LA CAMPAGNE DE 1796,**

PAR

PAR LE MARECHAL **JOURDAN;**

1 volume grand in-8° imprimé à deux colonnes, avec un Atlas et des plans d'une grande dimension.

TRAITÉ

DES

**GRANDES OPÉRATIONS MILITAIRES,**

OU

**Histoire Critique et Militaire**

**DES GUERRES DE FRÉDÉRIC II,**

Comparées au système moderne, avec un recueil des principes les plus importants de l'art de la guerre; précédé du Tableau analytique des principales combinaisons de la guerre et de leurs rapports avec la politique des États, pour servir d'introduction au Traité des grandes opérations, suivi du Précis de l'art de la guerre ou Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la Stratégie et de la grande Tactique, et completé par l'Histoire de la Guerre de sept ans, par LLOYD (avec un Atlas composé de 9 cartes qui se trouve dans le même carton, à la suite de celui des Grandes opérations); 2 vol. grand in-8° imprimés à deux colonnes, et Atlas renfermant 26 cartes et un grand nombre d'ordres de marche, de plans, etc.

## HISTOIRE CRITIQUE ET MILITAIRE

DES

**GUERRES DE LA RÉVOLUTION,**

Redigée sur de nouveaux documents et augmentée d'un grand nombre de cartes et plans. — Nouvelle édition, 4 beaux volumes grand in-8° imprimés à deux colonnes, et Atlas renfermant 36 cartes et les légendes.

TRAITÉ DE TACTIQUE,

PAR

**Feu le Colonel Marquis de Ternay.**

Revu, corrigé et augmenté par F. KOCH, lieutenant-colonel professeur à l'École d'application du corps royal d'état-major de France; 1 beau volume grand in-8° imprimé à deux colonnes, avec un Atlas très-soigné.

ESQUISSES HISTORIQUES

**PSYCHOLOGIQUES ET CRITIQUES**

DE

**L'ARMÉE FRANÇAISE,**

PAR

**JOACHIM AMBERT.**

Nouvelle édition, revue et augmentée d'un grand nombre d'articles publiés par l'auteur dans les journaux militaires de France et qui ne se trouvent pas dans l'édition de Paris en 2 volumes: 1 beau volume grand in-8° imprimé à deux colonnes et orné de seize lithographies coloriées.

**OKOUNEFF,**

**Colonel de l'État-Major Russe,**

CONSIDÉRATIONS sur les grandes opérations, les batailles et les combats de la campagne de 1812. — MÉMOIRES sur les principes de la stratégie et sur les rapports intimes avec le terrain. — EXAMEN raisonné des propriétés des trois armes différentes: l'Infanterie, la Cavalerie et l'Artillerie, et leurs rapports entre elles. — MÉMOIRE sur le changement qu'une artillerie bien employée peut produire dans le système de la grande tactique moderne. — HISTOIRE de la campagne de 1800, en Allemagne et en Italie, par BULOW, et du PRÉCIS de la même campagne dans la Souabe, la Bavière et l'Autriche, traduit de l'Allemand, par Ch.-L. SEYZINGES: 1 volume grand in-8° imprimé à deux colonnes.

**VIE**

**POLITIQUE ET MILITAIRE**

DE

# **NAPOLÉON**

RACONTÉE PAR LUI-MÊME

**AU TRIBUNAL DE CÉSAR, D'ALEXANDRE ET DE FRÉDÉRIC,**

**par le baron de JOMINI,**

GÉNÉRAL EN CHEF,

AIDE DE CAMP GÉNÉRAL DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES,  
GRAND-CROIX DE PLUSIEURS ORDRES.

~~~~~  
**TOME SECOND.**



**BRUXELLES**

LIBRAIRIE MILITAIRE DE J.-B. MOENS,  
Galerie Bortier, 7.

VIENT DE PARAÎTRE :

ALBUM ILLUSTRÉ

POUR

TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHIE

Par J.-B. MOËNS

avec traduction anglaise par le Docteur C. W. VINER.

NEUVIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

contenant

780 TYPES, SOIXANTE-DIX-SEPT ARMOIRIES DES PRINCIPAUX ÉTATS DU GLOBE  
ET CLASSÉ PAR ORDRE GÉOGRAPHIQUE.

IMPRESSION SUR BEAU PAPIER ORDINAIRE.

|                                          |     |   |    |
|------------------------------------------|-----|---|----|
| Cartonnage demi toile, à . . . . .       | fr. | 5 | »  |
| Reliure pleine toile . . . . .           |     | 6 | »  |
| — — avec 1 fermoir. . . . .              |     | 6 | 50 |
| — — avec 2 fermoirs . . . . .            |     | 6 | »  |
| — — — doré sur plat et sur dos . . . . . |     | 8 | »  |

IMPRESSION SUR BEAU PAPIER VELIN SATINÉ.

|                                                                               |     |    |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|----|----|
| En feuilles . . . . .                                                         | fr. | 10 | »  |
| Reliure pleine toile, 1 fermoir . . . . .                                     |     | 11 | »  |
| — — 2 fermoirs. . . . .                                                       |     | 11 | 50 |
| — — 1 fermoir, tranche dorée. . . . .                                         |     | 12 | »  |
| — — 2 fermoirs, tranche dorée. . . . .                                        |     | 12 | 50 |
| Demi-reliure, 2 fermoirs, tranche dorée. . . . .                              |     | 14 | »  |
| Plein mouton maroquiné et gaufré sur plat, tranche dorée, 2 fermoirs. . . . . |     | 16 | »  |
| Plein maroquin tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .                            |     | 18 | »  |
| Plein maroquin doré sur plat et sur dos, 1 fermoir, dorure mate . . . . .     |     | 20 | »  |
| Avec feuille supplémentaire à chaque pays. . . . .                            |     | 25 | »  |

Tout envoi est à la charge de l'acheteur.

VIENT DE PARAÎTRE :

ALBUM ILLUSTRÉ

POUR

TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHIE

Par J.-B. MOENS

avec traduction anglaise par le Docteur C. W. VINER.

NEUVIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

contenant

780 TYPES, SOIXANTE-DIX-SEPT ARMOIRIES DES PRINCIPAUX ÉTATS DU GLOBE  
ET CLASSÉ PAR ORDRE GÉOGRAPHIQUE.

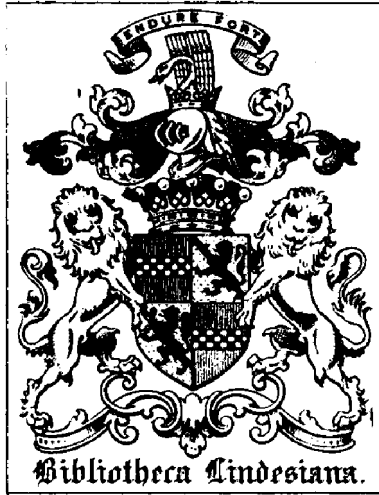
IMPRESSION SUR BEAU PAPIER ORDINAIRE.

|                                          |     |   |    |
|------------------------------------------|-----|---|----|
| Cartonnage demi toile, à . . . . .       | fr. | 5 | »  |
| Reliure pleine toile . . . . .           |     | 6 | »  |
| — — avec 1 fermoir. . . . .              |     | 6 | 50 |
| — — avec 2 fermoirs . . . . .            |     | 6 | »  |
| — — — doré sur plat et sur dos . . . . . |     | 8 | »  |

IMPRESSION SUR BEAU PAPIER VELIN SATINÉ.

|                                                                               |     |    |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|----|----|
| En feuilles . . . . .                                                         | fr. | 10 | »  |
| Reliure pleine toile, 1 fermoir . . . . .                                     |     | 11 | »  |
| — — 2 fermoirs. . . . .                                                       |     | 11 | 50 |
| — — 1 fermoir, tranche dorée. . . . .                                         |     | 12 | »  |
| — — 2 fermoirs, tranche dorée. . . . .                                        |     | 12 | 50 |
| Demi-reliure, 2 fermoirs, tranche dorée. . . . .                              |     | 14 | »  |
| Plein mouton maroquiné et gaufré sur plat, tranche dorée, 2 fermoirs. . . . . |     | 16 | »  |
| Plein maroquin tranche dorée, 2 fermoirs . . . . .                            |     | 18 | »  |
| Plein maroquin doré sur plat et sur dos, 1 fermoir, dorure mate . . . . .     |     | 20 | »  |
| Avec feuille supplémentaire à chaque pays. . . . .                            |     | 25 | »  |

Tout envoi est à la charge de l'acheteur.



PHILATELIC SECTION.